



Plan de transformation filiale céréales

La filière céréales change de paradigme !

Etre à l'écoute et répondre aux attentes des clients, des consommateurs et des citoyens, français et internationaux

La filière céréalière s'est engagée dans une démarche de durabilité, en phase avec les attentes des clients, des consommateurs et des citoyens en France, en Europe et dans le monde, en termes d'alimentation, mais aussi de produits biosourcés, d'environnement et, plus largement d'attentes sociétales. C'est donc à partir ces demandes que nous bâtissons nos stratégies de filières avec un triple objectif de rester compétitifs, de créer de la valeur, et donc de l'activité économique et des emplois dans nos territoires, le tout en préservant l'environnement. Le plan de transformation de la filière céréalière demandé par les pouvoirs publics est en cohérence avec la démarche interne volontaire engagée par les professionnels. Les ambitions de transformation de la filière sont recensées dans ce plan mais ne reflètent que partiellement l'étendue des transformations en cours dans chaque entreprise.

Analyse stratégique de la filière céréalière française 4

Introduction - Contexte 6

Axe 1
ACCOMPAGNER TOUTES LES CREATIONS DE VALEURS DU TERRITOIRE LOCAL A L'INTERNATIONAL EN SATISFAISANT LES ATTENTES CLIENTS, CONSOMMATEURS, CITOYENS

Action 1 : Orienter la production en fonction des besoins des marchés pour adapter l'offre à la demande 16

Action 2 : Développer les exportations de céréales et produits transformés pour les couples produits / destinations sur lesquelles l'origine France a des atouts compétitifs et qualitatifs 21

Action 3 : Créer de la valeur par le développement de la bioéconomie et l'économie circulaire 24

Action 4 : Satisfaire le marché français en céréales bio (accompagner les producteurs, collecteurs et transformateurs dans toutes les régions) 31

Action 5 : Promouvoir auprès du consommateur les produits céréaliers comme des aliments clés de l'alimentation 34

Action 6 : Tracer l'histoire des produits céréaliers pour connecter les producteurs et les consommateurs 36

Axe 2
INNOVER POUR DEVELOPPER LA FILIERE CEREELE EN TRANSITION

Action 1 : Développer et déployer les solutions de protection des cultures efficaces et durables 39

Action 2 : Développer le stockage des grains et produits céréaliers sans recours aux insecticides de stockage 47

Action 3 : Anticiper les effets du changement climatique par une gestion de l'eau ambitieuse et efficiente 50

Action 4 : Garantir une haute qualité sanitaire et améliorer continuellement la qualité nutritionnelle des produits 54

Action 5 : Développer et amplifier les pratiques industrielles vertueuses et agiles 57

Axe 3
DEVELOPPER LES SOLIDARITES ENTRE LES ACTEURS : AMELIORER LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE ET ASSURER UN REVENU AUX PRODUCTEURS

Action 1 : Identifier les verrous de compétitivité à tous les niveaux de la chaîne (dont distorsion de concurrence au sein de l'UE) et améliorer la résilience des exploitations et des entreprises 62

Action 2 : Améliorer l'ensemble de la chaîne logistique transport, en particulier le transport fluvial et le rail 65

Action 3 : Créer de la valeur dans le cadre de stratégies de segmentation de l'offre 72

Action 4 : Développer et assurer la couverture des risques pour les agriculteurs et pour les autres acteurs de la filière dans un secteur aux prix structurellement volatils et soumis aux aléas climatiques 78

Action 5 : Mettre les céréales françaises au cœur de la diplomatie économique et développer la coopération avec les pays partenaires clients 82

Action 6 : Développer le dialogue avec différentes parties prenantes nationales dans une logique de co-construction 85

Annexe complémentaire – Éléments de chiffrage 87

Liste des structures consultées par Intercéreales depuis octobre 2017

- Syndicats de producteurs non membres : Confédération Paysanne, Coordination rurale
- Membres de l'interprofession (voir Contributeurs actifs ci-dessous)
- Syndicats 2nd transformation non membres : Alliance 7, Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie Pâtisserie Française, FEB, Brasseurs de France, SIFPAF
- Autres interprofessions : Terres Univia, GNIS
- Filières animales via les organisations membres d'Intercéreales et membres des interprofessions filières animales, Snia et Coop de France Nutrition animale et via le comité Grandes cultures élevage nutrition animale

Liste des structures consultées par Intercéreales courant 2017, en amont

- FNE et 60 millions de consommateurs dans le cadre de la démarche Durabilité Intercéreales

Liste des structures ayant contribué sous forme de remises de données

- FranceAgriMer
- Unigrains
- Agence Bio
- Voies Navigables de France (VNF), Fret SNCF
- Réséda

Contributeurs actifs dans l'élaboration et la rédaction du plan

- AGPB, AGPM, Coop de France Métiers du Grain, FNA, Synacomex, Symex, ANMF, CFSI, Coop de France Nutrition Animale, SNIA, Malteurs de France, USIPA, USM
- ARVALIS-Institut du végétal, France Export Céréales, Passion Céréales, Cifap
- Sols et Civilisation, Club Déméter

Rédacteurs du plan

- Cécile Adda, Bruno Barrier-Guillot et Solenn Le Boudec (Intercéreales)

Après le 15 décembre, dès 2018 : poursuite des échanges en filière et interfilières

- Poursuite des échanges de filière dans le cadre du Conseil Spécialisé céréales FranceAgriMer
- Développement des échanges en bilatéral avec les syndicats non membres. Echanges par espèces à l'exemple des journées orge et blé dur. Echanges avec les autres interprofessions sur thématiques communes
- Renforcement du pôle accessibilité céréales et produits céréaliers, dialogue avec les représentants 2^{ème} transformation
- Déploiement de la démarche durabilité filière céréalière, dans une logique de co-construction avec différentes parties prenantes (ONG, grande distribution ...)
- Déclinaison du plan de transformation par bassin de production
- Echanges avec les autres interprofessions reconnues sur les thématiques transversales

Analyse stratégique de la filière céréalière française



Forces

Positionnement sur les marchés

- **Capacité technique à segmenter son offre (marchés)**
- **Evolution positive de l'image des produits de manière globale**
- **Une présence dans tous les territoires français**
- **Présence sur les marchés européens et mondiaux**
- **Proximité avec la rive sud méditerranéenne**
- Certaines entreprises françaises présentes à l'international
- **Logistique portuaire performante**
- **Capacité à garantir un haut niveau de sécurité sanitaire**

Production (grains & 1^{ère} transformation)

- Rendements à l'hectare élevés
- **Technicité des producteurs**
- **Des efforts de R&D consistants**
- Une industrie semencière française dynamique et leader
- Efficience des intrants (eau, azote, ...)
- Atténuation des changements climatiques : séquestration du C
- **Une industrie avec des démarches RSE ou de sobriété (eau, énergie, etc.)**
- **Produits secs, stockables et transportables**
- **Valorisation de l'ensemble des produits et coproduits (très peu de pertes)**
- Une production relativement constante (excepté en 2016, accident ?)

Positionnement sur les marchés

- **Ecart de compétitivité par rapport aux autres pays exportateurs**
- Sur les marchés internationaux : Prix et qualité des blés français
- Des exportations de blé sur pays tiers
- Une meunerie d'exportation fragilisée
- Place croissante des acheteurs privés
- **Capacité de stockage à affiner**
- Importation de céréales bio
- Déficit de la balance commerciale des produits céréaliers 2^{ème} transformation qui se creuse, importation du marché des biscuits et gâteaux (50%)
- Affaiblissement économique des entreprises de transformation du fait de la guerre des prix

Production (grains & 1^{ère} transformation)

- Variations de production entre campagnes en hausse
- **Stagnation des rendements en blé**
- **Difficultés liées au stockage de l'eau**
- **Risques climatiques**
- Forte dépendance vis-à-vis des aides directes
- **Coûts de production élevés et dépendance aux prix des engrais**
- Perte de compétitivité en Europe et à l'International

Filière

- Des places de marché de référence importantes
- Collecteurs très implantés
- **Filière structurée et organisée**
- **Capacité de résilience face aux crises**
- Technicité et savoir-faire des acteurs de la filière
- **Réactivité des acteurs (récolte 2016)**
- **Image positive des céréales et des produits céréaliers**
- **Qualité reconnue des produits français et notamment du pain à l'étranger**
- Utilisation des outils de gestion des risques
- Capacité d'investissement de la filière (UNIGRAINS)
- Promotion à l'exportation dynamique des céréales
- **Nombreux projets filières pour la qualité des céréales**



Faiblesses

Filière

- **Logistique de transport intérieur trop dépendante de la route et logistique ferroviaire vieillissante**
- **Dialogue difficile avec ONG et consommateurs**
- Réponses aux besoins et attentes des clients, y compris sur le marché intérieur pour les marchés de faibles volumes et à forte valeur ajoutée
- Formation supérieure dans les métiers agricoles et agroalimentaires en baisse
- Une **perte de fluidité** sur les marchés **en partie** liée au stockage à la ferme
- **Dépendance au séchage pour les céréales, notamment maïs et à l'évolution de son coût**
- **Une partie significative des exploitations en grande difficulté économique suite à plusieurs années difficiles, notamment 2016**
- Difficulté pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Lien distendu entre producteurs et consommateurs



Positionnement sur les marchés

- **Concurrence très forte**
- Un euro durablement fort
- Fluctuations des marchés internationaux
- **Décroissance de l'élevage granivore en France**
- Biocarburants de 1ère génération menacés
- **Une consommation du pain qui s'érode en France**
- Dégradation de l'image des produits céréaliers transformés liée à la montée des préoccupations sur les risques chimiques (pesticides, acrylamide...)

Production (grains & 1^{ère} transformation)

- **Pressions réglementaires et distorsion de concurrence en hausse**
- **Changement climatique**
- **Disparition de solutions de lutte contre les ravageurs**
- **Concurrence non agricole sur le foncier**

Filière

- Tendances alimentaires : moins de viande, sans gluten
- Un retard technique des structures de recherche
- **Accroissement des freins sociétaux**
- **Développement des importations de grains et produits finis**



Positionnement sur les marchés

- **Croissance de la demande alimentaire mondiale**
- **Exigences montantes des marchés**
- **Evolution des modes de consommation et réponse aux nouveaux marchés dont segmentation AB**
- Filières non-OGM : protection et différenciation
- **Développement des utilisations non alimentaires**
- Opportunité de développement du maïs grain humide
- Développement des maïs spéciaux, segmentation du marché
- Positionner les produits céréaliers comme **réponse aux enjeux de déficit de consommation en fibres et glucides complexes** des français
- Qualité reconnue des produits transformés qui utilisent des matières premières françaises

Production (grains & 1^{ère} transformation)

- Un cadre réglementaire de plus en plus strict
- Développement des NTIC
- Evolution technologique de la mécanisation
- Diversifier les rotations

Filière

- **Le niveau d'innovation des produits**
- Renforcement du rôle des interprofessions : faire filière
- **Logistique** : Construction du Canal Seine Nord Europe

Introduction – Contexte

Au plan mondial des tendances fortes qui se dessinent

→ **Une demande mondiale de produits alimentaires de base qui s'accroît.**

L'accroissement de la consommation humaine de céréales dans le monde a fondamentalement deux puissants moteurs : l'accroissement démographique et l'expansion du modèle alimentaire occidental.

Si l'accroissement démographique mondial tend à ralentir, il devrait s'établir à + 1,1%/an jusqu'en 2030, pour atteindre une population de 8,5 milliards d'habitants (ONU DAES 2015), entraînant une hausse annuelle de la demande en produits agricoles de 1,4% en moyenne. Selon l'OCDE (OCDE/FAO 2016), si la consommation moyenne par tête de denrées agricoles, et spécifiquement de céréales, devrait se stabiliser, la consommation totale devrait connaître une hausse de 563 Mt à l'horizon 2025, essentiellement sous l'effet de la croissance démographique.

Au-delà de la croissance démographique, d'autres facteurs jouent sur l'augmentation de la demande en céréales. La progression du taux d'urbanisation et l'élévation du niveau de vie dans les pays émergents modifient les comportements alimentaires des consommateurs. Par exemple, la classe moyenne urbaine, particulièrement dynamique en Asie, aspire à consommer davantage de protéines animales. Ainsi, la consommation de maïs s'accélère en Chine, boostée par la forte demande en viande blanche.

Les perspectives de croissance durable de la demande mondiale de céréales devraient être favorables à horizon 2030.

→ **Le commerce international de céréales devrait continuer à s'accroître, avec une redistribution des cartes sur le marché mondial**

Pour beaucoup de pays dont la consommation de céréales est en forte croissance, les conditions pédo-climatiques ne permettent pas de répondre à la demande via la production domestique (en particulier le blé n'est pas cultivable sous certaines latitudes), de sorte que la satisfaction des besoins passe nécessairement par l'importation. **Le commerce international de produits alimentaires devrait, de ce fait, s'accroître encore** en volume (il a été multiplié par 7 en 50 ans) (CLAQUIN P. et *al.*, 2017). À l'horizon 2025, les échanges céréaliers mondiaux devraient atteindre 420 Mt, contre environ 380 Mt pour les dernières campagnes.

Mais il devrait aussi devenir **de plus en plus dispersé avec un nombre croissant d'acteurs**, importateurs comme exportateurs. Auparavant les exportations mondiales de blé étaient aux mains de cinq grands acteurs (USA, UE, Canada, Australie, Argentine). Aujourd'hui, les pays de la Mer Noire (Russie, Ukraine mais aussi Roumanie) voient leurs parts de marché progresser dans les échanges mondiaux. Ainsi, la part de marché des pays de la Mer Noire a quasiment doublé en 5 ans, ces pays représentant aujourd'hui 30% des échanges mondiaux de blé.



Au cours de cette campagne, la Russie est devenue le premier exportateur mondial de blé, devançant les Etats-Unis, leader historique. Elle est devenue le principal fournisseur de l'Egypte, premier importateur mondial de blé. Le centre de gravité des échanges bascule progressivement de l'Atlantique vers le Pacifique. La géographie impactera évidemment les capacités françaises et européennes à tenir un rôle majeur dans le jeu des acteurs de demain car certains pays enregistrent des gains de productivité supérieurs aux nôtres, et du fait de l'éloignement. La rive Sud de la méditerranée, à notre portée, doit rester un objectif de marché prioritaire.

→ **La France un acteur incontournable sur le marché des céréales**

Les céréales, et le blé en particulier, jouent un **rôle essentiel dans la sécurité alimentaire mondiale et concourent à la stabilité sociopolitique de nombreux pays**, à commencer par ceux du continent africain. La France compte parmi les principales puissances productrices de la planète pour cette denrée vitale, avec environ 6% de la production mondiale. Pour ne parler que du blé, il est consommé quotidiennement par 3 milliards de personnes. La France fait partie des pays clés pour l'équilibre alimentaire mondial, qui peuvent à la fois nourrir leur population et exporter sur les marchés internationaux.

Notre pays se classe parmi les premiers pays fournisseurs de blés de la planète, avec environ 11 % des échanges mondiaux (tous blés, commerce intra-communautaire compris) en moyenne sur les campagnes 2011/12 à 2015/16. Nos premiers clients hors Union européenne sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Près de 20% du blé récolté dans l'Hexagone est consommé dans ces 3 pays partenaires nord-africains. Juste derrière se situent les marchés africains au Sud du Sahara, où là aussi la France est présente et attendue, ainsi que l'Égypte. Ces exportations ne sont pas anodines politiquement. Au-delà des aspects financiers déterminants dans la balance commerciale de la France, les ventes de céréales à l'étranger s'accompagnent très souvent de programmes de coopération scientifique, technique et logistique. Là où le blé s'exporte, ce sont aussi des savoir-faire, des expertises et des projets de développement locaux qui se mobilisent.

Les exportations françaises de céréales (en faisant abstraction de la campagne absolument hors norme 2016/17) présentent un profil très dynamique et orienté à la hausse. Pour autant, ces chiffres en valeur absolue ne rendent pas compte :

- de l'érosion de la place des céréales françaises sur le marché mondial en termes relatifs
- d'un prix de vente qui doit régulièrement intégrer une décote en raison de la qualité absolue ou relative de la marchandise
- des difficultés croissantes que rencontrent les opérateurs pour parvenir à placer les céréales françaises sur le marché mondial

→ Au-delà de ces aspects démographiques, économiques et géopolitiques, **les exigences qualitatives des produits échangés ne peuvent que monter et se diversifier**, en raison des évolutions inhérentes à la demande, mais aussi en conséquence de l'évolution de l'offre :

- **L'urbanisation croissante de la planète** (en particulier sur les continents africain et asiatique). En 2007, la population urbaine dans le monde a dépassé pour la première fois la population rurale. Depuis, la croissance de la population urbaine est sensiblement du même niveau que l'accroissement de la population totale, le nombre de ruraux restant stable. A horizon 2030 près de 60% de la population sera urbaine (ONU 2014), avec des besoins en termes de type de produits alimentaires qui évolueront (praticité, alimentation de plus en plus transformée et donc qualités technologiques supérieures du fait d'un passage par un process industriel ...).
- **L'émergence d'une classe moyenne nombreuse**, en particulier en Asie, qui passerait à 4,9 milliards de personnes en 2030 (contre 1,8 en 2009) (PEZZINI 2012). Même hétérogène en termes de pouvoir d'achat, cette classe moyenne portera sur son alimentation et son mode de production un regard plus exigeant et constituera un moteur important de la demande.
- **La multiplication des pays et l'amélioration qualitative globale constituant l'offre mondiale de céréales** : ces deux tendances confèrent aux acheteurs une position de force et leur permettent de faire valoir un niveau d'exigence élevé. La diversification de l'offre mondiale et la concurrence entre origines ont en effet conduit **les acheteurs à renforcer leurs exigences qualitatives**.

→ **De nouvelles évolutions à prendre en compte**

- **Les changements climatiques** perturbent partout dans le monde les cycles de croissance des productions végétales. Ils vont être extrêmement préjudiciables à l'agriculture des zones qui sont déjà aujourd'hui les moins favorables à la culture des céréales (températures, ressources en eau...). Plus précisément, les changements climatiques devraient, selon les modèles, impacter différemment les régions agricoles du monde : parfois avec des effets positifs (régions les plus nordiques), ou entraînant une limitation des rendements et une plus forte variabilité (Europe du Nord), voire de très fortes contraintes de stress hydrique et thermique (pourtour méditerranéen).
- **Un flux d'innovations à l'aube de transformations importantes** avec des thématiques, des acteurs et des enjeux nouveaux. En premier lieu la « **révolution numérique** » avec la maîtrise des données par différents acteurs professionnels ou acteurs privés, le développement de start-up non issues de la « sphère agricole » et se positionnant d'emblée au plan international, les évolutions de l'information disponible et des process, pourra impacter significativement tous les compartiments de l'innovation, et bousculer les organisations en place. Sur un autre plan de grands espoirs sont placés sur la génétique, avec une marge de progrès sans doute considérable (y compris face aux changements climatiques) mais des interrogations subsistent sur l'acceptation sociétale des innovations, acceptation qui peut être différente entre régions du monde, avec des conséquences potentielles sur la compétitivité relative des agricultures.
- **Le développement des territoires urbanisés** dans le monde et particulièrement en France, contraint la surface productive pour l'agriculture et rend encore plus nécessaire la recherche d'une productivité élevée par unité de surface (Terre-net 2016).
- **L'enjeu environnemental** restera extrêmement prégnant, aucun scénario crédible ne concluant à une résolution globale des problèmes actuels, que ce soit au niveau des sols, de l'air, de l'eau, de la biodiversité (DE MENTHIERE N. et *al.*, 2016). La contrainte sur l'agriculture restera selon toute probabilité majeure, pour des raisons techniques, économiques, mais aussi d'image, le citoyen consommateur intégrant dans ses critères d'achat les modes de production des produits.

Un nouveau contexte en France, notamment liés aux évolutions des demandes des 3C : Clients, Consommateurs, Citoyens

La filière céréalière doit s'adapter à un contexte nouveau et probablement durable : concurrence internationale accrue, fluctuations climatiques plus fréquentes et plus marquées, attentes des consommateurs et de la société plus fortes, notamment en matière d'environnement.

→ **Des marchés diversifiés, une situation géographique avantageuse et une filière organisée**

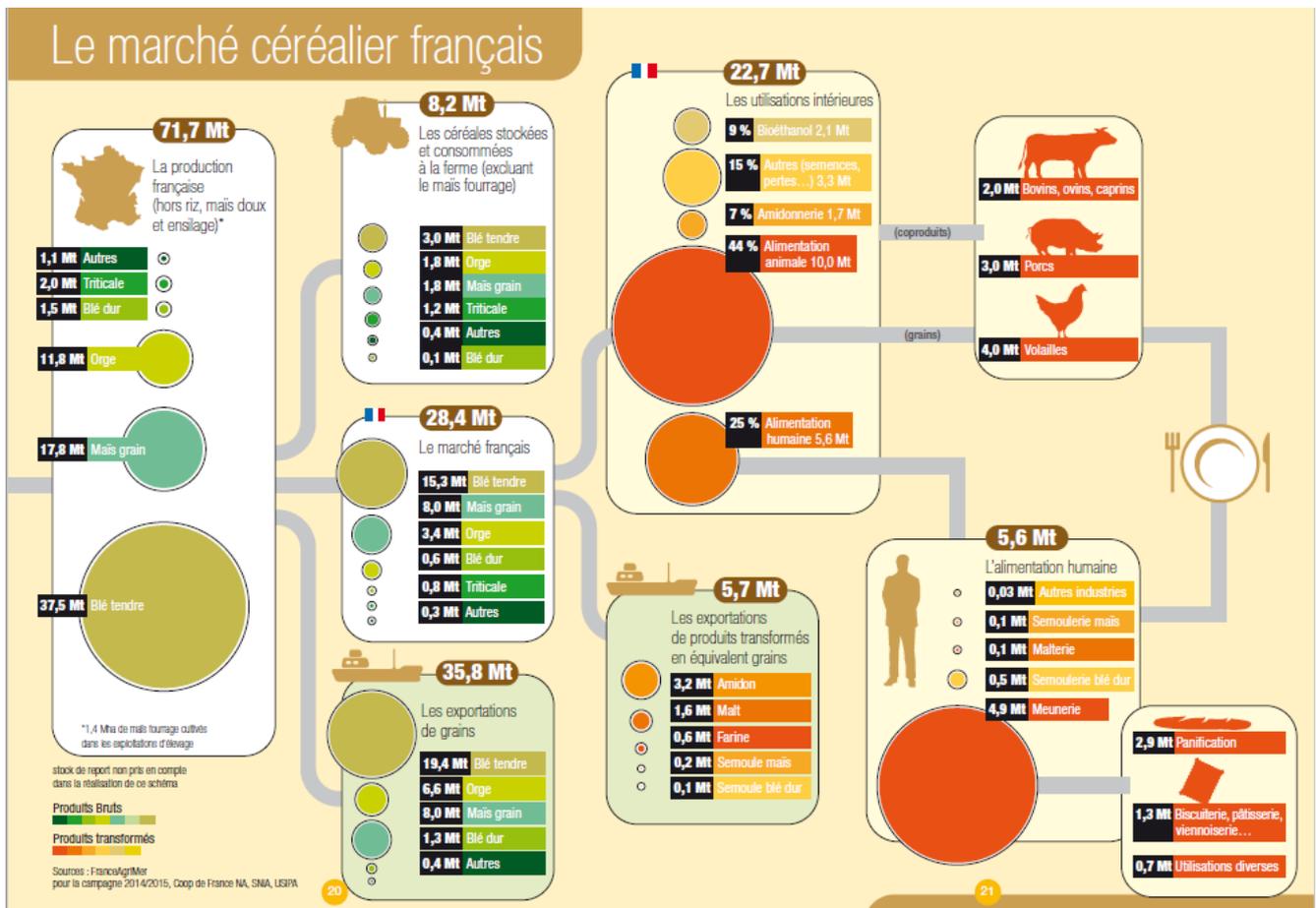
La filière française est forte de son marché intérieur, marché de taille importante : 67 millions d'habitants. Ce marché est également diversifié, entre des utilisations humaines, animales et non alimentaires, avec une histoire et une véritable tradition de consommation à l'image de la baguette, qui est un symbole de la France. De plus, la filière céréalière est très structurée et organisée depuis plus de 80 ans autour notamment des collecteurs déclarés. Le positionnement géographique est idéal dans l'Union européenne par rapport aux marchés structurellement déficitaires (Nord et Sud-UE), la France possède des façades maritimes importantes, et des marchés traditionnels à l'international.

Quelques chiffres clés de la filière céréalière française

La production française de céréales annuelle représente environ 70 millions de tonnes, environ dont 60 millions sont collectées et commercialisées et 10 millions sont auto-consommées à la ferme.

Les utilisations intérieures représentent 22,7 millions de tonnes. Les marchés français sont globalement matures en volumes pour les céréales. Toutefois il est encore possible de créer de la valeur en continuant à

segmenter les marchés et en recherchant de nouveaux segments de valeur sur les qualités intrinsèques des céréales ou sur la valeur environnementale ou locale (ex : microbrasserie, céréales bio). Les exportations vers l'Union européenne ou les Pays Tiers de grains représentent 35,8 millions de tonnes, et des produits transformés en France, 5,7 millions de tonnes en équivalent grains. L'exportation est une activité créatrice d'emplois dans les territoires français.



Source : Passion Céréales 2016

Quelques chiffres clés sur les 4 principales céréales : Blé tendre, maïs, blé dur, orge

Bilan français (y compris produits de 1^{ère} transformation) - Utilisations de blé tendre par le marché (hors stock fin de campagne) – moyenne 5 campagnes (2012/13 à 2016/17)

Blé en meunerie	15%
Blé en ut. industrielles	13%
Blé en aliment composé	15%
Blé à l'exportation	54%

A noter que les utilisations indiquées sous le terme « meunerie » ne couvrent pas, l'intégralité des utilisations humaines : les utilisations industrielles comportent des utilisations par l'amidonnerie, dont une partie des produits est destinée à la consommation humaine, et les exportations sont majoritairement destinées à la consommation humaine.

Bilan français (y compris produits de 1^{ère} transformation) - Utilisations de maïs par le marché (hors stock fin de campagne) – moyenne 5 campagnes (2012/13 à 2016/17)

Maïs en ut. industrielles	21%
Maïs en aliment composé	23%
Maïs à l'exportation	47%

Comme pour le blé tendre, on notera que les utilisations industrielles sont majoritairement composées d'utilisations par l'amidonnerie, dont une partie des produits est destinée à la consommation humaine (idem pour les exportations, qui sont en partie utilisées à destination par le secteur de l'amidonnerie).

Bilan français (y compris produits de 1^{ère} transformation) - Utilisations d'orge par le marché
(hors stock fin de campagne) – moyenne 5 campagnes (2012/13 à 2016/17)

Orge en ut. hum. et industr.	2%
Orge en aliment composé	14%
Orge à l'exportation	78%

Bilan français (y compris produits de 1^{ère} transformation) - Utilisations de blé dur par le marché
(hors stock fin de campagne) – moyenne 5 campagnes (2012/13 à 2016/17)

Blé dur en semoulerie intér.	27%
Blé dur à l'exportation	72%

→ **Un marché national dans un monde ouvert, interdépendant de l'international, où la concurrence s'intensifie**

La performance à l'exportation, résultat de la confrontation d'origines concurrentes sur le marché mondial, est un indicateur important pour la filière française. Il fait l'objet d'une attention particulière (suivi régulier dans la presse spécialisée, bilans prévisionnels publiés chaque mois par FranceAgriMer) car il est **sensible, réactif et précoce**. Il complète un autre indicateur tout aussi important que sont les utilisations de céréales sur le marché intérieur.

Alors que les principaux concurrents, notamment les pays de la Mer Noire, progressent, la filière française perd en compétitivité à l'exportation. Cette évolution ne concerne pas les seuls exportateurs, mais bien toute la filière, car si la tendance perdure, **la perte de compétitivité à l'exportation se traduira immanquablement par une fragilisation des céréales françaises sur le marché intérieur**, préjudiciable à la filière et à tous les niveaux de la transformation.

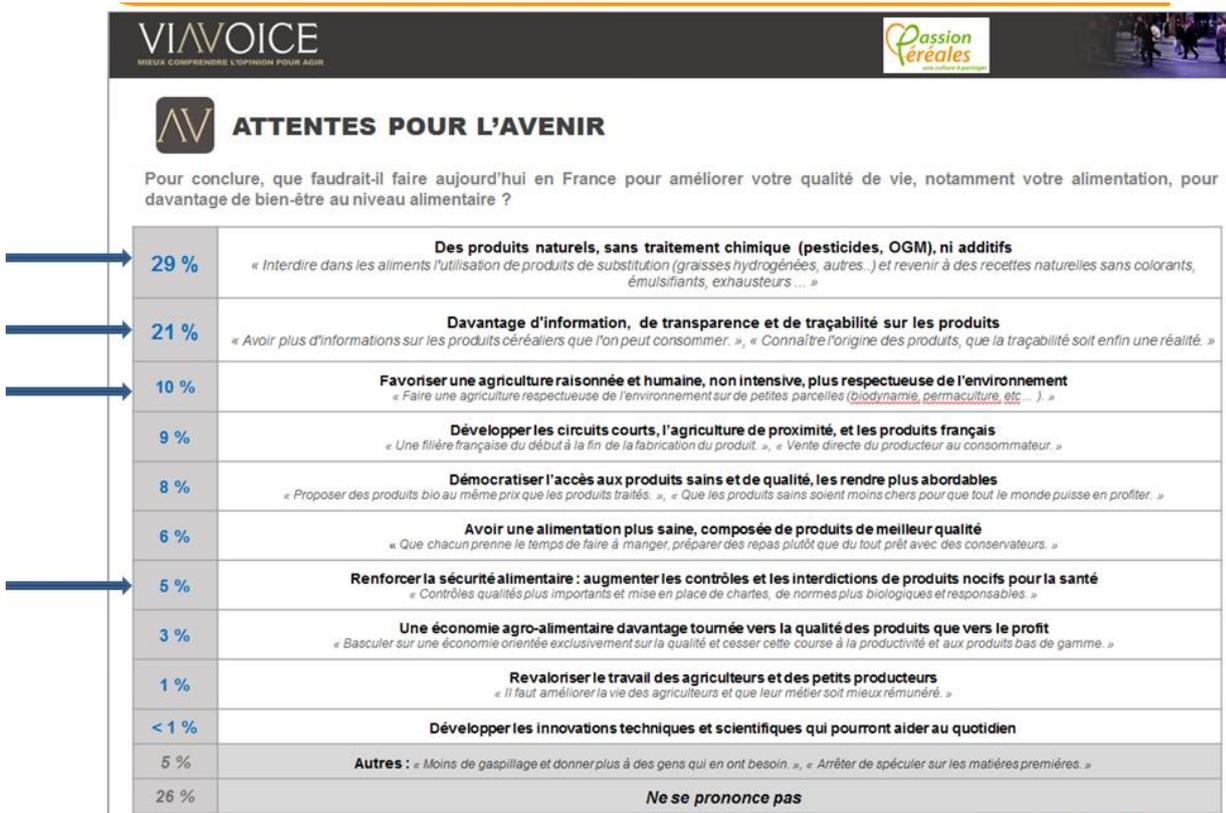
En effet, l'exportation représentant un peu plus de la moitié de la production céréalière française, elle est constitutive du volume de production, et est par conséquent un facteur modérateur des coûts de production et de compétitivité. Ainsi, une baisse des exportations s'accompagnerait inévitablement d'une dégradation de la compétitivité et diminuerait l'intérêt économique des céréales françaises pour les transformateurs français. Dans un marché ouvert tel que le marché céréalier, cela conférerait simultanément un intérêt économique aux céréales importées bien plus prononcé qu'il ne l'est aujourd'hui. **Ce scénario est celui d'une spirale baissière, préjudiciable à tous les maillons de la filière jusqu'à la deuxième transformation. La production céréalière française est l'un des piliers d'une industrie de transformation implantée sur tout le territoire, créatrice de richesse et d'emploi. Elle serait également préjudiciable pour le consommateur français** qui affirme de plus en plus son attachement à une alimentation dont il connaît la provenance et le mode de production.

Il faut bien comprendre que l'exportation ne s'envisage plus désormais comme une solution commode de dégageant des excédents afin de prévenir le déséquilibre du marché intérieur. Il s'agit d'une véritable démarche commerciale active et volontariste, visant à répondre à la demande croissante de clients internationaux, à participer à la sécurité alimentaire mondiale, à concourir à la stabilité sociale d'un certain nombre de pays du continent africain. Cette stratégie est cruciale pour toute l'Europe car elle apporte une contribution significative à la balance du commerce extérieur et garantit un approvisionnement durable du marché intérieur à partir d'une production locale abondante, qualitative et résultant d'un mode de production conforme à des normes exigeantes (environnementales, sociétales...).

Ces objectifs ont une finalité commune : **la création de valeur sur le territoire national, principe directeur de la filière céréalière française.**

→ **Les attentes des clients et des consommateurs évoluent**

L'attente principale est un **produit céréalier sain et de qualité optimisée**. Sur ce point, la filière céréalière est performante mais doit faire face à de nouveaux défis : disparition progressive de moyens de lutte contre les adventices (mauvaises herbes), maladies pouvant conduire au développement de mycotoxines (au champ et au stockage), prolifération d'insectes, présence de résidus de produits phytopharmaceutiques (toujours les mêmes produits utilisés par manque de solutions et pouvant conduire à l'apparition de résistances) ou présence d'impuretés (potentiellement allergènes). Certaines solutions existent mais doivent être déployées plus largement, d'autres sont à inventer.



Source : Passion Céréales 2016

Les attentes des clients industriels nationaux et internationaux reposent sur un besoin en céréales en volume, avec de fortes exigences de qualités technologiques et sanitaires. La filière française fait face là aussi à de nouveaux défis :

- **Aléas climatiques** dont les amplitudes d'une récolte sur l'autre s'amplifient avec pour conséquences des volumes et des qualités variables.
- Une érosion de la teneur en protéines des céréales françaises alors que les marchés imposent une teneur minimum de 11.5%. Pour cela, la filière s'est prise en main et a lancé le « **plan protéines** » qui mobilise l'ensemble de la filière et actionne divers leviers. Il faut continuer en ce sens pour rester dans la course internationale. En blé tendre, 12,5% de teneur en protéines pourrait prochainement devenir la référence pour exporter du blé meunier.

La problématique « **protéines** » est un enjeu majeur pour l'ensemble des céréales, aussi bien sur la maîtrise de la teneur que de la nature des protéines.

→ Enfin, une **mutation des techniques de production protégeant mieux l'environnement** (maîtrise énergétique, qualité de l'eau, air et sols, biodiversité, etc.), **la santé et le bien-être des travailleurs agricoles** est une demande de plus en plus forte. **Cela implique une diversité des solutions pour les producteurs notamment : agronomiques, biologiques, chimiques, génétiques, mécaniques.** La filière céréalière en a bien conscience et progresse chaque jour mais les solutions disponibles sont chères et rares, dans un contexte économique difficile, le besoin en investissement est donc important. Ce défi ne peut être remporté qu'en mobilisant l'ensemble des maillons de la R&D pour développer des innovations, du conseil pour diffuser ces innovations et de la production pour les adopter.

Une culture et des outils structurés en matière de connaissances économiques, bénéficiant d'une reconnaissance internationale

Pour mener à bien le projet visant à consolider sa compétitivité, la filière céréalière française va pouvoir s'appuyer sur l'existant, qui constitue un atout considérable. **Très organisée**, coutumière du dialogue interbranches et de la collaboration avec les pouvoirs publics, la filière dispose d'une culture et d'outils qui l'ont tout à la fois structurée et aidée à surmonter des épisodes conjoncturels difficiles.

La période actuelle, marquée par une concurrence exacerbée, d'une part, et par une réflexion des pouvoirs publics sur l'évolution de leur rôle vis-à-vis des filières d'autre part, met à l'épreuve ces caractéristiques. Il est extrêmement important que les acteurs de la filière aient conscience de l'enjeu de leur engagement pour le maintien de statistiques sectorielles fiables collectées notamment par FranceAgriMer, auxquelles le partenariat avec les pouvoirs publics confère une neutralité dont toute la filière bénéficie, tant du point de vue de sa propre information que du point de vue de son image à l'extérieur.

Les états statistiques de collecte, de stocks, de mises en œuvre de céréales par les industries utilisatrices, la réflexion mensuelle sur les bilans prévisionnels d'offre et de demande, la connaissance des prix, les analyses de la qualité de la récolte, le suivi des cultures : autant d'outils de connaissance du marché qui ne peuvent exister que dans un partenariat entre la filière et les pouvoirs publics, et que l'intérêt bien compris de la filière est de défendre, notamment par sa propre participation à la collecte de données, première condition à leur fiabilité.

La richesse et la qualité de l'information émanant de la filière française et coordonnée par les pouvoirs publics bénéficie d'une reconnaissance internationale (que ce soit auprès d'institutions telles que la Commission européenne et AMIS, ou auprès des acheteurs étrangers publics ou privés), dont on ne peut s'empêcher de penser qu'elle contribue positivement à l'image de la filière. Sur les marchés étrangers, qu'il s'agisse du marché communautaire ou du marché mondial, la qualité de l'information entourant les céréales françaises fait aussi partie de la qualité de l'offre céréalière française. Les appréciations portées par le public étranger destinataire des réunions de présentation de l'offre française indiquent très clairement que la mise à disposition d'une information qui éclaire les acheteurs sur l'état du marché est vécue comme le signe d'une démarche commerciale respectueuse des clients et émanant d'une filière confiante dans ses atouts.

Un mécanisme de formation des prix entre l'amont agricole et la transformation industrielle très directement lié aux cours mondiaux

Pour ce qui concerne la filière céréale, les prix des matières premières sont étroitement corrélés aux prix mondiaux. La fixation des prix ne dépend ni des producteurs ni des acheteurs, sur le marché des céréales. Ce système de référence au prix mondial perdure par rapport à un système de prix contractualisés sur longue période car il procure de nombreux avantages : grande flexibilité en termes d'utilisations et d'approvisionnement, opérations sur un marché capable de tamponner les variations de production et de qualité d'une année sur l'autre, réduction des écarts de compétitivité liés à la matière première entre transformateurs, possibilités de profiter d'opportunités... La contractualisation à prix fixé à l'avance existe, mais sur des quantités modestes, pour des utilisations essentiellement alimentaires nationales dans des filières haut de gamme.

Hors cahier des charges, les matières premières et produits transformés répondent donc exclusivement à des conditions de formation de prix sans marge de manœuvre sur un partage différent de la valeur du fait du respect des règles de la concurrence.

Des modes de production durables ou attachés à un terroir et leur accréditation auprès des consommateurs (notamment label rouge, CRC...) peuvent être générateurs de meilleures valorisations pour les producteurs, pour autant que le consommateur soit prêt à en payer le prix. Ce dernier, dans la très grande majorité des cas, est fixé en référence au prix de marché au travers d'une prime qualitative. Cette politique ne peut toutefois constituer, à elle seule, la principale orientation de toute la production française. **Au regard de ces différents segments de marché, que l'interprofession encourage à se développer, l'enjeu majeur pour la filière céréalière est de faire évoluer l'essentiel des volumes produits, en réponse aux attentes clients, productions dont les prix sont fixés par le marché mondial. Renoncer à cette ambition amènera inévitablement à laisser les autres producteurs mondiaux renforcer leurs positions sur les marchés, avec des conséquences économiques et géopolitiques. En France, cela conduirait à une perte de compétitivité de la filière française, au développement d'importations de matières premières mais aussi directement de produits finis, à la réduction de la contribution à la balance commerciale de la filière céréalière voire de fermeture d'unités de transformation en France. L'enjeu majeur est que les volumes produits répondent aux attentes des clients et de rester dans la course internationale. Il ne s'agit pas de concentrer tous les efforts sur une montée en gamme qui ne concernera que des segments de marchés.**

Les acteurs gèrent les risques résultant de la volatilité en utilisant des produits financiers : les contrats à terme, les options et les produits dérivés financiers négociés de gré à gré (OTC). Ces marchés financiers des matières premières ont une utilité certaine pour contribuer à protéger les producteurs des risques incontournables d'une volatilité des prix inévitable, sans une politique mondiale de stockage, qu'aucun pays ne souhaite assumer. La réforme des marchés (MiFID II, MAD, MAR, EMIR) qui trouvera sa pleine application au premier janvier 2018, devrait apporter plus d'intégrité et de transparence. Par ailleurs, chaque entreprise gère ses risques de marché en utilisant les outils de couverture disponibles. Au stade de la production agricole, le développement des outils permettant la gestion des risques doit être encouragé (assurance climatique, épargne de précaution, fonds mutuels sectoriels de stabilisation des revenus...).

Face à cet état de fait, la filière céréale a construit ses propres pratiques volontaires pour créer de la valeur et organiser son partage (cf. axe 3 action 3 – *segmentation de l'offre*).

La filière céréalière en quelques chiffres

70 millions de tonnes de céréales produites chaque année

9,6 millions d'hectares cultivés représentant 20% du territoire et 1/3 des surfaces cultivées hors forêt

Près de 270 000 exploitations cultivent des céréales (1 sur 2) et 40 000 entreprises qui les collectent, les stockent ou les transforment

Une filière présente sur l'ensemble du territoire, dans tous les départements, avec des silos et des usines situées au bout des champs

1^{er} producteur européen de blé ainsi que de maïs grain et maïs semence ; et le 2nd exportateur mondial de céréales ; 1^{er} exportateur mondial de malt

1^{er} producteur européen et 4^{ème} producteur mondial d'amidon

Une des quelques filières structurellement exportatrices, qui contribue à la balance commerciale à hauteur de **9 milliards d'euros** en moyenne chaque année (1 tonne sur 2 est commercialisée en dehors de nos frontières)

17% des céréales destinées aux marchés alimentaires nationaux sont des filières haut de gamme ou premium contractualisées

21 milliards de valeur ajoutée et 450 000 emplois

Axe 1

ACCOMPAGNER TOUTES LES CREATIONS DE VALEURS DU TERRITOIRE LOCAL A L'INTERNATIONAL EN SATISFAISANT LES ATTENTES CLIENTS, CONSOMMATEURS, CITOYENS

Action 1

Orienter la production en fonction des besoins des marchés pour adapter l'offre à la demande

Ambition

La filière a pour ambition de s'investir dans la connaissance des différents marchés et des attentes des clients dans toute leur diversité, qu'ils soient français, européens ou internationaux, afin d'orienter au mieux la production. Ainsi la filière pourra optimiser la satisfaction des besoins de ces marchés et adapter au mieux l'offre française aux diverses demandes. Produire et proposer une offre qui réponde aux attentes des clients ! En fonction des enjeux identifiés pour lesquels la filière française doit continuer à progresser (exemple des enjeux qualitatifs : protéines, impuretés...), des plans d'actions seront déployés pour mettre en œuvre toutes les solutions possibles dans le but d'atteindre ces objectifs.

Diagnostic

De nombreuses utilisations du local à l'international

La filière céréalière s'est engagée dans une démarche de durabilité au service de l'alimentation, des consommateurs et des citoyens quels qu'ils soient et où qu'ils soient. C'est à partir notamment des attentes de différents clients nationaux, européens ou internationaux que doit être orientée la production de céréales afin de proposer une offre répondant le mieux possible aux besoins des marchés. De par l'ampleur et la très grande diversité de l'offre céréalière, elle suscite des attentes diverses et en constante évolution. Rappelons que l'offre céréalière concerne de nombreuses espèces : blé tendre, maïs, orge, blé dur, triticale, pour les principales espèces, mais aussi avoine, seigle, riz, sorgho, épeautre... avec pour chacune d'elles des attentes spécifiques. Les utilisations sont multiples que ce soit en alimentation humaine (meunerie, amidonnerie, malterie, semoulerie en première transformation), en alimentation animale qui concerne différentes filières animales (porcs, volailles, ruminants pour les principales), ou encore en utilisation non-alimentaire (énergie, chimie verte, fermentation, cosmétique, papier carton...). Ces différentes utilisations correspondant à différents types de clients se répartissent pour les céréales françaises sur diverses destinations géographiques, du local à l'international en passant par la France et l'Europe.

Plusieurs sujets sont interdépendants, au-delà des caractéristiques intrinsèques du produit, les consommateurs notamment européens attendent des produits plus respectueux de l'environnement et davantage d'information sur l'histoire des produits et leur origine (traçabilité). Ces éléments sont détaillés dans des parties spécifiques du plan notamment dans les autres actions de l'axe 1 et dans l'axe 2.

Des attentes qui évoluent

Les attentes sont variées :

- L'attente principale du consommateur français ou européen est de disposer d'un produit céréalier sain et de qualité optimisée au meilleur prix. Le citoyen demande de plus en plus de produits « naturels » issus d'une agriculture raisonnée, sobre en intrants, plus respectueuse de l'environnement, et de plus en plus locale. La filière prend un ensemble d'engagements grâce à un ensemble d'innovations (cf. axe 2 du plan).
- Les attentes des clients industriels nationaux et internationaux reposent sur un besoin en céréales en volume, avec de fortes exigences de qualités technologiques et sanitaires. Pour ce qui est spécifiquement des marchés à l'export pour l'alimentation humaine, et notamment sur pays tiers,

les clients attendent une qualité qui réponde à un cahier des charges public ou privé fixé à l'avance (humidité, protéines, PS, Hagberg, W...), le meilleur rapport qualité/prix et une relation de confiance entre les opérateurs. Les niveaux d'exigences pour chaque pays tiers sont le plus souvent spécifiques, mais globalement, proches des marchés européens, tant au niveau technologique que sanitaire, même en l'absence de réglementation (moindres exigences qu'au sein de l'UE). La diversification de l'offre mondiale et la concurrence entre origines ont en effet conduit les acheteurs à renforcer leurs exigences qualitatives. Certains clients demandent également des approvisionnements réguliers tout au long de l'année, que ce soit sur les marchés français, européens ou internationaux (pour les pays importateurs structurels notamment). Au-delà de l'aspect quantitatif, ils souhaitent également une homogénéité et une régularité de la qualité des lots au cours d'une campagne.

- Pour ce qui est de l'alimentation animale, des matières premières bien caractérisées tant du point de vue nutritionnel que sanitaire, au moindre coût, et permettant un approvisionnement régulier sont avant tout recherchées.

Exemples de cahiers des charges du blé tendre de quelques pays acheteurs de céréales :

	OAIC Algérie	Office Tunisie	GASC Egypte	ALIMPORT Cuba	Privé Afrique Ouest
Protéines	11,0%	11,5%	12,0%	11,6%	11,5%
<i>Protéines minimum acceptable</i>	10,5%	10,0%	11,5%	11,6%	11,0%
PS	78	78	77	76	78
<i>PS minimum acceptable</i>	77	75	76	76	77
Indice Hagberg (s)	240 <i>Acceptable 230</i>	25 <i>Acceptable 220</i>	200	250	250
Alvéo W (J)	160 <i>Acceptable 150</i>	130	-	210	200

Source : France Export Céréales 2017

Protéines végétales

Les protéines des céréales sont une opportunité pour les filières animales et l'alimentation humaine de demain. Les enjeux protéiques sont de diverses natures :

- Améliorer les qualités technologiques et la valeur économique des céréales pour les marchés traditionnels (panification, fabrication de pâtes alimentaires, amidonnerie, fabrication d'aliment pour animaux)
- Contribuer à l'émergence de nouveaux produits valorisant les protéines végétales dans la perspective de demandes sociétales

Ces différents enjeux nécessitent une meilleure connaissance des voies et moyens de produire des céréales à une teneur protéique correspondant aux différents marchés, mais aussi de mieux comprendre les aspects qualitatifs de ces composants protéiques et le rôle des différentes fractions dans les process de transformation.

Cette dimension protéines a des impacts à différents niveaux :

- sociétaux : réponse aux nouvelles attentes de consommation
- environnementaux et territoriaux : nouvelles utilisations, biodiversité et territoires agricoles, impact positif sur les cultures céréalières de rotations impliquant des cultures de protéagineux

- économiques : répondre aux attentes des clients, avec création de valeur pour tous les maillons de la chaîne, depuis la production agricole jusqu'au consommateur, projets industriels d'avenir, création et maintien d'emplois directs et indirects

Objectifs et perspectives

Connaissance des marchés

→ *Investir dans la connaissance des marchés et des attentes des clients, qu'ils soient français, européens et internationaux, par segment d'utilisation, avec une vision anticipatrice (veille, identification des signaux faibles, enquêtes, analyses marchés, stratégie des acteurs et benchmark ...)*

→ *Améliorer la transmission des signaux du marché et les analyser en termes de conséquences pour l'ensemble de la filière*

→ *Diffuser de l'information sur la demande des clients à l'international aux acteurs de la filière française, notamment les producteurs*

Le plan protéines

Face à ces attentes variées et évolutives, la filière a identifié les principaux défis qualitatifs qu'elle doit relever au premier rang duquel on retrouve la protéine, critère recherché pour la plupart des utilisations aussi bien en alimentation humaine qu'animale. Un plan protéines a été établi par l'interprofession en 2014 sur blé tendre dans un premier temps, en actionnant différents leviers (recherche, génétique, agronomique, pilotage de la fertilisation, contractuel...). L'objectif est de faire progresser la teneur en protéines des blés français, devenue souvent sub-limitante par rapport aux exigences des clients. Il s'agit pour les producteurs français de fournir des céréales répondant aux attentes de leurs clients et de conserver, ainsi, leurs positions sur les marchés, nationaux et internationaux. Tous, les acheteurs pays tiers et européens, ainsi qu'en France les meuniers, amidonniers et fabricants d'aliments pour animaux, expriment leur besoin de céréales protéinées (à la seule exception des blés biscuitiers). Si la teneur en protéines dépend en partie des conditions climatiques, les producteurs disposent de solides leviers pour l'améliorer. Le premier réside dans la conduite de la fumure azotée, qui impacte directement le rendement et la teneur en protéines. Or la fertilisation ne se décrète pas, elle se pilote. La prescription joue un rôle déterminant dans la diffusion des outils d'aide à la décision, qui permettent d'atteindre le meilleur équilibre. Plus en amont, les collecteurs disposent d'une position stratégique pour guider le choix des variétés qui associeront rendement, teneur et qualité des protéines, en fonction d'une analyse qualitative du marché. Leur rôle se prolonge dans la capacité à allouer la collecte en fonction du critère protéines afin de valoriser le travail réalisé par les agriculteurs.

Des progrès conséquents ont été réalisés aussi bien d'un point de vue technique qu'au niveau du déploiement avec une prise de conscience collective réelle. La dynamique engagée depuis la mise en place de ce plan démontre la capacité de tous les maillons de la filière - sélectionneurs, agriculteurs, collecteurs, metteurs en marchés et utilisateurs - à se mobiliser et à partager une vision prospective déterminante pour la performance de la production française de blé tendre.

→ *Poursuivre la dynamique du plan protéines pour le blé tendre*

→ *En blé tendre et blé dur, 40% des surfaces fertilisées avec l'appui d'un OAD à horizon 5 ans (23% aujourd'hui)*

→ *Elargir le plan protéines à d'autres céréales : orge brassicole, maïs.*

Pour maîtriser la teneur en protéines du blé, il faudra composer des itinéraires techniques combinant variété x dose d'azote x fractionnement x conditions d'application. Une étape en cours permet de définir un besoin de fertilisation azotée tenant compte de l'objectif de rendement et de protéines par variété. Le pilotage de la fertilisation azotée reste le meilleur moyen d'ajustement en cours de campagne, et demain, une nouvelle approche par modélisation permettra de s'affranchir de l'objectif de rendement (fertilisation ajustée en temps réel selon une trajectoire de rendement modélisée), et constituera un vrai changement de paradigme.

A noter que cet enjeu protéines concerne l'ensemble des céréales, selon des modalités variées : teneur minimale pour le blé dur, en lien avec la qualité (tenue à la cuisson) des pâtes, fourchette de teneur en orges brassicoles pour un process de maltage optimisé, intérêt de gain de protéines en céréales à destination de l'alimentation animale pour réduire le recours aux correcteurs azotés, inversement recherche de faibles taux pour les blés biscuitiers...

Au-delà de la question de la teneur en protéine dans le grain, la filière devra également améliorer sa compréhension sur les caractéristiques des protéines afin de proposer des produits adaptés aux demandes des clients et des consommateurs.

Développer les protéines végétales françaises

La filière céréalière identifie le marché des protéines végétales en plein développement comme source de diversification. Cela répond à une demande des filières animales d'un approvisionnement local en protéines pour l'élevage comme à de nouveaux modes de consommation. Les protéines végétales issues des céréales sont un levier de croissance important pour la filière de l'amidonnerie et de la nutrition animale. La France doit saisir cette opportunité pour devenir un acteur majeur de l'approvisionnement en protéines et un leader sur ces nouveaux marchés.

→ *Soutenir la R&D afin de lancer de nouveaux programmes de recherche concernant :*

- *Génétique / sélection : identification des variétés de céréales ainsi que des pratiques culturales permettant d'augmenter leur teneur en protéines*
- *Agronomie : itinéraires culturaux (optimisation de la productivité des sols et le raisonnement de la fertilisation azotée)*
- *Amélioration des procédés de production*
- *Caractérisation des profils nutritionnels*
- *Identification des critères de qualité nutritionnelle, technologique, sanitaire des protéines*
- *Améliorer la connaissance des protéines en alimentation humaine*

→ *Développer la bioraffinerie*

La maîtrise des impuretés dans les céréales

Comme la protéine, il s'agit d'un axe qualitatif recherché par la plupart des utilisateurs. Les impuretés se retrouvent dans les grains la plupart du temps dès la récolte, et peuvent avoir différents impacts tout au long de la filière. De par leurs natures très différentes, et la diversité d'utilisations, leurs conséquences sont diverses. Si leur présence est inévitable dans tout lot de céréales, il est primordial d'en maîtriser la quantité. Leur présence en quantité plus ou moins importante dans un lot de céréales a un impact économique quel que soit le maillon. On peut notamment distinguer plusieurs enjeux : intégrité des équipements, conservation des lots, commerciaux (contrats, cahiers des charges), respect de la réglementation sanitaire, valeurs technologiques et nutritionnelles. La maîtrise des impuretés passe par un travail réalisé tout au long de la filière selon une approche technico-économique, afin de pouvoir répondre à ces différents enjeux.

→ *Etablir et suivre un plan de progression global sur les impuretés à tous les niveaux de la filière*

La filière céréalière continuera de proposer des céréales et des produits céréaliers **de haute qualité sanitaire** en adéquation avec les attentes des consommateurs (*voir axe 2 action 4*).

Les attentes qualitatives des clients, consommateurs et citoyens évoluent, l'interprofession s'engage à suivre ces évolutions dans le temps grâce à des enquêtes tel que l'étude Comportements et consommations alimentaire en France (CCAF) du Crédoc et à faire connaître ces éléments aux acteurs de la filière.

Conditions de réussite

Améliorer l'organisation au sein de la filière de la remontée, du partage et de l'analyse des informations recueillies sur les différents marchés : passer d'une logique de flux poussés à une logique de flux tirés.

Progresser dans l'acquisition de références techniques que ce soit sur la protéine (génétique, pilotage, modélisation), sur les impuretés des céréales (influence des conduites de culture, des conditions de récolte, des différentes possibilités de travail du grain sur les différentes catégories d'impuretés...), ou sur les autres critères recherchés, en comparaison avec les principaux compétiteurs, et déployer largement les bonnes pratiques auprès des opérateurs.

Identifier les marchés émergents porteurs de valeur ajoutée, en complément des marchés traditionnels qui resteront dominants.

Action 2

Développer les exportations de céréales et produits transformés pour les couples produits / destinations sur lesquelles l'origine France a des atouts compétitifs et qualitatifs

Ambition

Les exportations agricoles et agroalimentaires, dès lors qu'elles se font dans le strict respect des droits et des attentes des pays et qu'elles ne sont pas le déversoir des surproductions nationales, sont essentielles à la création de richesse et donc d'emplois en France. Elles peuvent s'appuyer sur la reconnaissance quasi universelle des qualités sanitaires, gustatives et techniques de nos produits alimentaires fondées sur une tradition constamment revisitée des normes exigeantes. Pour notre croissance, il faut que la France retrouve sa place dans le trio de tête des grands pays exportateurs, l'innovation sera un des leviers majeurs de cette reconquête.

Les enjeux géopolitiques et géostratégiques doivent positionner l'agriculture et l'alimentation au cœur des échanges entre les chefs d'états et plus particulièrement pour tous les pays du pourtour méditerranéen (*voir également axe 3 - action 5, Mettre les céréales française au cœur de la diplomatie économique*).

Diagnostic

Les différents couples « produit/destination » à l'exportation peuvent se classer en deux catégories : d'une part des **marchés qualitatifs** où les qualités intrinsèques du produit participent fortement à sa compétitivité : c'est le cas de la plupart des produits transformés, et pour les céréales brutes, du blé tendre destiné à l'alimentation humaine, du blé dur, de l'orge brassicole, d'une petite partie du maïs (e.g. maïs popcorn, maïs destiné à l'amidonnerie ou à la semoulerie...); à l'inverse, des **marchés banalisés** où le prix prévaut avant tout : c'est le cas généralement des céréales destinées à l'alimentation animale.

Les exportations françaises de céréales sont aujourd'hui dépendantes d'un petit nombre de clients et de destinations, qui sont de surcroit, pour les destinations extra européennes, celles où on retrouve le plus d'origines concurrentes : Pays européens voisins de la France, Algérie, Maroc et Afrique subsaharienne francophone pour le blé meunier et le blé dur, Union Européenne et Chine pour l'orge brassicole. Quant aux produits transformés, la France est le leader mondial de la malterie et de l'exportation de malt, et un exportateur important de produits issus de l'amidonnerie, alors que sa position en tant qu'exportateur de farine, tout comme les volumes de farine exportée ne cessent de s'effriter, au profit d'autres origines : Turquie, Kazakhstan, Argentine.

Les ventes de céréales et de produits transformés à l'étranger peuvent s'accompagner de **programmes de coopération scientifique, technique et logistique. Là où les produits s'exportent, ce sont aussi des savoir-faire, des expertises et des projets de développement locaux qui se mobilisent.**

Par ailleurs, les exportations de céréales françaises sont le fait, pour une part de sociétés françaises, parties prenantes de la filière, mais également de multinationales spécialistes du commerce international, pour lesquelles l'origine française est sur chaque marché une option parmi d'autres.

Enfin, les marchés hors UE sont le plus souvent en dollars US. D'où l'impact extrêmement fort des parités monétaires (Euro/dollar, mais également devises de nos compétiteurs/dollar) sur la compétitivité de nos produits.

Objectifs et perspectives

L'augmentation des exportations de céréales et de produits transformés passera par deux voies. D'une part **renforcer le positionnement de l'origine française chez ses clients actuels** : par exemple, dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, les ventes de blé français stagnent, alors que les importations augmentent, si bien que la part de marché de l'origine France diminue, au profit d'autres origines. Un des facteurs limitants est la capacité de la ferme France à produire plus de 2,5 Mt de blé meunier d'une qualité élevée, de type > 12% de protéines. D'autre part, **pénétrer de nouvelles destinations** : au-delà des initiatives et des réussites individuelles, cela passera par un effort collectif de prospection pour faire connaître l'origine française comme une option possible d'approvisionnement, faire reconnaître ses avantages, et mieux identifier les clients, le fonctionnement de ces nouveaux marchés, les produits susceptibles de valoriser les céréales françaises. A cet égard, il faudra progresser collectivement sur la connaissance des barrières technico-réglementaires des marchés cibles à l'exportation de céréales sur Pays Tiers. La France peut être amenée à exporter de plus en plus de céréales vers de nouveaux pays, en plus des destinations dites « traditionnelles ». La connaissance en temps réel de la réglementation sanitaire des pays à destination est indispensable. L'amélioration de la qualité des céréales françaises (qualités intrinsèques : protéines, gluten... ; qualité de présentation : humidité, propreté, poussières ...) est une autre condition nécessaire au développement de nos exportations.

La plupart des importateurs ont des besoins répartis sur l'ensemble de l'année, et achètent régulièrement : il est donc important que la **filière française se mette en position d'exporter dès le début de la campagne**, voire même sache tirer parti de la précocité de sa récolte par rapport à d'autres origines, plutôt que de rester en position d'attente sur les premiers mois ou trimestre de la campagne. Cela passera par une prise de conscience, suivie d'effet, de l'ensemble des acteurs, notamment producteurs, et organismes collecteurs.

Développer pour l'international une dynamique entre les acteurs français de type « Chasser en meute », et notamment certaines actions collectives : par exemple, certains clients seraient demandeurs de quantités limitées de céréales françaises (quelques centaines de tonnes), aujourd'hui impossibles à trouver, pour des « essais grandeur nature ».

Renforcer les mécanismes privés d'assurance-crédit et intensifier les efforts entrepris via la Bpifrance pour soutenir la solvabilité des clients des entreprises françaises en assurant les contrats.

A l'échelle de l'ensemble des filières, **communiquer sur l'excellence opérationnelle agricole et agroalimentaire française**, en arrêtant une marque ombrelle forte pour tous les produits agricoles et agroalimentaires français. Elle pourrait être une déclinaison d'une marque France encore plus générique, valable pour toutes les productions françaises.

Communiquer sur le lien entre le blé français, ses caractéristiques et la qualité des produits de viennoiserie et de panification française, et former les opérateurs pour qu'ils sachent tirer le meilleur parti des céréales françaises.

Conditions de réussite

Barrières technico réglementaires : La France doit veiller à éviter ou lever des obstacles non tarifaires. Elle doit également être en mesure d'aider les opérateurs dans leurs dialogues avec les administrations des pays destinataires. Cela passe par le fait de disposer, pour les opérateurs, d'informations à jour sur les obligations phytosanitaires à destination sur toutes céréales, et que les services dédiés au sein de l'administration aient les moyens d'assurer ce suivi. Compléter cette information par les données des exportateurs, et l'interrogation de différentes sources pertinentes : conseillers agricoles des missions économiques des ambassades, bureaux locaux de société de surveillance, autres sources à identifier. Rendre accessible cette information à tous les opérateurs (elle pourra alimenter la base « Expadon II » en cours de construction), rédaction de fiches de synthèse.

Dynamique filière céréales « Chasser en meute » : que les acteurs de la filière engagés à l'exportation partagent cette nécessité et s'organisent, désignent un chef de file, dans la mesure où le droit de la concurrence le permet, en n'oubliant cependant pas que des acteurs internationaux jouent également un rôle important dans l'exportation de céréales françaises.

La négociation des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux est une compétence de l'Union européenne (les négociations sont menées par la Commission européenne, sur la base d'un mandat de négociation élaboré au sein du Conseil de l'Union, qui représente les Etats Membres). Cependant, il conviendrait que lors de la définition de la position européenne, la France se montre plus offensive (et pas seulement défensive) dans la promotion des exportations de nos produits agricoles et notamment céréaliers.

Marque France : Sortir de l'éparpillement des logos qui brouillent le message. Pour éviter les querelles entre logos, il faut un engagement politique fort, donnant un objectif, en désignant un chef de file.

Action 3

Créer de la valeur par le développement de la bioéconomie et de l'économie circulaire

Ambition

L'agriculture de demain, au cœur des enjeux alimentaires, énergétiques et environnementaux devra toujours répondre aux besoins alimentaires tout en consacrant une partie de sa production à la mise au point d'alternatives pour développer des solutions capables de prendre le relais du tout pétrole. L'économie circulaire et la bioéconomie sont deux récents concepts qui offrent des opportunités importantes pour les exploitations et les industries de la filière céréalière.

La bioéconomie est une économie fondée sur l'utilisation complémentaire du carbone renouvelable pour l'alimentation ou des utilisations non-alimentaires ainsi qu'un retour de matière organique au sol, qui peut contribuer à la séquestration du carbone. Pour répondre efficacement à ces demandes nationales ou mondiales, elle implique de développer la production de céréales dans le respect de l'environnement ainsi qu'une gestion optimale des ressources en carbone renouvelable et donc une économie circulaire pour tendre vers le « 0 déchet ». La filière céréalière et ses industries (amidonnerie, distillerie, semoulerie) sont des pionnières de la bioéconomie. En tant que « pompe à carbone », les céréales sont le point de départ d'une bioéconomie durable et porteuse de solutions pour : nourrir, fournir de l'énergie, des matériaux et réduire les émissions gaz à effet de serre. Poursuivre le développement de cette diversité de filières performantes, créatrices d'emplois et de valeurs dans les territoires est un engagement de la filière.

Les coproduits, au cœur de la chaîne alimentaire, sont générés au niveau des exploitations céréalières et des industries, et valorisés notamment pour les animaux d'élevage. La filière céréalière est pleinement engagée dans l'économie circulaire et tend vers une valorisation maximum s'approchant de 100% de ses co-produits.

La lutte contre le gaspillage et les pertes alimentaires sont également un axe important à développer dans la filière, en particulier dans la sensibilisation des consommateurs.

Diagnostic

En matière de bioéconomie, les entreprises céréalières, en 1^{er} lieu l'amidonnerie, ont entamé depuis la fin des années 90, leur diversification vers ces nouveaux marchés biosourcés, en complément du marché de l'alimentation. L'optimisation combinée des processus de production durable de la biomasse, de logistique, de transformation dans certains cas, permettent des synergies fortes entre les marchés alimentaires et non-alimentaires.

La chimie du végétal

La chimie du végétal désigne une chimie qui utilise les végétaux comme matière première. Elle permet de remplacer le carbone fossile par du carbone végétal, qui possède les mêmes propriétés que le carbone du pétrole. La fabrication de produits de consommation courante (produits cosmétiques, lubrifiants...) et de produits intermédiaires est possible avec la chimie du végétal. On parle alors de produits biosourcés (issus de la biomasse). **L'amidon**, stocké dans les grains de céréales, est la voie royale de la chimie du végétal car il dispose de multiples propriétés. Mais la chimie du végétal valorise aussi de mieux en mieux les pailles, les tiges et les feuilles, ce qui renforce d'autant plus son intérêt et ses champs d'application, de plus en plus vastes.

L'amidonnerie est une industrie impliquée dans la production de bioproduits, la moitié de sa production, en France, est destinée à des applications comme le papier, le carton... L'autre se destinant à un usage alimentaire.

- **Les bioplastiques**

Les céréales (blé et maïs) et la pomme de terre permettent de produire des biopolymères, plastiques d'origine végétale, biodégradables et renouvelables. Grâce à leurs performances et à leurs propriétés spécifiques, les bioplastiques se développent actuellement avec succès sur les marchés des sacs, de l'emballage, de l'agriculture (films de paillage...) et des produits d'hygiène (cotons tiges, couches...). Bien qu'ils puissent être incinérés, la voie naturelle de valorisation des bioplastiques est le compostage. La production de compost de qualité, utilisé comme amendement organique en agriculture, offre une solution aux problèmes de récupération de matière à partir des déchets et diminue la quantité de matière organique dans les décharges.

- **Les biomolécules**

La chimie du végétal permet de produire des tensioactifs, molécules aux propriétés diverses : détergente, émulsionnante, mouillante, adoucissante... On les retrouve ainsi dans plusieurs types de produits comme les nettoyants de surface et détergents ménagers ou les produits d'hygiène corporelle. Les biosolvants quant à eux présentent de bonnes propriétés écotoxicologiques et de biodégradabilité par rapport à leurs concurrents d'origine fossile. On les retrouve dans les dégraissants, les adjuvants, les diluants, les décapants, etc. Enfin, les biomolécules trouvent de nombreuses valorisations dans les produits cosmétiques.

Les produits issus de la chimie du végétal sont aussi diversifiés que ceux issus de la chimie conventionnelle. Ils présentent plusieurs atouts pour la santé et l'environnement :

- réduction de la pollution chimique des eaux
- réduction des émissions de CO₂ : de 30 à 75% d'émissions de CO₂ en moins pour les bioplastiques selon les produits et les procédés utilisés et 50% pour les solvants et tensioactifs
- plus faible toxicité
- possible biodégradabilité, assurée et encadrée par des normes (ex : pour bioplastiques, biodégradabilité de 90% en 6 mois maximum).

La production d'énergies renouvelables ou bioénergie

- **Biocarburants : une gestion responsable de la ressource agricole**

En Europe, le bioéthanol est produit à partir de céréales (blé, maïs...) ou de betteraves. En France, 1,7 Mt de blé et 0,5 Mt de maïs sont transformés en bioéthanol contribuant ainsi à réduire les déficits énergétiques et protéiques du pays. En effet, la fabrication d'éthanol issu des céréales, s'accompagne de la production d'un coproduit, les drêches contenant des protéines destinées à l'alimentation du bétail (voir § coproduits, 1T de céréales destinée à la production d'éthanol donne 350 kg de drêches). La France, à partir de 2005, s'est engagée dans un programme important de développement : près d'1 milliard d'euros a été investi par les agriculteurs et les industriels pour développer les capacités existantes et construire 5 usines de production de bioéthanol modernes dont la capacité totale de production s'élève à 14 millions d'hectolitres.

Avec une moyenne de 12 millions d'hectolitres de bioéthanol carburant produits par an, la France en est le premier producteur européen avec plus du quart de la production européenne, et elle a généré ou maintenu 9000 emplois directs et indirects. Tant à l'échelle européenne que française, l'utilisation de céréales pour la fabrication de bioéthanol représente 3% des valorisations.

Le bioéthanol est incorporé à l'essence à hauteur de 5% dans le SP98 et le SP95, et depuis 2009 dans le SP95-E10 (jusqu'à 10% d'où son nom d'E10). Le Superéthanol, ou E85, est un carburant composé de 65 à 85% de bioéthanol, complété avec du SP95, utilisable dans des voitures essence flexfuels ou équipées d'un boîtier spécifique.

- **Les biocombustibles : une alternative pour fournir de la chaleur et de l'électricité**

Le potentiel énergétique de la biomasse a toujours existé mais l'utilisation massive du pétrole l'a éclipsée avant de susciter un regain d'intérêt dans le cadre du développement des énergies renouvelables. Les biocombustibles céréaliers offrent des alternatives sérieuses tant sur le plan environnemental que sur le plan économique en ouvrant la voie à une nouvelle activité économique en zone rurale. Les biocombustibles peuvent être utilisés pour le chauffage ou la production d'électricité et de froid. L'énergie libérée lors de la combustion de la biomasse provenant d'un hectare de céréales équivaut à celle de 4 500 litres de fioul, sachant que cet hectare **stocke 10 fois plus d'énergie qu'il ne consomme d'énergie fossile pour être cultivé.**

- **La méthanisation : un levier de création de valeur économique et agronomique**

La méthanisation consiste à fermenter des matières organiques, notamment végétales, en biogaz. Ce biogaz sert ensuite à produire de l'électricité et de la chaleur en cogénération ou du biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel. Les ambitions de la France d'atteindre au moins 10% de biométhane dans ce réseau, voire potentiellement 100% en 2050 selon l'ADEME, ne pourront se réaliser sans mobiliser les ressources végétales des exploitations céréalères. En effet, les matières premières végétales ont une productivité en biogaz plus importante que les effluents d'élevage.

A côté d'un minimum de cultures dédiées parfois indispensables, il faudra développer très significativement l'utilisation des CIVE. Les CIVE (intercultures semées et récoltées entre deux cultures principales) permettent la valorisation énergétique des couverts végétaux et une diversification des assolements. Elles s'inscrivent aussi dans des systèmes de cultures innovants (introduction de dérobées, réalisation de 3 cultures en 2 ans) qui permettent de concilier le développement des méthaniseurs, la lutte contre le changement climatique et le respect des enjeux liés à l'usage des sols (production alimentaire, d'énergie et de couverture des sols).

La méthanisation de résidus et déchets de différents maillons de la filière est un moyen d'améliorer le profil énergétique des activités et le profil environnemental. Ainsi, la méthanisation des menues pailles est un levier d'amélioration des pratiques environnementales et de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Les biomatériaux

Le secteur de la construction doit répondre à une demande de plus en plus forte de substitution progressive de matériaux souvent issus de la pétrochimie par des biomatériaux. La paille de céréales est un bon isolant thermique et acoustique pour les murs. Elle peut, sous forme de bottes de paille, se substituer aux isolants habituels (laines minérales, isolants synthétiques) en respectant certaines règles de mise en place. Elle peut également être utilisée pour les cloisons ou le doublage intérieur sous forme de panneaux de paille compressée.

Economie circulaire : les céréales, un acteur clé

- **Economie circulaire à l'échelle agricole : fertilité des sols et création de valeur**

L'économie circulaire s'applique à l'échelle agricole. La première boucle est le retour au sol des résidus de culture, pailles ou mulchs. L'utilisation des pailles par l'élevage, avec des échanges pailles-fumier, des retours de composts ou de digestats, permettent de boucler des cycles sur des minéraux et le carbone, et illustrent les liens céréaliers-éleveurs. Enfin, et plus largement, les surfaces céréalères et notamment de maïs sont indispensables pour l'épandage des effluents d'élevage, des digestats, la valorisation des composts, dont l'origine est agricole ou autre. Par exemple, 57% des besoins de fertilisation azotée des maïs fourrage est d'origine organique (Commissariat au Développement Durable – sept 2013) et 22% de celle du maïs grain est issue des effluents d'élevage.

La production de céréales est un acteur important de l'économie circulaire courte (végétal – aliment – effluent), avec une part autoconsommée dans les exploitations, et à la source de nombreux circuits courts et filières de qualité créateurs de valeur ajoutée, en production animale notamment.

- **La valorisation des co-produits, notamment en alimentation animale**

Une étude récente (Gisements et valorisation des coproduits des industries alimentaires, Réséda, novembre 2017) évalue à 12,1 millions de tonnes de matière sèche le volume de coproduits.

Les coproduits issus de produits céréaliers sont les sons de blé, les remoulages, les drêches (ou fibres), le wheat gluten feed, le corn gluten feed, les orgettes par exemple. Ils représentent en 2017 plus de 25% du total des coproduits générés par les industries en France (Amidonnerie, Meunerie, Semoulerie de maïs, Semoulerie de blé dur, pâtes alimentaires et couscous, Brasserie, Malterie, Distillerie de céréales).

L'alimentation des animaux de rente ou de compagnie est la principale voie de valorisation des coproduits. Les autres voies de valorisation des coproduits sont l'industrie comme les sons en tant que matière première, la valorisation agronomique et la valorisation énergétique.

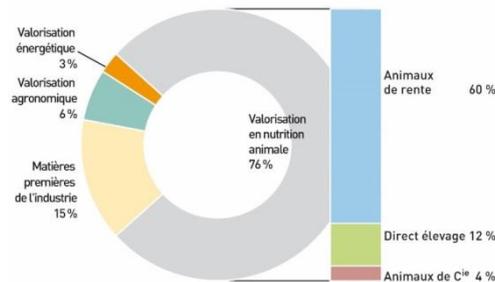


Figure : Répartition des coproduits dans les différentes voies de valorisations (Réséda, 2017)

En France, le volume de coproduits a augmenté de 2 millions de tonnes depuis 10 ans. Les politiques publiques concernant les biocarburants sont la raison principale de cette progression tant dans le secteur de la distillerie de céréales que des oléagineux.

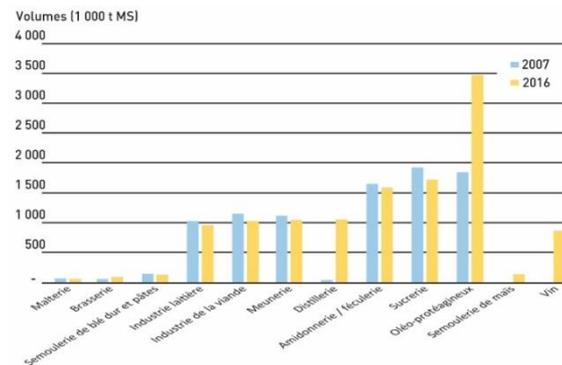


Figure : Evolution du volume de coproduits par secteur entre 2007 et 2016 (Réséda, 2017)

La bonne gestion des coproduits des industries agroalimentaires françaises est un atout à promouvoir tant pour celles-ci que pour les utilisateurs. Préservation des ressources, lutte contre le gaspillage alimentaire, sécurité sanitaire, politiques énergétiques sont des enjeux clés sociétaux auxquels les coproduits répondent. Les coproduits s'inscrivent pleinement dans la bioéconomie.

- **La lutte contre le gaspillage et les pertes alimentaires**

La France s'est engagée au travers du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire à le réduire de moitié à l'horizon 2025. L'impact carbone des pertes et gaspillages est estimé à 15,3 Mt équivalent CO2, soit 3% de l'ensemble des émissions de l'activité nationale. Les pertes et gaspillages dans la filière céréales sont estimés à près de 540 000 tonnes par an essentiellement au niveau consommation. En effet, le gaspillage de pain chez les consommateurs est une source importante. C'est pourquoi la filière est engagée à promouvoir auprès du consommateur les bons gestes. A titre d'exemple :

- Le Cifap mène des actions via sa chaîne YouTube avec les films "Comment conserver son pain", "Recettes de pain plus frais" et d'autres films sont à venir.
- L'Institut National de la boulangerie pâtisserie a édité une plaquette avec des recettes permettant d'utiliser le pain rassis. Elles ont donné lieu à des ateliers « Cuisine » avec les Restos du cœur.

Objectifs et perspectives

La chimie du végétal et les bioénergies - Un important potentiel de développement

Tout comme les biocarburants, les produits issus de la chimie du végétal contribuent à améliorer l'indépendance énergétique de la France et notre balance commerciale, via la réduction des importations de pétrole.

La France présente des atouts significatifs. La recherche scientifique est de qualité avec des organismes appliqués (ARD, Toulouse White Biotechnology) et des laboratoires impliqués sur des sujets plus fondamentaux comme la biologie de synthèse, qui permettent de concevoir et de construire de nouveaux systèmes et mécanismes biologiques. Plusieurs industriels sont investis sur le sujet dont des groupes amidonniers français d'envergure internationale. La chimie du végétal pourrait permettre de créer 35 à 45 000 emplois et permettre 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires à l'export.

La concurrence est réelle. Des groupes d'envergure mondiale comme Cargill, Dow, DuPont, Ajinomoto, DSM sont présents sur ce sujet. D'autres pays apportent un soutien public important comme le Brésil, les États-Unis ou dans une moindre mesure la Chine et l'Allemagne.

En matière de bioénergie, la filière française du bioéthanol de première génération est encore en évolution grâce à l'amélioration des processus de production pour atteindre des gains significatifs d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle travaille à la mise au point de la seconde génération, qui utilisera **l'ensemble de la ressource végétale** (partie lignocellulosique de la biomasse et pas uniquement les réserves énergétiques des plantes). Le bioéthanol de 2nde génération pourrait devenir une réalité économique et industrielle dans le milieu de la décennie 2020, en complément au bioéthanol de 1^{ère} génération. Il existe actuellement en France un pilote consacré à la R&D française sur les biocarburants de 2nde génération : Futurol.

Dans le secteur du transport, **les biocarburants** s'imposent toujours comme la seule alternative de substitution partielle au pétrole en tant qu'énergie liquide, en parallèle à des ruptures technologiques plus radicales et donc moins immédiates.

La marche en avant de la filière pourrait cependant être entravée par les incertitudes de l'UE quant à ses objectifs d'incorporation de biocarburants et aux normes environnementales auxquels ceux-ci doivent satisfaire et par l'évolution de la fiscalité française.

La méthanisation à partir de ressources végétales, dédiées ou par les CIVE et résidus de culture, sera indispensable pour relever le défi de la transition énergétique du gaz naturel vers des énergies renouvelables.

La filière s'engage à :

- **Assurer une meilleure connaissance des gisements et des marchés** afin d'éviter la concurrence d'usage, et permettre une organisation de l'offre qui favorise la mise en place de filières structurées
- **Soutenir l'innovation** : en particulier les travaux portant sur les externalités positives des filières biosourcées (baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre, économie de ressources, emploi dans les territoires, baisse des importations...)
- **Développer l'usage des produits biosourcés** en démontrant le lien entre le caractère biosourcé d'un produit et un avantage environnemental
- **Promouvoir les produits biosourcés** : Sensibilisation du public, création et déploiement d'un label « biosourcé »
- **Poursuivre les travaux pour améliorer les rendements céréaliers, l'accroissement de la production de biomasse durable et la contribution au programme 4 pour 1 000** : mobiliser les instituts, poursuite de SYPPRE et des travaux sur les systèmes de 3 cultures en 2 ans

Conditions de réussite

- Créer une gouvernance nationale et encourager les synergies entre les politiques publiques de l'Union Européenne, de l'Etat ou des Régions. Il peut s'agir : d'un délégué interministériel à la bioéconomie (pour déployer le plan d'action en concertation), d'un comité stratégique de la bioéconomie, d'une section thématique du Conseil National de l'Industrie
- Rendre les cellules biomasse régionales plus efficaces : faciliter la prise de décision en améliorant la connaissance de l'offre de biomasse, de ses modalités d'usage (usage dédié unique, fractionnement et utilisation en cascade) et des filières de valorisation, établir régulièrement un travail prospectif destiné à faciliter la structuration des filières
- Développer l'utilisation de bioéthanol en augmentant progressivement la TGAP dans l'essence à 15% en 2030 et en développant l'usage des essences riches en bioéthanol : E20, E85, ED95
- Développer la filière paille énergie/matériaux en soutenant l'utilisation de la paille par des aides adaptées
- Soutenir le développement de la méthanisation agricole et agroalimentaire en synergies avec les territoires en assurant une juste répartition de la valeur, et en particulier la recherche sur les CIVE et la levée des freins à leur usage

Economie circulaire : valorisation des co-produits et lutte contre le gaspillage alimentaire

Les incertitudes pesant sur le développement des biocarburants en Europe pourraient impacter les volumes à l'avenir. Certains secteurs, comme la brasserie qui se développe, pourraient générer plus de coproduits à l'avenir.

Grâce à la production de coproduits de qualité adaptée aux utilisations, contribuer à horizon 5 ans à :

→ *Valoriser l'ensemble des fractions de céréales, et qu'il ne reste rien à valoriser in fine pour les producteurs de coproduits et tendre vers 0 déchet*

→ *Maintenir une origine des matières premières en alimentation animale à 80% origine France*

→ *Identifier des nouveaux usages alimentaires et non alimentaires pour les co-produits*

En matière de lutte contre les pertes et gaspillages dans la filière céréales, l'enjeu principal est la sensibilisation des consommateurs. La filière est déjà engagée et propose :

→ *D'améliorer ou créer des circuits de collecte des invendus auprès de la 2ème transformation et de la distribution. Ces circuits doivent être mutualisés et ne concernent pas uniquement les produits de panification*

→ *D'inciter le consommateur à utiliser autrement le pain non immédiatement consommé*

→ *Favoriser la méthanisation/compostage des aliments non consommés*

La substitution de l'azote fossile par de l'azote organique est un moyen plus large de boucler des cycles minéraux et une opportunité de valoriser un service écosystémique des grandes cultures. Le développement de la méthanisation des effluents mais aussi de ressources végétales ou de biodéchets augmenteront les ressources en digestat d'ici 5 ans.

La filière s'engage à :

→ *Promouvoir et définir les conditions d'un usage accru de matières fertilisantes organiques, dont les digestats, sur les céréales*

→ *Organiser avec les filières élevages une réflexion stratégique sur le développement de l'élevage dans les zones céréalières*

Conditions de réussite

- Reconnaître les coproduits comme des matières premières, et non comme des sous-produits ou des déchets
- Bien évaluer les qualités intrinsèques des coproduits et conserver un niveau d'exigence élevé sur la qualité sanitaire
- Maintien des objectifs de politiques publiques en matière de biocarburants de 1^{ère} génération
- Faciliter l'utilisation et les échanges de digestats issus de ressources agricoles : accorder aux digestats issus de méthanisation de ressources végétales un statut de produit : à l'image de ce qui a été fait pour le secteur élevage mais sans la condition minimum d'incorporation d'effluents. Mieux caractériser leur performance fertilisante. Innover dans leur formulation

Action 4

Satisfaire le marché français en céréales bio (accompagner les producteurs, collecteurs et transformateurs dans toutes les régions)

Ambition

L'agriculture biologique poursuit sa croissance rapide en France et génère de nombreux emplois sur tout le territoire. La filière des grandes cultures biologiques connaît un développement particulièrement important depuis 3 ans en réponse à un marché dynamique. Elle occupe une place centrale dans le développement des filières biologiques, en fournissant l'alimentation humaine mais également l'alimentation animale. L'ambition portée par la filière céréales est de satisfaire les demandes en forte croissance de ses principaux marchés avec pour cela un doublement des surfaces d'ici 5 ans.

Diagnostic

L'agriculture biologique poursuit sa croissance rapide en France et génère de nombreux emplois sur tout le territoire. Tous les domaines sont concernés : à l'amont, la production agricole, mais également à l'aval, la transformation, la distribution... Au total, l'agriculture bio représente aujourd'hui près de 118 000 emplois directs en équivalent temps plein, soit 32 500 emplois gagnés en seulement 4 ans.

Ces créations d'emplois témoignent du dynamisme de la production et de la consommation bio en France. En effet, avec une consommation des ménages qui a bondi de +21% entre 2015 et 2016 et un marché total qui dépasse 7 milliards d'euros (ce marché a doublé depuis 2010), les Français confirment clairement leur envie de consommer ces produits.

Face à ce développement, les professionnels confirment leur mobilisation. En 2016, ce sont plus de 1,5 million d'hectares qui sont cultivés en bio en France. La Bio représente ainsi 5,7% de la Surface Agricole Utile du territoire.

La filière des grandes cultures biologiques connaît un développement particulièrement important depuis 3 ans en réponse à un marché dynamique, et portée par une revalorisation des aides directes à l'hectare et l'implication des acteurs. Ainsi, environ 70 000 ha de grandes cultures se sont convertis à la bio en 2015 et en 2016. Avec cette vague de conversion importante, les surfaces de grandes cultures biologiques atteignent 357 000 ha fin 2016, dont 40% en conversion, soit 3% des surfaces totales en céréales et oléo-protéagineux. Une des spécificités en bio est la grande diversité des assolements : le blé tendre représente 54% de la sole de céréales en France, il représente 30% des surfaces de céréales biologiques, une large part étant laissée à d'autres céréales (triticale, orge, avoine, épeautre...), à des associations céréales-légumineuses, des oléagineux, des protéagineux, des légumes secs. Cette diversification est nécessaire en agriculture biologique : c'est, en effet, le premier levier agronomique à mobiliser pour réduire la pression des adventices, des maladies et des ravageurs.

Les grandes cultures occupent une place centrale dans le développement des filières biologiques, en fournissant l'alimentation humaine et surtout l'alimentation animale. Le principe du lien au sol dans les élevages bio ruminants et monogastriques impose **un développement cohérent et synchronisé des filières de grandes cultures avec les productions animales.**

Du côté de l'alimentation humaine, la croissance des ventes est particulièrement importante pour les produits de l'épicerie et notamment du rayon petits déjeuner. Le pain et les pâtes figurent parmi les

potentiels de développement les plus forts. A noter également, le développement très dynamique des bières portées par l'ouverture de brasseries artisanales bio.

Du côté de l'alimentation animale, les œufs et volailles constituent les principaux marchés pour les céréales et demeureront un potentiel important de valorisation pour les années à venir.

Objectifs et perspectives

En considérant les surfaces en conversion fin 2016, les surfaces certifiées bio devraient augmenter de +20% en 2017 par rapport à 2016, et de +20% en 2018 par rapport à 2017. Cette augmentation des surfaces collectées en bio permettra de répondre à la demande croissante en produits bio français. Cette dynamique devrait se poursuivre ces prochaines années. La bio étant dépendante du contexte politico-réglementaire, son avenir dépendra des décisions européennes et françaises (notamment sur les aides à la conversion et au maintien). Au regard des attentes des consommateurs, le marché du bio devrait continuer sa progression.

→ *Un doublement des surfaces de grandes cultures biologiques en 5 ans permettrait de satisfaire les demandes en forte croissance de ses principaux marchés (meunerie, fabricants d'aliment du bétail notamment). Ce développement devra se faire de manière anticipée en lien direct avec les opérateurs de l'aval*

Les filières de grandes cultures biologiques sont liées au marché international et en premier lieu au marché européen. L'alimentation animale comme humaine sont aujourd'hui dépendantes d'une part d'importations qui répond tant en termes de qualité que de volumes aux besoins des opérateurs. La stratégie de la filière doit se baser sur un objectif de **pouvoir alimenter ses propres marchés et de valoriser autant que possible l'origine France de ses produits en lien avec les besoins de l'aval et la demande des consommateurs**. L'essor de la filière passe également par un développement de ses capacités de stockage, et le cas échéant d'échanges intra-communautaires pour faire face certaines années aux aléas climatiques.

→ *Valoriser l'origine France*

Les actions mises en place par la **commission bio grandes cultures (Intercéréales-Terres Univia)** complété par le travail de FranceAgriMer et la commission bio de Coop de France seront renforcées : le suivi du marché et établissement des bilans par espèce, le suivi du développement de la filière en France, la coordination des actions de communication et de structuration des filières, le suivi des problématiques réglementaires et le positionnement de stratégies interprofessionnelles en lien avec les attentes des consommateurs.

Les acteurs en céréales biologiques encouragent depuis des années la **contractualisation pluriannuelle**. L'interprofession a rédigé dès 2009 un guide d'appui à la rédaction de contrats pluriannuels en grandes cultures biologiques. Dans un premier temps, ce sont essentiellement les acteurs en lien avec l'alimentation animale qui se sont engagés dans ce type de contractualisation.

Cette initiative est née suite au problème rencontré en 2006 d'une mauvaise adéquation offre demande. Les prix des céréales biologiques ont été depuis moins corrélés aux prix des céréales, qui suivent les cours internationaux.

Depuis cette année, il existe également des contrats pluriannuels entre les acteurs en alimentation humaine entre collecteur, meunier, boulanger et grande distribution. La priorité des acteurs est de pouvoir répondre au besoin de consommateurs avec un approvisionnement 100% français en blé.

Les acteurs en grandes cultures biologiques effectuent **un travail d'anticipation des nouveaux volumes** de grandes cultures qui arrivent sur le marché, afin de consolider une production qui reste à ce jour une niche et donc sous tension en cas d'inadéquation offre/demande. Si la demande est trop forte au regard de la production, la France risque d'importer davantage de céréales biologiques. Si l'offre est trop forte au regard de la demande, les prix pourraient s'effondrer et amener certains producteurs à quitter le mode biologique.

Conditions de réussite

La pérennisation des aides à la conversion et au maintien aux niveaux actuels

Des travaux de recherche prioritaires :

- Développer l'offre de semences bio en gamme et en volume afin d'aller vers un marché à 100% de semences bio
- Développer des expérimentations visant le recours à des variétés adaptées aux systèmes de cultures bio et à la demande du marché
- Proposer des moyens de lutte / des itinéraires efficaces de protection contre les insectes au stockage
- En blé tendre, rechercher de nouvelles variétés adaptées, avec une évaluation différente de la qualité meunière qui ne s'appuierait pas uniquement sur le taux protéique

Ciblage des investissements

Création d'unités de stockage ou conversion d'unités de stockage existantes

Acquisition d'équipements de séchage, nettoyage, triage pour améliorer le traitement du grain bio

Création d'unités de transformation des productions

Action 5

Promouvoir auprès du consommateur les produits céréaliers comme des aliments clés de l'alimentation

Ambition

En termes nutritionnels, les produits céréaliers (pain, pâtes...) apportent des macro et micronutriments essentiels : glucides principalement des glucides complexes, protéines végétales, minéraux, fibres et vitamines. A ce titre, ils jouent un rôle central dans l'alimentation de la population française. La filière céréalière, consciente de cette responsabilité de santé publique, contribue à faire progresser les connaissances scientifiques et s'engage à faire mieux connaître le rôle des produits céréaliers dans l'équilibre alimentaire.

Diagnostic

La qualité de notre alimentation a un impact sur notre santé. Pour maintenir forme, bien-être et prévenir certaines maladies (obésité, diabète de type 2, maladies cardio-vasculaires et certains cancers), il est recommandé d'adopter une alimentation saine et équilibrée.

Ces dernières décennies, nos modes de vie ont considérablement évolué. Nous pratiquons moins d'activité physique et sommes de plus en plus sédentaires. En parallèle, notre consommation d'aliments gras et sucrés s'est accrue entraînant un déséquilibre de nos apports nutritionnels avec notamment une insuffisance de fibres alimentaires et de glucides complexes.

Mais l'alimentation dépasse le simple côté nutritionnel et santé. L'alimentation, en France, a une fonction sociétale centrale où les repas sont des moments de partage et de plaisir majeurs.

Pour faire évoluer les comportements alimentaires des Français vers davantage d'équilibre, les autorités de santé recommandent une alimentation intégrant plusieurs familles d'aliments, dont certaines doivent être consommées tous les jours comme les produits céréaliers (pain, pâtes, riz...).

L'équilibre alimentaire et la qualité nutritionnelle de l'alimentation font l'objet d'une grande attention de la part de la filière céréalière : les déficits avérés de la population française en termes de glucides complexes, environ 10 à 15%, et de fibres alimentaires, environ 25%, mobilisent bon nombre de ses acteurs.

Cependant l'amélioration de la composition nutritionnelle des produits céréaliers, dont celle des pains et des biscuits, nécessite de disposer de données scientifiques fiables sur les fibres (nature, méthodes d'analyse, bénéfices santé...). Aussi, plusieurs travaux ont été menés par la filière céréalière et l'Inra dont le programme Wheafi. Plus récemment, le programme Céréfibres a été lancé dans le cadre des travaux du « Pôle d'accessibilité des céréales et produits céréaliers ». Piloté par Intercéréales et soutenu par la DGAL, il permettra de définir, pour l'ensemble de la population, le seuil d'acceptabilité maximale de fibres alimentaires dans les produits céréaliers de large consommation, tel que le pain. Céréfibres fait suite à l'enquête Barofibres, menée en 2015, sur les attentes et les connaissances des consommateurs en matière de fibres alimentaires.

Par ailleurs, il est à noter que l'Observatoire du pain a publié des résultats de travaux menés avec l'Association nationale de la meunerie française sur la composition nutritionnelle des farines et des pains les plus couramment consommés. Ces données ont été consolidées dans les tables du Ciqua, référence en matière de composition nutritionnelle des aliments, donnent accès à la composition en macro et micronutriments des principales farines et pains.

Les teneurs en fibres des pains sont importantes : elles sont comprises entre 3,3 g à 8,8 g/100 g. Tous les pains sont « sources de fibres » (> 3 g/100 g) et les pains complets, au son et de seigle « riches en fibres » (> 6 g/100 g).

La consommation est soutenue par la catégorie « pain-biscottes » qui contribue à hauteur de 21,9% aux apports journaliers des consommateurs (Credoc 2016).

Perspectives et objectifs

Cette meilleure connaissance de la composition nutritionnelle des aliments céréaliers et des moteurs et freins à leur consommation, permettra la réalisation de campagnes annuelles d'information/promotion auprès du grand public.

L'objectif pour la filière céréalière est de contribuer à atteindre les recommandations nutritionnelles des autorités de santé, à savoir pour les adultes, une alimentation composée à 35-40% de lipides, 10-20% de protéines, 40-55% de glucides et 25-30 g de fibres.

Par le biais de sa collective d'information, l'interprofession propose, depuis sa création, de nombreux supports pédagogiques à destination des enseignants. Depuis 2013, 9 000 mallettes faisant le lien du champ à la table ont été commandées par les professeurs des écoles. Actuellement près de 10 000 enseignants sont abonnés à la newsletter gratuite l'Ecole des céréales. Elle leur propose, chaque mois, des outils pédagogiques à télécharger. L'objectif d'ici 5 ans pourrait être d'en compter 13 000.

Conditions de réussite

Une bonne coordination des efforts publics-privés est indispensable pour obtenir des résultats dans un domaine aussi intime et complexe que l'alimentation. La filière céréalière propose ainsi cinq orientations importantes :

- Consolider le « Pôle d'accessibilité céréales et produits céréaliers » dans son rôle d'incubateur de projets et d'espace de dialogue entre les acteurs de la filière et les pouvoirs publics
- Améliorer les messages nutritionnels existants pour permettre aux Français d'identifier les céréales et produits céréaliers comme source significative de fibres et de glucides complexes via notamment une nouvelle recommandation lisible pour le consommateur sur la consommation de produits céréaliers
- Prendre en compte les différents atouts des produits céréaliers, notamment leur diversité et leur proximité, dans les prochains programmes nationaux touchant à l'alimentation. Soutenir en particulier la consommation de pain dont la chute de près de 25% depuis 2007 participe aux déficits nutritionnels en glucides et fibres
- Renforcer les programmes pédagogiques à l'éducation alimentaire en milieux scolaires et périscolaires
- Favoriser, sur les chaînes publiques audiovisuelles, l'accès des interprofessions à des espaces d'information dédiés à l'équilibre alimentaire, aux produits et aux métiers, en dehors des espaces publicitaires et commerciaux

Action 6

Tracer l'histoire des produits céréaliers pour connecter les producteurs et les consommateurs

Ambition

Les céréales brutes doivent être transformées, le plus souvent au moins deux fois, avant de rencontrer les consommateurs (blé – farine – pain ; blé dur – semoule – pâte ; orge – malt – bière ; céréales – (transformation) - nutrition animale) et sont des matières « fongibles ». Par conséquent, le lien entre le consommateur et le producteur de céréales est distendu. Grâce à la révolution digitale, ce lien peut être retracé et c'est le projet qu'a initié Intercéréales : être capable de raconter l'histoire des produits du champ aux consommateurs, et inversement, en fonction des valorisations possibles. La mise en place de ce métamodèle, pourra permettre :

- aux consommateurs de connaître (flash code produit ou autre technologie) l'histoire du produit céréalier qu'ils consomment et notamment son origine
- aux agriculteurs de connaître le devenir de leurs productions

Ce projet est donc doublement vertueux car il offrira une grande transparence aux clients et consommateurs mais également permettra de valoriser les producteurs et de leur donner une meilleure vision du devenir de leurs productions. Cela peut également être créateur de valeur et différenciant.

Diagnostic

Grâce aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), la collecte massive de données agricoles (Big Data agricole) ou industrielles est devenue possible et donne l'opportunité de délivrer des informations supplémentaires jusqu'au stade du consommateur.

La traçabilité, au sens réglementaire (paquet hygiène) existe d'ores et déjà. Son objectif est de pouvoir identifier un produit (ou un lot) et le retirer très rapidement et avec un maximum de sécurité en cas de non-conformité ou de danger. La traçabilité réglementaire procède de la méthode « juste avant/juste après » et fonctionne bien dans la filière céréales, les lots devant être retirés du marchés étant rapidement identifiés et isolés. Le projet d'Intercéréales va bien au-delà de cette exigence réglementaire et vise à retracer l'histoire de la céréale brute jusqu'aux consommateurs, en identifiant l'origine et les intermédiaires.

Ce besoin a été exprimé dans une étude réalisée par Viavoice pour Passion Céréales en 2016 auprès d'un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française de 15 ans et plus. Concernant leurs attentes en termes d'informations sur les céréales, la première à ressortir (76% des répondants) est « la provenance des céréales et produits céréaliers ». Sur les causes de méfiances à l'égard des différents maillons de la filière, la transparence et la traçabilité ressortent systématiquement comme une solution pour rétablir la confiance. Enfin pour leurs attentes concernant le progrès technique, la traçabilité apparaît en 4^{ème} position de leurs priorités sur 15 items.

Objectifs et perspectives

Intercéreales va lancer début 2018, une étude pour la mise en place d'une telle traçabilité. Ce projet va impliquer tous les acteurs de la filière de manière volontaire. L'association AGROEDI Europe accompagnera Intercéreales :

- Phase 1 - Diagnostic - début 2018 : affiner le projet et disposer d'une visibilité parfaite des attentes et des outils déjà existants pour aboutir à un cahier des charges.
- Phase 2 - Pilotes – fin 2018 : Quelques pilotes seront lancés avec des acteurs volontaires pour tester le modèle et l'ajuster. Créer ce lien permettra d'offrir plus de transparence pour le consommateur (d'où vient la céréale, dans quel organisme stockeur a-t-elle été collectée, chez quel meunier ou malteur a-t-elle été transformée, où a été fabriqué le produit fini, etc.) et par conséquent une plus grande confiance pourra s'établir. En parallèle, le travail des agriculteurs sera mis en valeur et l'objectif est qu'ils puissent eux-aussi connaître le devenir de leurs productions.
- Phase 3 - Déploiement – début 2019 : une fois le modèle opérationnel, la phase de déploiement commencera. L'adoption par chaque acteur et la mise en œuvre dans les filières dépendra des capacités de valorisation de chaque acteur, en particulier les clients de l'aval.

Conditions de réussite

Faisabilité technique n'impliquant pas de refonte des systèmes des entreprises

Adoption et valorisation par les clients

Axe 2

INNOVER POUR DEVELOPPER LA FILIERE CEREALIERE EN TRANSITION

Action 1

Développer et déployer les solutions de protection des cultures efficaces et durables

Ambition

Les acteurs de la filière céréales portent l'ambition d'une quadruple performance économique, sanitaire, environnementale et sociale et souhaitent répondre aux attentes des citoyens, des consommateurs, des clients et des agriculteurs. Les cultures de céréales qui ont déjà fait de grands progrès depuis 20 ans, sont peu consommatrices de produits phytopharmaceutiques de synthèse par rapport à d'autres productions mais leurs surfaces sont importantes. La filière s'engage dans une trajectoire de progrès visant à réduire très significativement les usages, les risques et les impacts des produits chimiques de synthèse en 15 ans. Les éléments de progrès reposent dans le déploiement et la combinaison de solutions innovantes pour chaque système de culture, complémentaires, l'opposition entre eux étant stérile.

Les défis auxquels nous avons à faire face aujourd'hui et auxquels nous aurons à faire face à l'avenir (modification de l'aire géographique de distribution des ravageurs, apparition de nouveaux bioagresseurs, changement climatique, développement des résistances...) ne nous permettent pas d'ambitionner le zéro phyto absolu car il conduirait à des situations d'impasses techniques et risquerait de favoriser le développement de toxines (mycotoxine, ergot,...) ou de plantes allergènes sans moyen de les contrôler.

Un engagement de réduction chiffré à 5 ans, sauf à manquer délibérément de fiabilité, ne nous semble pas envisageable au vu des incertitudes qui pèsent sur la filière (perte de compétitivité, disparition de certaines molécules, etc.). Les acteurs de la filière souhaitent s'engager sur une trajectoire ambitieuse de baisse sur le moyen-long terme qui implique d'évoluer dans un environnement stable pour déployer une stratégie et des investissements dont le coût est chiffré à 10,2 milliards d'euros (voir annexe complémentaire). Les pas de temps pour trouver des solutions, les tester, les diffuser et les adopter dépendent de chacune des productions et des solutions disponibles ou à venir, ce qui limite la possibilité d'afficher un objectif de réduction et une échéance unique.

Deux leviers sont à actionner pour assurer cette réduction : l'optimisation de l'utilisation des outils existants mobilisables à court terme et la recherche d'innovations pour des solutions de substitution ou la combinaison de plusieurs leviers dans une logique de protection intégrée sur le plus long terme. Dans ce contexte, étoffer la gamme d'outils et méthodes opérationnels, alternatifs ou complémentaires aux produits phytopharmaceutiques est une priorité. Ces outils et méthodes couvrent trois catégories : la prophylaxie intégrant les apports de la génétique, la caractérisation des risques et la lutte directe. Cela passe par l'innovation et donc la mobilisation collective de tous les acteurs de la recherche publique et privée, des entreprises de la protection des plantes dont le biocontrôle, du machinisme, des obtenteurs et semenciers, des instituts techniques pour trouver de nouvelles solutions et la mobilisation des acteurs du conseil et développement agricole et de la formation pour en assurer la diffusion.

Dans le prolongement des plateformes SYPPRE, il s'agit également de faire émerger des programmes de transition pour la production de céréales et plus largement de grandes cultures dans chacun des bassins de production français. Ces programmes ne pourront être opérationnels qu'avec l'implication des régions, des collectivités territoriales, des acteurs économiques locaux. Cet engagement s'inscrit pleinement dans le « contrat de solutions », démarche initiée par l'ensemble des acteurs de la filière agricole. Cette transformation qui s'amorce marque un véritable tournant dans l'engagement collectif des acteurs.

Diagnostic

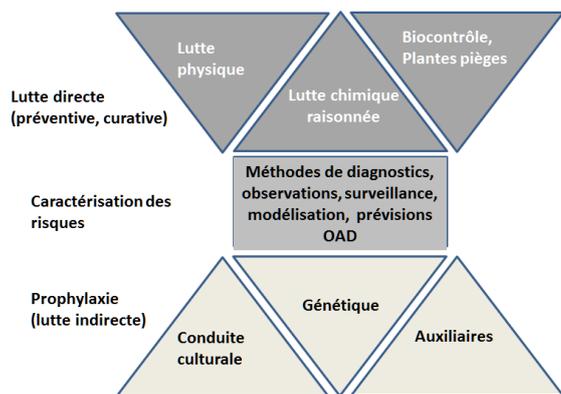
La production de céréales doit faire face à de nombreux bioagresseurs et nuisibles qui, s'ils ne sont pas contrôlés, provoquent des pertes de rendement, des défauts de qualité et/ou augmentation des risques sanitaires (par exemple : 28 principaux ravageurs et maladies en blé tendre, 26 en orge, 18 en maïs selon la liste principale de bioagresseurs suivis dans le cadre de l'épidémiologie). Si aujourd'hui, la grande majorité des systèmes de culture à base de céréales s'appuie sur l'utilisation de produits de synthèse combinée à des méthodes prophylactiques (variétés tolérantes, travail du sol...) pour se prémunir des bioagresseurs, leur usage a déjà baissé de près de 50% au cours des 20 dernières années. Les cultures de céréales sont ainsi peu consommatrices de produits phytopharmaceutiques de synthèse mais leurs surfaces sont importantes.

La pression parasitaire est principalement liée aux conditions climatiques d'une année et par conséquent l'utilisation de produits évolue d'une année sur l'autre. Or, le changement climatique et l'augmentation des échanges internationaux contribueront à accroître les menaces de développement de nouveaux virus, maladies, insectes. La lutte chimique raisonnée est efficace pour les principales cibles des grandes cultures mais l'insuffisance de solutions autorisées pour certains usages peut conduire à concentrer les utilisations de certaines familles de produits limitant leur efficacité voire générant des phénomènes de résistance. Pour éviter ainsi les impasses techniques, la lutte chimique avec une gamme variée de molécules doit rester disponible en complément d'autres leviers de protection des plantes. Le levier génétique est prometteur. A titre d'illustration, pour le blé tendre, depuis que des variétés sont résistantes à la maladie du piétin verse, les ventes d'anti-piétin ont très fortement chuté. Toutefois, ces produits peuvent rester ponctuellement utiles en cas de survenue de la maladie dans une zone généralement peu touchée où la prévention via une variété résistante n'est pas installée.

Pour aller dans ce sens, plusieurs leviers de protection des plantes sont mobilisables, notamment et sans être exhaustifs :

- **la génétique** : les progrès potentiels sont indéniables, notamment dans la recherche de variétés résistantes aux maladies, mais le pas de temps de la recherche variétale est long et nous sommes loin de couvrir l'ensemble des bioagresseurs. Les délais pourront être sensiblement réduits par l'adoption de certaines nouvelles techniques de sélection.
- **les solutions de biocontrôle** : la liste officielle récemment publiée (DGAL, 2017) peut laisser penser que ces produits sont nombreux. L'examen détaillé montre que seules 9 substances actives, ou composées, sont utilisables en céréales, au champ ou durant le stockage, plus un microorganisme (trichogrammes) absent de cette liste. De plus, les solutions de biocontrôle font appel à des mécanismes naturels souvent très spécifiques limitant leur utilisation (ex : les trichogrammes protègent contre la pyrale mais ne protègent pas contre la sésamie ou l'héliothis sur cultures de maïs, limitant de fait leur utilisation sur le territoire). Il est donc important d'encourager la recherche sur ce secteur, certes prometteur mais encore émergent en céréales. Le potentiel de développement est plus élevé dans la lutte contre les insectes ravageurs et vraisemblablement faible dans la maîtrise des adventices. A noter que le coût de ces solutions constitue souvent aussi un frein à leur large diffusion.
- **L'agronomie** : l'évolution des pratiques culturales (allongement des rotations, décalage des dates de semis, semis sous couvert...) peuvent, si elles sont bien maîtrisées, permettre de limiter les besoins de désherbage et réduire la pression de certaines maladies ou ravageurs. S'agissant de la diversification des cultures, elle suppose que les cultures de diversification rencontrent un marché, sans venir saturer un petit marché de niche, ce qui signifie bien souvent la création de filières et l'atteinte d'un seuil de production suffisant pour intéresser d'éventuels utilisateurs. Elle nécessitera parfois le développement d'outils de transformation ou conditionnement spécifiques (exemples multiples : chanvre, légumes secs, lupin, ...)

- **les solutions mécaniques de gestion des adventices** : des outils existent mais leur utilisation peut se heurter à la technicité, au temps de travail et à l'organisation nécessaire à leur dépassement et peuvent générer des coûts supplémentaires. Ainsi, il existe des solutions de désherbage mécanique, seules ou combinées avec du désherbage chimique (désherbinage par exemple), mais ces alternatives rencontrent plusieurs contraintes qui limitent leur déploiement : coûts d'achat et d'intervention (énergie), régularité de l'efficacité, créneau de mise en œuvre limité dans certaines régions (jours disponibles selon les conditions pédoclimatiques), spécificité des matériels selon les cultures (bineuses, herses étrilles, houes, ...), débit de chantier limité, etc. Le développement de robots associés au guidage GPS et à l'analyse d'images sont des voies de progrès prometteuses.
- **Le développement du numérique**, au travers des outils de diagnostic, d'aide à la décision et de guidage intraparcellaire apportent des solutions permettant de réduire les quantités de produits utilisés tant en les limitant aux besoins qu'en évitant les zones de recouvrement. Ils ne sont cependant pas opérationnels pour toutes les cibles.
- **La combinaison de ces leviers dans une approche itinéraires de protection et systèmes de cultures (SYPPRE, réseau DEPHY,...)**



Arvalis développe et met au point ces différents leviers. La lutte intégrée représente une solution pour réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques. Elle fait l'objet d'un plan d'action spécifique (Défi 3) dans son programme de R&D. Ces travaux sont conduits avec de nombreuses collaborations inter-instituts et avec les organismes publics de recherche, notamment l'INRA.

Elle repose sur 3 niveaux (prophylaxie, caractérisation des risques, lutte directe) et 7 leviers (figure). L'objectif est de réussir à rendre opérationnels ces différents leviers et leurs combinaisons pour l'ensemble des bioagresseurs des céréales.

Représentation des 3 niveaux et des 7 leviers de la protection intégrée (Arvalis)

Etat des lieux simplifié des différents leviers selon Arvalis

	Blés tendre et dur	Orges brassicoles et fourragères	Maïs	■ Moyens connus* ■ Incomplet ou efficacité variable ■ Inexistant, insuffisant ou inconnu
P- Agronomie				
P- Génétique maladies				
P – Génétique ravageurs				
P – Auxiliaires				
Caractéristiques risques maladies				
Caractéristiques risques ravageurs				
Lutte physique				
Lutte chimique raisonnée				
Biocontrôle Plante - piège				

* Ne signifie pas que toutes les cibles sont couvertes par un levier donné mais que ce levier est travaillé avec des résultats significatifs pour tout ou partie des cibles. La prophylaxie permet rarement de gérer un bioagresseur sans y adjoindre d'autres leviers. La lutte chimique raisonnée est relativement efficace pour les principales cibles des grandes cultures mais l'insuffisance de solutions autorisées pour certains usages peut conduire à augmenter les utilisations de produits moins efficaces. L'apparition d'usages orphelins en grandes cultures est à anticiper et pourrait s'accompagner d'une augmentation des utilisations de produits phytos.

Objectifs et perspectives

Cette nouvelle trajectoire doit se développer pour concilier production de qualité et production en quantité suffisante, revenu des agriculteurs et réduction des impacts sur l'environnement. La conception, la mise en œuvre et le déploiement des solutions innovantes, nécessitent une mobilisation collective des acteurs de la recherche, du conseil et développement agricole. La formation est un enjeu central, que l'on parle de formation des conseillers, ou des agriculteurs, initiale ou continue.

Accompagné par ARVALIS Institut du végétal, nous avons identifié plusieurs axes de recherche et de conditions de réussite pour le développement de ce plan de transition. Notre ambition repose sur deux piliers : l'optimisation de l'utilisation des solutions et outils existants notamment par la diffusion des bonnes pratiques, et la recherche de solutions de substitution ou de combinaison aux produits phytosanitaires et leur appropriation par les acteurs de terrain que sont les agriculteurs et leurs conseillers. Un travail conséquent a été effectué dans le cadre d'Ecophyto 1 et se poursuit dans Ecophyto 2, qu'il convient de capitaliser.

Cette transition vers un déploiement effectif à l'ensemble des producteurs de céréales nécessite un important investissement collectif de l'ordre de 150€/ha/an sur 5 ans auquel s'ajoute 10 000€ par exploitation pour les coûts d'acquisition des nouvelles technologies liées au numérique (drone, RTK, OAD, capteurs...) étalée sur 5ans.

Pour aller plus loin, il convient de décliner de manière détaillée et opérationnelle un plan d'action prenant en compte les spécificités de chacune des productions et des différents modes de production en définissant avec les acteurs de la recherche, les acteurs de l'agrofourniture (distributeurs, agroéquipementiers, semenciers, entreprises de la protection des plantes...) et ceux du développement agricole et du conseil, un véritable plan d'action avec des échéanciers et des objectifs tenant compte de la disponibilité des solutions et de leurs évaluations. Ce plan devra être décliné dans les régions pour assurer le déploiement de solutions auprès des producteurs de céréales et plus généralement de grandes cultures.

Le « contrat de solutions » initié par l'ensemble des acteurs agricoles constitue les fondements des engagements des producteurs de céréales. Pour mener à bien ce projet de transformation, ils devront être accompagnés à la fois par la filière céréalière, s'appuyer plus globalement sur les acteurs du monde agricole et enfin l'Etat à travers le « Plan de transformation de la filière céréalière ». Enfin, par son caractère stratégique et les coûts qu'il va engendrer, ce plan devra être accompagné notamment dans le cadre du plan d'investissement pour la modernisation de l'agriculture annoncé par le président de la république.

Pour ce faire, l'interprofession propose une stratégie reposant sur deux piliers.

Pilier 1 - Optimiser l'utilisation des outils existants, les diffuser et les adopter

En mobilisant l'ensemble des acteurs de la filière céréalière et de la profession agricole (OPA), il est possible de démultiplier la diffusion des outils existants et des pratiques innovantes. Ces différents efforts pourront être reconnus par une démarche type RSE qui sera co-construite dans le cadre de la filière. Plusieurs pistes ont été identifiées :

- **Diffusion des bonnes pratiques**
 - Diffusion et adoption effectives des fiches CEPP et de toute autre technique existante ne faisant pas encore l'objet de fiche CEPP par les organismes de conseils et de distribution. Cela supposera tout d'abord la mise au point de solutions (voir point 2 ci-après) puis la rédaction et validation d'un nombre important de « fiches action » . Par exemple, les solutions de biocontrôle sont attendues sur le moyen terme mais aujourd'hui, les solutions autorisées restent rares.

→ **D'ici 2022, les objectifs en CEPP de chaque obligé sont atteints.** Cet objectif est un réel défi pour les zones céréalières où très peu de solutions sont disponibles (10 fiches CEPP utilisables en céréales).

- Valoriser les outils de diagnostic du site d'exploitation pour limiter les pollutions ponctuelles et sécuriser l'utilisateur (exemple : Aquasite)
- Développer l'utilisation des outils d'aide à la décision et outils de réductions des usages, risques et des impacts pour décider des interventions et s'adapter à l'année (organismes de conseils et instituts techniques). L'utilisation des OAD doit nécessairement s'accompagner d'une aide à l'analyse des résultats.

→ **D'ici 2022 tripler les surfaces pilotées avec un OAD pour la protection des cultures.** Les instituts techniques estiment aujourd'hui à 10% les surfaces en blé suivies par un OAD pour les traitements.

- Encourager les producteurs à construire des aires de remplissage et de lavage (communication, formation, organisme de conseils) ;
- Sensibiliser à la collecte et au recyclage des déchets de l'agrofourmiture : l'initiative volontaire de la profession agricole dans la gestion de ses déchets d'agrofourmiture, ADIVALOR, est exemplaire et doit être renforcée.

→ **100% des déchets issus de l'utilisation des produits phytosanitaires (EPI, Bidons plastiques, etc.) collectés.** ADIVALOR travaille activement au développement de solutions de recyclage et de valorisation des emballages collectés et vise un objectif de 74% de recyclage.

- **Co-construire avec l'Etat et la profession, un plan de modernisation du matériel de pulvérisation** (buses à injection d'air, pulvérisateur "connecté"...). Selon les modèles, les buses à injection à air réduisent de 45% à 75% la dérive par rapport à une fente classique.

→ **D'ici 2022 doubler les surfaces utilisant du matériel de pulvérisation de précision.** Les instituts techniques estiment par exemple que les matériels de pulvérisation de précision sont utilisés sur environ 30% des surfaces avec un fort potentiel de développement car de série sur les nouveaux matériels mis en marché à l'avenir.

- **Déployer l'agriculture de précision** : avec les fabricants de matériels et les acteurs économiques de terrain favoriser l'équipement des agriculteurs en matériels connectés et équipés de capteurs et déployer sur le territoire les solutions collectives comme les balises RTK.

→ **Développer les matériels de précision** (équipement GPS, drones, capteurs embarqués)

- **Favoriser l'émergence d'expérimentations autour de projets de territoire sous forme de contrats de prestation de services environnementaux** (haies, bandes enherbées...).

Conditions de réussite du 1^{er} pilier

La vitesse d'atteinte des objectifs est conditionnée aux éléments suivants :

- Maintien de la résistance des variétés aux maladies et ravageurs
- Stabilité de la pression des maladies
- Maintien des solutions chimiques de lutte (en particulier des fongicides)
- Accompagnement de l'ensemble des agriculteurs (conseil, formation et équipement spécifique...)

Nous estimons, conjointement avec Terres UNIVIA, que les transitions prévues (baisse des intrants, diversification et évolution des systèmes de culture, augmentation de la complexité agronomique des itinéraires...) généreront des besoins d'accompagnement et de conseil (20€/ha), de formation et d'information (30€/ha), des fluctuations des rendements et des prises de risques (30€/ha), des

investissements en agroéquipement (70€/ha). Ainsi le coût est estimé globalement en moyenne à **150 €/ha pendant 5 ans¹**. Cette transition s'étalera sur 15 ans.

Sur l'ensemble des 12 millions d'ha de grandes cultures, le besoin total cumulé représenterait **9 milliards d'€**.

Il convient d'ajouter à cela les coûts d'acquisition des nouvelles technologies liées au numérique (drones, RTK, OAD, capteurs...) dont le besoin d'investissement moyen par exploitation est évalué à environ 10 000 € (sur 5 ans). Le potentiel d'équipement numérique des 120 000 exploitations les plus concernées représenterait un investissement total cumulé de **1,2 milliards d'€**. Cet investissement doit être éligible au crédit d'impôt.

Ainsi, les transformations envisagées par nos deux filières devront pouvoir compter sur un investissement de l'ordre de **10,2 milliards d'€** dans le maillon de la production agricole dont le financement reste à discuter entre les acteurs publics et privés.

Pilier 2 : L'innovation au service d'une production performante et économe en produits

Les efforts des agriculteurs pour adopter des pratiques plus sobres en produits phytosanitaires doivent s'accompagner dans le même temps d'une mobilisation active des acteurs de la recherche publique et privée sous forme d'un plan opérationnel avec des objectifs et des échéanciers pour trouver des solutions de substitution aux produits phytosanitaires (accompagnement financier privé et public). Ces innovations devront s'insérer au sein du pilier 1 afin de garantir leur bonne diffusion auprès des agriculteurs.

- **Poursuivre le travail de réduction des impacts et de l'usage des produits phytopharmaceutiques de synthèse**
→ **Proposer des indicateurs spécifiques céréales en plus de l'IFT par tonne produite comme le panier d'indicateurs prévu dans le suivi du plan ECOPHYTO**
- **Mettre en place un plan de développement des nouvelles technologies** (modernisation des agroéquipements, OAD, capteurs...).

Le développement de nouveaux agroéquipements, du numérique et le développement des nouvelles technologies appliquées aux grandes cultures doit mobiliser les organismes de recherche publics et privés pour accélérer et structurer la recherche fondamentale et appliquée. En associant le machinisme agricole, les instituts techniques et les professionnels, il sera possible de hiérarchiser les demandes pour identifier les défis prioritaires à relever. La robotique permettra de démultiplier la capacité d'intervention humaine (entretien mécanique des parcelles ou pulvérisation ciblée).

→ **D'ici 5 à 10 ans, développement des robots désherbants pour les cultures à écartement large.**

Il conviendra en plus d'approfondir la recherche sur le développement par exemple de nouveaux OAD connectés aux données obtenues en temps réel ou sur la modélisation, les kits de détection ou capteurs de détection pour la cartographie, l'identification présymptomatique, les nez électroniques ou capteurs de sons, les pièges connectés au numérique, etc.

Conditions de réussite

- Mobilisation des organismes de recherche publics et privés pour la création de nouveaux outils (appels à projet, CASDAR...)
- Renforcer le développement de capteurs adaptés aux conditions agricoles (robustes et peu coûteux)

¹ L'évaluation du prix de l'accompagnement et du conseil est une moyenne tenant compte de la grande diversité des exploitations (tailles, équipements existants, conditions pédoclimatiques, ...)

- Mobilisation des organismes de formation pour accompagner la transition numérique (BTS, lycées, écoles d'agro/agri...)
- Engagement des organismes de développement et de conseil (ITA, Coopératives, Négoces, Chambres...) pour accélérer la diffusion de ces nouveaux outils au fur et à mesure de leur apparition
- Engagement des producteurs pour garantir l'adoption de ces nouveaux outils s'ils sont économiquement acceptables, efficaces et facilement utilisables
- Exploiter le portail de données agricoles pour permettre la mise à disposition des données numériques
- Améliorer la couverture haut débit (3G / 4G) en milieu rural

- **Intensifier la recherche de produits de biocontrôle pour les céréales, la recherche sur les plantes de service et sur les auxiliaires**

La multiplication des travaux de recherche aboutissant à la mise en marché de nombreuses innovations est seule garante d'un accès pour tous à moyen terme. Il faudra donc mobiliser les organismes de recherche publics et privés pour accélérer le développement de solutions de biocontrôle et identifier les conditions de réussite (combinaison de solutions).

Conditions de réussite

- Mobilisation des organismes publics et privés pour accélérer la recherche de solutions de biocontrôle pour les grandes cultures (accessible et à faible coût)
- Valoriser l'expertise du consortium biocontrôle
- Lever les freins juridiques sur le biocontrôle (critères d'accès à la liste réglementaire)
- Accélérer et multiplier les travaux sur plantes de service et auxiliaires

Miser sur le progrès génétique et l'émergence de nouvelles variétés

Le progrès génétique est indéniable en ce qui concerne les maladies. Les efforts doivent se poursuivre avec le GNIS, la sélection privée et la recherche publique sur la recherche de résistances aux virus et aux ravageurs. Les nouveaux progrès en termes de sélection génétique doivent rester disponibles pour les sélectionneurs afin d'accélérer la recherche. La profession devra hiérarchiser les orientations du progrès génétique au travers du CTPS pour identifier les choix stratégiques de la filière. Il faut compter environ 10 ans pour concevoir une nouvelle variété et plus pour qu'elle soit disponible pour les céréaliers. Ces délais pourront être raccourcis par l'accès aux nouvelles technologies (puces, séquençage...).

Conditions de réussite

- Lever les freins juridiques pour garantir l'accès aux sélectionneurs aux meilleures techniques de sélection disponibles (NBT...)
- Mobiliser les organismes de recherche publics et privés pour soutenir un programme de recherche générique sur les nouvelles biotechnologies dans l'objectif d'augmenter l'efficacité, la précision et le champ d'application des biotechnologies ;
- Engager les organismes de conseils (ITA, Coopératives, Négoces, Chambre...) pour garantir la diffusion de ces nouvelles variétés
- Valoriser Phénofield (Arvalis) pour accélérer la sélection via le phénotypage
- Engager les producteurs pour garantir l'adoption des nouvelles variétés si elles sont économiquement acceptables, efficaces et répondent à des demandes des marchés

- **Contribuer à faire émerger les systèmes de culture de demain**

Les travaux portant sur les systèmes de culture alliant les sciences de l'agronomie et de l'écologie dans une approche de développement durable doivent être intensifiés, comme les plateformes prospectives SYPPRE. Les projets territoriaux permettent de mutualiser et de rationaliser les méthodes innovantes pour limiter les impacts des produits phytosanitaires sur un territoire donné. Il faut mobiliser l'ensemble des acteurs professionnels agricoles (OPA) sous la forme de projets pilotes pour tester des méthodes visant à accompagner l'émergence, le développement, la diffusion et l'adoption des innovations issues du terrain.

Dans le prolongement des plateformes SYPPRE, faire émerger des programmes de transition pour la production de céréales et plus largement de grandes cultures dans chacun des bassins de production français. Ces programmes ne pourront être opérationnels qu'avec l'implication des régions, des collectivités territoriales, des acteurs économiques, dans une logique de continuum des 3 C : clients - consommateurs - citoyens. La compétitivité doit s'analyser au-delà de l'échelle de l'exploitation, mais bien à l'échelle des territoires. Des outils de simulation technico-économiques seront à mobiliser à l'échelle des territoires afin de considérer tous les enjeux pour estimer la rentabilité et les risques. Il serait pertinent de lancer cette initiative en priorité dans les zones à faibles potentiels de production dites « zones intermédiaires ».

Conditions de réussite

- Capitaliser sur le retour d'expérience des agriculteurs et des réseaux d'expertises (projet de territoire)
- Mobiliser les résultats des centres de recherche et des réseaux d'exploitation
- Doublé les plateformes inter-instituts SYPPRE, actuellement au nombre de cinq, afin de mieux couvrir la diversité des environnements pédoclimatiques. Ce doublement représente un surcoût de 2.5 millions d'€ (une plateforme = 100 k€/an)
- Présenter le plan de transformation en régions et mobiliser les acteurs

- **Lancer un appel à projets concourant à la réduction forte de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse** en cultures céréalières par la recherche d'alternatives et de méthodes combinées en travaillant tous les leviers : agronomie, plantes de service, auxiliaires, génétique, biocontrôle, désherbage mécanique, robotique dédiée. Ce pourraient être des appels d'offre recherche de type PIA ou via le Plan EcoPhyto
- **Evaluation macroéconomique de l'impact de ces changements** (industries d'amont et d'aval, impact sur la balance commerciale et l'emploi, maintien de prix rémunérateurs pour les exploitants dans une filière donnée, localisation des entreprises de transformation/logistique...)

Notre ambition est bien de réaffirmer la nécessité de combiner les différents leviers de protection des plantes et la complémentarité des différents systèmes de culture. Chaque système de production dans chaque territoire doit avoir accès à un panel de solutions suffisantes et complémentaires, amélioré continuellement par l'innovation pour réduire significativement l'usage des produits phytopharmaceutiques de synthèse. L'adoption par les agriculteurs des solutions innovantes sera un élément clé de succès. C'est pourquoi il conviendra de renforcer un conseil aux agriculteurs en y apportant une notion plus forte en matière de transversalité (conseil global au niveau de l'exploitation) en travaillant aux synergies territoriales pour une meilleure appropriation des innovations et prenant en compte les attentes des acteurs du territoire.

Action 2

Développer le stockage des grains et produits céréaliers sans recours aux insecticides de stockage

Ambition

Les grains sont stockés de quelques semaines après la récolte jusqu'à plusieurs mois, voire plus d'une année, pour garantir l'approvisionnement entre les campagnes et alimenter de façon régulière les différents marchés. Cette phase de stockage est essentielle pour préserver les différentes qualités des grains et produits (qualité technologique, sanitaire, nutritionnelle...). Les principaux ravageurs post-récolte sont les insectes de différentes espèces sous formes libres ou sous formes cachées (dont l'espèce la plus fréquemment retrouvée est le charançon). Face à une demande forte de la société et des consommateurs pour des produits céréaliers sans résidus chimiques, **la profession est à l'écoute de ces attentes et veut apporter des solutions**. Pour cela, il est primordial de déployer la protection intégrée au cours du stockage, avec **un défi majeur** à relever : garantir des produits céréaliers de qualité sans résidus, tout en étant exempts de ravageurs, avec des solutions techniquement efficaces, économiquement viables et pérennes dans le temps. Pour cela, l'interprofession s'engage dans la **construction d'une feuille de route sur la conservation des grains et des produits de première transformation sans utilisation d'insecticides chimiques**. L'objectif est d'accompagner les acteurs de la filière céréalière dans la lutte contre les insectes au stockage, notamment par la définition d'itinéraires de stockage sans insecticides d'ici 5 ans, en intégrant pleinement le concept de la protection intégrée. Les solutions proposées devront prendre en compte les **aspects techniques et économiques**. Un volet important dédié à la formation des opérateurs sera élaboré.

Diagnostic

Les grains sont stockés dès la récolte jusqu'à plusieurs mois, voire plus d'une année, pour assurer l'approvisionnement entre les campagnes et alimenter de façon régulière les différents marchés. Cette phase de stockage a lieu principalement chez les organismes collecteurs, à la ferme et, dans une moindre mesure, les silos portuaires. Elle se poursuit également au niveau de la transformation sous forme de grains ou sous forme transformée, avec des durées souvent plus courtes. Cette phase de stockage est essentielle pour préserver les différentes qualités des grains et produits (qualité technologique, sanitaire, nutritionnelle...). Les principaux ravageurs post-récolte sont les insectes de différentes espèces sous formes libres ou sous formes cachées (dont l'espèce la plus fréquemment retrouvée est le charançon). En cas de présence d'insectes, l'incidence commerciale est immédiate puisque l'absence d'insectes vivants est requise dans les différents contrats commerciaux. Parmi les autres enjeux de qualité sanitaire au stockage on notera la maîtrise du développement de certaines mycotoxines dites « de stockage » comme l'ochratoxine.

Une panoplie de solutions physiques, biologiques ou chimiques, est disponible pour lutter contre les insectes au cours du stockage que ce soit de manière préventive ou curative (nettoyage des locaux, ventilation de refroidissement, nettoyage des grains, transilage, inertage, traitement thermique, traitements insecticides des installations et/ou des grains...). Tout le système de gestion du stockage et de la bonne conservation des grains est basé sur la prévention avec le nettoyage des locaux et des grains, et la ventilation pour abaisser la température du grain par paliers de la récolte jusqu'à l'hiver, en profitant des températures nocturnes plus basses. Ainsi, selon les enquêtes conduites par FranceAgriMer auprès des organismes collecteurs de 2008 à 2015, 96% des cellules sont ventilées à l'air ambiant ou refroidi. Les résultats de la ventilation seule peuvent dépendre des conditions climatiques et de la qualité des installations. Néanmoins, ces différentes solutions n'ont pas toutes la même efficacité. Ainsi, considérée comme la méthode la plus efficace pour la lutte contre

les insectes au stockage de manière curative, l'utilisation des traitements insecticides chimiques est encore courante en pratique. Le recours aux traitements est plus faible sur maïs que sur céréales à paille (grain séché, récolté à l'automne...). D'autre part la moitié des locaux sont également traités avec des produits insecticides à usage locaux vides.

Au niveau des résidus chimiques que l'on peut retrouver dans les céréales et produits céréaliers, si la quasi-totalité des résultats des plans de surveillance (environ 99%) sont conformes aux LMR (Limites Maximales en Résidus) définies au niveau européen, garantissant ainsi un haut niveau de sécurité sanitaire, il n'en demeure pas moins la présence de résidus quantifiés, ce qui signifie à l'état de traces en très faibles quantités, dans environ 60% des cas (plan de surveillance DGCCRF), eu égard notamment aux seuils de quantification des molécules toujours plus bas. Les résidus retrouvés dans les céréales sont majoritairement des insecticides de stockage.

Objectifs et perspectives

Face à une demande forte de la société et des consommateurs pour des produits céréaliers sans résidus chimiques, **la profession est à l'écoute de ces attentes et veut apporter des solutions.** Pour cela, il est primordial de déployer la protection intégrée au cours du stockage, avec **un défi majeur** à relever : garantir des produits céréaliers de qualité sans résidus, tout en étant exempts de ravageurs, avec des solutions techniquement efficaces, économiquement viables et pérennes dans le temps. Certains clients demandent déjà l'absence de résidus en priorité, conjuguée à l'absence d'insectes vivants comme il est de coutume dans la plupart des contrats.

→ *D'ici 5 ans, réduire de moitié la part des céréales pouvant contenir des résidus d'insecticides chimiques*

→ *Suivi des ventes d'insecticides de stockage*

Les différentes enquêtes permettront de suivre au cours du temps **l'évolution des pratiques et des résultats.**

Quatre étapes sont proposées :

- 1- Connaître les pratiques des opérateurs (agriculteurs, organismes collecteurs, exportateurs, transformateurs) par des enquêtes par métier et suivre leurs évolutions
- 2- Identifier les politiques liées au stockage sans insecticides et les acteurs les plus actifs
- 3- Etablir des itinéraires de stockage sans insecticides pour tous les maillons de la filière
- 4- Renforcer la diffusion vers les opérateurs (écrite, orale, formations, vidéos...) pour les sensibiliser et les accompagner dans la transition

Les travaux expérimentaux s'appuieront notamment sur la plateforme métiers du grain d'ARVALIS, installation originale mise en place en 2012 permettant l'acquisition de références techniques, diffusées ensuite vers les opérateurs de la filière céréalière et relayées par les familles professionnelles. Elle permettra de déployer le concept de protection intégrée contre les insectes des grains au stockage, combinant 3 niveaux d'action :

- méthodes préventives de lutte contre les insectes (sanitation des locaux, ventilation des grains, nettoyage si nécessaire...)
- surveillance des populations d'insectes (pièges, détection acoustique...),
- lutte curative (biocontrôle, lutte physique par le froid ou la chaleur, nettoyage des grains, traitement en dernier recours)

Conditions de réussite

Lancement d'un appel à projets (AAP) concourant à la réduction forte de l'usage des insecticides de stockage avec des approches « multileviers » de protection intégrée (AAP dédié ou bien élargissement au stockage des « AAP phytos au champ » existants)

Disposer d'itinéraires de stockage sans insecticides avec des solutions techniquement efficaces, économiquement viables et pérennes dans le temps

Nécessité d'un plan d'investissements pour améliorer les installations de stockage (de type ventilation de refroidissement, silothermométrie, surveillance des insectes par exemple)

Action 3

Anticiper les effets du changement climatique par une gestion de l'eau ambitieuse et efficiente

Ambition

L'irrigation est une véritable « assurance récolte » permettant de sécuriser une production de qualité répondant aux attentes sociétales qui aspirent à une alimentation saine et produite en France. Elle permet également de garantir une production en quantité et de maintenir un tissu dense d'exploitations agricoles et de filières. La France dispose de ressources en eau abondantes et l'agriculture prélève seulement 1,7% de celle-ci. Ces dernières années, les aléas climatiques n'ont pas épargné les agriculteurs français : sécheresses, épisodes pluvieux ou températures extrêmes. Une bonne gestion de l'eau suppose de stocker une ressource abondante en hiver pour mieux la répartir en été d'autant plus que les études sur le changement climatique prédisent des sécheresses estivales plus fréquentes. C'est pourquoi, l'agriculture irriguée est un atout qui doit être préservé et développé.

→ **La filière s'est mobilisée pour optimiser l'utilisation de l'eau et rendre chaque goutte d'eau plus efficiente. Ces avancées techniques ont eu pour résultats d'améliorer la productivité de l'eau de 30% à performances égales ces vingt dernières années. Les producteurs irrigants s'engagent aujourd'hui à poursuivre leurs efforts de progrès.**

Diagnostic

La France dispose de nombreux atouts vis-à-vis de l'irrigation : des ressources abondantes - le total des ressources internes en eau de la France s'élève à 180 milliards de mètres cubes par an renouvelables, sur lesquels l'agriculture prélève 3 milliards de m³ par an, soit seulement 1,7% de la ressource (l'irrigation représente 9% des 33.4 milliards de m³ d'eau utilisée chaque année). La France dispose de la 2^{ème} plus grande ressource d'eau renouvelable d'Europe après la Norvège avec un taux d'utilisation de cette ressource parmi les plus faibles d'Europe (source Aquastat), d'une agriculture diversifiée, d'une bonne efficacité de l'utilisation de l'eau en irrigation, avec amélioration de la productivité de l'eau de 30% en 20 ans et un environnement technique et scientifique très performant.

Le taux d'irrigation de la SAU française se situe au 9e rang européen et est inférieur à la moyenne européenne : **moins de 7% de la SAU est irriguée en France, soit deux à trois fois moins que les pays méditerranéens comme l'Espagne et l'Italie et quatre fois moins que les Pays Bas.**

Le volume moyen d'irrigation par hectare en France (1 800 m³/ha) est très inférieur à la moyenne européenne (4 000 m³/ha).

La productivité globale de l'eau d'irrigation a été améliorée de plus de 30% en 20 ans, notamment grâce à une bonne connaissance des besoins en eau des cultures (quantité et période des apports), au réglage et à la précision des matériels, à la qualité de la répartition de l'eau, au pilotage de l'irrigation adapté aux besoins des cultures avec des tensiomètres et logiciels, à l'amélioration génétique et la sélection variétale, à l'encadrement du conseil par des avertissements envoyés aux producteurs, etc...

Objectifs et perspectives

L'optimisation de l'utilisation de la ressource nécessitera d'agir sur plusieurs leviers à la fois.

1- Mobilisation de la ressource : sécuriser l'offre

La filière céréalière s'engage à contribuer aux projets de territoires pour faire émerger des ouvrages de stockage collectifs acceptables. Elle sera particulièrement attentive aux conclusions de la cellule interministérielle qui vient d'être lancée. L'objectif est de stocker 750 Millions de m³ en plus sur le quinquennat. La levée de certains freins réglementaires sera indispensable.

→ **Sécuriser la ressource sur les bassins les plus fragiles d'ici 2022 par un programme de mobilisation de la ressource chiffré (stockage, transferts d'eau, réutilisation des eaux usées traitées)**

→ **Travailler avec les Régions sur le financement des projets via la mobilisation des fonds communautaires**

2- Vers une irrigation toujours plus efficiente

• Améliorer la prise en compte de la contribution du sol grâce aux technologies numériques

Cette valorisation de la contribution du sol s'améliore grâce aux nouvelles technologies avec le développement des sondes (tensiométriques et/ou capacitives) et des bilans hydriques numériques qui permettent d'analyser l'état hydrique du sol pour décider de la mise en route ou de l'arrêt de l'irrigation. Les facteurs limitants à son développement à ce jour restent le coût élevé de ces technologies récentes pour les irrigants individuels et la technicité que cela demande.

→ **Renforcer le développement des outils d'aide à la décision (sondes ou bilans hydriques) par l'intermédiaire des acteurs de la distribution agricole, des groupements de producteurs ou des Chambres d'agriculture.**

• Miser sur le progrès génétique

Le développement de variétés plus tolérantes au stress hydrique est une des clés de réussite. Le progrès génétique est indéniable en ce domaine, les efforts doivent se poursuivre avec le GNIS, la sélection privée et la recherche publique.

Les nouveaux outils en termes de sélection génétique doivent rester disponibles pour les sélectionneurs afin d'accélérer la recherche. La profession devra hiérarchiser les orientations du progrès génétique au travers du CTPS pour identifier les choix stratégiques de la filière. Il faut compter environ 10 ans pour concevoir une nouvelle variété et plus pour qu'elle soit disponible pour les céréaliers. Ces délais pourront être raccourcis par l'accès aux nouvelles technologies (puces, séquençage...).

→ **Poursuivre le développement de variétés tolérantes au stress hydrique**

• Développer les stratégies d'esquive

Les déficits hydriques liés au changement climatique peuvent dégrader les conditions d'élaboration du rendement en fin de cycle pour les cultures d'hiver ou accentuer le stress hydrique pour les cultures d'été. Ainsi, depuis déjà plusieurs années, certains agriculteurs essaient de décaler le cycle des cultures pour esquiver les fortes températures et le manque d'eau. Il s'agit de jouer sur les précocités variétales et les dates de semis. Si cela fait partie des solutions pour décaler la date de la fin d'irrigation, cette stratégie n'est pas applicable uniformément et doit être adaptée aux conditions locales et des cultures (variétés, risques liés au froid et à la protection des cultures lors du décalage).

→ **Renforcer l'expérimentation et le conseil technique sur les stratégies d'esquive dans le contexte du changement climatique pour le maïs (moins adapté aux autres cultures)**

- **Poursuivre l'amélioration du matériel d'irrigation**

L'amélioration du matériel d'irrigation concerne à la fois l'optimisation des systèmes d'irrigation (efficacité énergétique, économies d'eau) et le choix de systèmes plus économes en eau.

Les canons programmables, les pompes à variation de fréquence sont autant de solutions qui permettent d'adapter le matériel au besoin d'irrigation et de diminuer la consommation énergétique. Petit à petit, des références se mettent en place sur les économies d'eau réalisées lors d'un changement de matériel. Si le goutte-à-goutte est répandu en arboriculture et maraîchage, il n'a pas encore fait ses preuves sur le long terme en grandes cultures. En effet, certaines questions restent en suspens quant à sa rentabilité, son entretien et sa durée de vie ainsi que son intérêt dans une diversité de sols et de cultures. Les économies d'eau potentielles liées au système d'irrigation doivent être combinées aux économies liées au pilotage par la meilleure connaissance des besoins (OAD).

→ **Mettre en place des plans de diagnostic des installations (méthode de diagnostic, images drones ou satellites,...) relayés par les organismes de R/D et débouchant sur des plans d'amélioration individualisés**

- **Développer les outils de pilotage**

Les outils de pilotage de l'irrigation sont également en développement et ont des effets bénéfiques sur les économies d'eau, sur les rendements et la qualité des cultures.

D'après la dernière enquête Pratiques Culturelles (données 2011, les données 2014 n'étant pas encore disponibles), les surfaces de grandes cultures déclarées utilisant un outil de pilotage s'établissent à 167 000 ha soit 15,7% des surfaces irriguées. Il y a une grande différence entre les cultures avec à titre d'exemple 23% pour le maïs grain et 5% pour le blé dur. Depuis 2011, il y a probablement une progression de l'utilisation des outils de pilotage.

Autre outil de pilotage venant en complément des sondes, le bilan hydrique en ligne, Irré-LIS (Arvalis) a touché en 2015, 380 agriculteurs, représentant quelque 16 000 ha et près de 24 000 ha en 2017. Les logiciels type Irré-Lis ont un potentiel de déploiement prometteur, avec un coût à l'hectare plus faible (6€/ha/an) que les capteurs d'état hydrique du sol. Actuellement le cadre des programmes de développement ruraux régionaux ne prennent pas en compte les dépenses d'abonnement à des services en ligne.

→ **Un objectif de progression des surfaces en grandes cultures utilisant un OAD pour les 5 ans à venir pourrait être de passer à 20% voire 25% des surfaces irriguées avec une politique très volontariste.** Les surfaces irriguées utilisant un OAD passeraient alors de 167 400 à 210 000 ha (20%) à 266 000 ha (25%) soit une augmentation de 45 000 à 100 000 ha. Le coût moyen d'un OAD avec capteur d'état hydrique du sol étant estimé à 20€/ha/an à 30€/ha/an, cela représente une enveloppe de 900 000 à 1 350 000 euros pour le scénario à 20% par an.

Conditions de réussite

Cependant, l'amélioration durable de la productivité de l'eau suppose de remplir deux conditions préalables sur la gestion de l'eau :

- Disposer de volumes suffisants pour tirer le meilleur parti des cultures
- Avoir une véritable gestion volumétrique de l'eau et connaître à l'avance les quantités disponibles pour que l'agriculteur puisse optimiser son assolement et arbitrer librement son volume d'eau

Cela nécessite que la gestion de l'eau sorte d'une gestion de crise et s'inscrive dans l'anticipation du changement climatique (toutes les prévisions du futur proche en France prévoient des hivers plus humides et des étés plus secs) en mettant en place une politique pragmatique de mobilisation de la ressource (stockage, transferts, Réutilisation des eaux usées traitées). Dans les faits, après une politique active de stockage jusqu'au milieu des années 90, très peu de projets structurants voient le jour en France depuis la loi sur l'eau de 2006 alors même qu'elle précise que la gestion équilibrée doit, entre autres, permettre de répondre aux exigences de l'agriculture.

A l'avenir, la gestion de la ressource en eau impliquera de jouer à la fois sur l'offre et la demande afin d'atténuer les déséquilibres de la ressource entre les régions et de consolider l'irrigation en tant que facteur de durabilité, permettant d'améliorer la compétitivité et les revenus des agriculteurs.

Action 4

Garantir une haute qualité sanitaire et améliorer continuellement la qualité nutritionnelle des produits

Ambition

L'attente principale et légitime des consommateurs est un produit céréalier sain et de qualité optimisée.

Haute qualité sanitaire

Obtenir un haut niveau de qualité sanitaire des céréales et des produits céréaliers est une mission fondamentale de l'interprofession depuis sa création. Si personne n'est à l'abri d'une crise sanitaire, surtout quand certains contaminants sont sous dépendance climatique, par définition non maîtrisables, force est de constater que la filière céréalière propose des produits à haute valeur sanitaire. Pour autant, elle doit maintenir sa vigilance avec l'émergence de nouveaux sujets à prendre en considération : ergot du seigle et alcaloïdes, mycotoxines modifiées, acrylamide, huiles minérales, perturbateurs endocriniens... ceci afin de proposer des produits de qualité et toujours plus sûrs, en adéquation avec les connaissances scientifiques et/ou les attentes des consommateurs.

Haute qualité nutritionnelle

Les céréales et les aliments céréaliers occupent une place de choix dans notre alimentation et ont de tout temps été un des piliers de celle-ci. Ils nous apportent des glucides complexes et notamment de l'amidon et sont le plus important vecteur de fibres de notre alimentation, contrairement aux idées reçues. Cependant l'objectif de santé publique d'accroissement de la part des fibres dans l'alimentation des français n'est pas atteint. La filière a engagé des travaux avec pour ambition de contribuer à un accroissement de la part des fibres dans les régimes alimentaires en favorisant la consommation de produits céréaliers. Par ailleurs, la thématique du gluten est devenue un véritable phénomène de société et sa consommation soulève de nombreuses questions tant auprès du grand public que dans les médias. Les idées reçues fleurissent, les régimes et les produits « sans gluten » se multiplient et l'incompréhension des consommateurs grandit. La filière se donne pour ambition de mutualiser les informations existantes et contribuer à l'amélioration des connaissances sur le gluten.

Diagnostic

Les actions sur la **qualité sanitaire** concernent prioritairement les mycotoxines de champ et de stockage, les éléments traces métalliques et les résidus de produits phytosanitaires (*Cf action précédente*). Des progrès considérables ont été réalisés depuis plus de 10 ans, que ce soit en termes de travaux scientifiques et de connaissances, de diffusion et vulgarisation de l'information, d'appropriation de la réglementation et de mises en œuvre des bonnes pratiques par les opérateurs tout au long de la filière. Des dépassements de limites réglementaires restent néanmoins possibles certaines années, en lien essentiellement avec des conditions météorologiques particulièrement défavorables, pour les contaminants sous dépendance climatique comme les mycotoxines produites au champ. Des progrès ont ainsi été réalisés tout au long de la filière depuis une douzaine d'années avec la mise en place de la réglementation européenne et l'obligation de conformité avant la mise sur les marchés des produits. Ces progrès concernent aussi bien les connaissances techniques acquises que leur appropriation par les opérateurs : mise en place de bonnes pratiques pour limiter les risques dès le semis des céréales (choix variétal, rotation, travail du sol...), protection phytosanitaire et suivi de la flore fongique, modèles de prévisions agro-climatiques, mesures avant la récolte ou sitôt la récolte, actions correctives en post-récolte et gestion appropriée des lots, partage des informations en filière, montée en puissance des plans de surveillance ou d'auto-contrôles...

En matière de **nutrition**, les céréales et les aliments céréaliers occupent une place de choix dans notre alimentation et ont de tout temps été un des piliers de celle-ci. Ils nous apportent des glucides complexes et notamment de l'amidon et sont **le plus important vecteur de fibres de notre alimentation**, contrairement aux idées reçues. Cependant, études après études - INCA1, INCA2, INCA, INCA3, Nutrinet – l'objectif de santé publique d'accroissement de la part des fibres dans l'alimentation des français n'est pas atteint.

Par ailleurs, il est à noter que l'Observatoire du pain a publié en 2016 des résultats de travaux menés avec l'Association nationale de la meunerie française sur la composition nutritionnelle des farines et des pains les plus couramment consommés. Ces données ont été consolidées dans les tables du Ciqua, référence en matière de composition nutritionnelle des aliments. Cette table donne accès à la composition en macro et micronutriments des principales farines et pains et permet de disposer de données de référence.

Pour les farines, les teneurs en matières grasses, acides gras saturés, glucides, sucres, protéines et sel des différents types de farine de blés sont homogènes au regard des règles de comparaison établies par la Commission européenne. A titre d'exemples, la farine de blé T80 affiche 68 g de glucides/100 g de farine, la farine T65, 69 g/100 g et la farine de seigle à 65 g/100 g. En outre, toutes les farines contiennent une quantité significative de fibres : entre 3,9 g/100 g et 12,5 g/100 g.

Pour les pains, les glucides constituent la plus grande part des nutriments. La teneur en glucides est de 47 à 54 g/100g selon les pains. Les teneurs en fibres sont également importantes : elles sont comprises entre 3,3 g à 8,8 g/100 g. Aussi tous les pains sont-ils « sources de fibres » (> 3 g/100 g) et les pains complets, au son et de seigle « riches en fibres » (> 6 g/100 g).

Objectifs et perspectives

Haute Qualité sanitaire

Si personne n'est à l'abri d'une crise sanitaire, surtout quand certains contaminants sont sous dépendance climatique, par définition non maîtrisables, force est de constater que la filière céréalière propose des produits à **haute valeur sanitaire** respectant parfaitement la réglementation européenne, elle-même la plus élevée dans le monde. Elle continuera à être vigilante sur le sujet face à des changements à venir possibles : incertitudes climatiques accrues, disparition de certaines solutions chimiques permettant de lutter contre la flore fongique ou les adventices relais, avancée des travaux scientifiques notamment des agences sanitaires avec **l'émergence de nouveaux sujets à prendre en considération** : ergot du seigle et alcaloïdes, mycotoxines modifiées, acrylamide, huiles minérales, perturbateurs endocriniens... ceci afin de proposer des produits de qualité et toujours plus sûrs, en adéquation avec les connaissances scientifiques et/ou les attentes des consommateurs. La filière poursuivra la méthodologie déployée depuis une douzaine d'années (veille, connaissance de l'occurrence, acquisitions de références, définition de bonnes pratiques, transfert d'information vers les opérateurs, outils de prévisions, méthodes d'analyses rapides), et poursuivra le dialogue avec les pouvoirs publics français ou européens.

→ **Renforcer les enquêtes annuelles de suivi de la qualité (FranceAgriMer-Arvalis)**

→ **Renforcer les plans de surveillance : apporter une meilleure représentativité à Hyperion (doublement des opérateurs et/ou des volumes représentés) et renforcer Oqualim pour l'alimentation des animaux dont les céréales constituent la première ressource**

→ **Prendre en compte l'émergence de nouveaux sujets de qualité sanitaire tels que les mycotoxines modifiées ou le changement climatique (connaissance de l'occurrence, acquisitions de références techniques, définition de bonnes pratiques...).** Priorisation en filière des nouveaux sujets et mise en place d'une mutualisation analytique

Haute qualité nutritionnelle

- Accroître la part des fibres dans l'alimentation

L'apport moyen en fibres des français est insuffisant pour assurer la couverture des besoins de l'organisme : pour un adulte, les apports moyens en fibres sont de 17,5 g/jour pour des apports nutritionnels conseillés (ANC) de 25 g/jour). La DGAL a émis en 2014 des recommandations ayant pour objet d'augmenter la part de fibres dans l'alimentation des Français. L'ANSES a actualisé en 2017 les repères du Plan National Nutrition Santé (PNNS) avec la révision des repères de consommations alimentaires proposées. L'Agence rappelle que la consommation de fibres est nettement en deçà des recommandations, et encourage ainsi de consommer les produits céréaliers les moins raffinés possibles (farine, pain, riz, pâtes... semi-complets ou complets). La filière a engagé des travaux avec **pour ambition de contribuer à un accroissement de la part des fibres dans les régimes alimentaires** en favorisant la consommation de produits céréaliers. Cela passe par la recherche d'un enrichissement en fibres des produits céréaliers, sans détérioration de la qualité organoleptique, afin d'augmenter la contribution des produits céréaliers sur l'apport global en fibres du régime alimentaire. L'objectif est d'alimenter la stratégie à mettre en place par les pouvoirs publics et les acteurs professionnels pour favoriser la consommation de produits céréaliers sources de / riches en fibres.

- Améliorer les connaissances sur le gluten

La thématique du **gluten** est devenue un véritable phénomène de société et sa consommation soulève de nombreuses questions tant auprès du grand public que dans les médias. Les idées reçues fleurissent, les régimes et les produits « sans gluten » se multiplient et l'incompréhension des consommateurs grandit. Le gluten est pourtant un constituant naturel et historique de notre alimentation, on le trouve par exemple dans le pain.

La maladie cœliaque et l'allergie au gluten sont des réalités. La maladie cœliaque (intolérance) concernerait environ 1% des Français ; l'allergie au gluten, encore plus rare, affecterait entre 0,1 et 0,3% de la population et « l'hypersensibilité au gluten », encore mal connue, toucherait environ 2% des personnes. Pour l'immense majorité de la population, les produits contenant du gluten peuvent être consommés et s'intègrent dans une alimentation variée et équilibrée.

Pour autant, il est nécessaire pour la filière de participer à l'amélioration des connaissances sur le gluten afin notamment de mieux comprendre sa place dans notre alimentation. La filière se donne **pour ambition de mutualiser les informations existantes et contribuer à l'amélioration des connaissances sur le gluten** dans les différents domaines concernés afin d'apporter des réponses aux questions que l'on se pose sur le gluten, d'objectiver le débat, et d'établir des échanges avec tous les publics concernés – consommateurs, scientifiques, professionnels... Des travaux sont également à engager afin de **mieux de connaître les déterminants de l'hypersensibilité au gluten**

→ Conduite des programmes de recherche engagés au niveau nutritionnel (Céréfibres, Glute'N, GlutNSafe...)

Conditions de réussite :

Mettre en place un appel à projets (AAP) concourant l'étude des contaminants émergents ou des questions nutritionnelles

Renforcer le partenariat entre la filière céréalière et les pouvoirs publics (priorisation des sujets émergents, mutualisation des données...)

Action 5

Développer et amplifier les pratiques industrielles vertueuses et agiles

Ambition

La filière céréales est engagée dans un cercle vertueux au travers d'une démarche de durabilité. Il existe un véritable écart entre la perception de la société civile et la réalité des efforts fournis par l'amont agricole et les industries céréalières pour proposer aux consommateurs une offre de produits sains, variés et produits durablement. Les entreprises de la filière ont déjà fait des efforts très importants pour réduire l'empreinte environnementale des produits issus de céréales, au prix de coûteux investissements. Elles sont attentives à ce que la fiscalité, notamment énergétique, ne s'alourdisse pas et souhaitent pouvoir évoluer dans un environnement normatif stable et harmonisé.

La grande majorité des industries céréalières ont entamé des démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) volontaires. Si certaines ont d'ores et déjà intégré la RSE au cœur de leur stratégie, de manière volontaire ou contraintes par des exigences réglementaires, nombreuses sont celles déjà engagées dans des démarches de qualité, hygiène, sécurité et environnement. Sans le savoir, elles appliquent déjà certains principes de la RSE. Dans ce cadre, elles interrogent leurs process et manières de faire avec l'ambition d'améliorer continuellement leurs pratiques. En se préoccupant de RSE, les entreprises de la filière construisent une relation de confiance sur le long terme avec leurs employés, leurs clients et plus généralement leurs parties prenantes et ainsi pérennisent leur existence. Plus de confiance favorise par voie de conséquence, un environnement propice au développement et à la performance. Ces initiatives représentent souvent de réelles opportunités en termes de compétitivité. Et l'opportunité du numérique qui ouvre de nouveaux horizons.

Diagnostic

La mise en place de pratiques industrielles vertueuses doit prendre compte :

- la qualité technologique
- la qualité nutritionnelle
- la sécurité sanitaire
- la préservation de l'environnement
- la demande du consommateur
- la sécurité des salariés

La filière céréales a investi ces champs depuis plusieurs années volontairement. Un ensemble de pratiques sont déjà mises en œuvre dans la filière en ce sens et fonctionnent. De nouveaux projets sont lancés régulièrement et fleurissent au quotidien.

La mise en place de stratégies RSE

La grande majorité des industries céréalières ont entamé des démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) volontaires. Des initiatives collectives et des engagements concrets sont à noter pour :

- Coop de France - Métiers du grain qui a décidé d'appuyer ses coopératives adhérentes dans la mise en œuvre de démarches RSE au travers d'un guide qui en propose une lecture spécifiquement adaptée à leurs activités. Ce document, complémentaire du guide AFNOR d'utilisation de la norme ISO 26000 porté par COOP DE FRANCE en 2012, synthétise les bonnes pratiques du secteur et constitue la première étape d'une réflexion collective sur la RSE

- Le secteur de la Nutrition Animale avec le lancement de DURALIM, plateforme collaborative pour l'alimentation durable des animaux d'élevage
- L'ANMF qui a largement diffusé le Kit RSE de l'ANIA afin de permettre le développement de la responsabilité sociétale des entreprises en meunerie. De plus, des recherches sur la durabilité du processus de fabrication (travaux sur le Moulin Pilote concernant les économies d'énergies) sont envisagées
- L'amidonnerie, secteur dans lequel toutes les entreprises sont engagées dans des démarches RSE

Enfin, à l'échelle de la filière, une réflexion approfondie se met en place avec de futurs engagements concrets dans le cadre de la démarche durabilité d'Intercéreales initiée en 2017.

L'analyse de cycle de vie des produits (ACV)

Les différents secteurs de la filière céréalière ont initié des travaux d'ACV métier par métier, ce qui a pu conduire à des incohérences en matière d'allocation de produits/co-produits. En complément des démarches sectorielles, Intercéreales dans le cadre de sa démarche durabilité va lancer une ACV à l'échelle de la filière en recensant l'ensemble des flux entrant et sortant (émissions / stockage, nb emplois, ensemble des produits).

Quelques démarches significatives

- Le projet de recherche ANR DURDUR pour la filière Blé dur – semoules – pâtes
- L'implication de la meunerie dans le programme ACYVIA qui a permis d'enrichir les bases de données utilisables avec l'empreinte environnementale de la farine

Des engagements concrets en matière d'environnement

Différents engagements visent à améliorer la protection de l'environnement et réduire l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement, notamment :

- **la mise en œuvre des pratiques industrielles respectueuses de l'environnement** : les entreprises suivent voire sont certifiées selon la norme ISO 14001 de management environnemental
- **le respect de la réglementation environnementale**, en particulier sur les rejets dans l'air et dans l'eau : certaines activités de la filière sont soumises aux réglementations ICPE. Pour limiter les rejets, les entreprises investissent dans des bacs de rétentions, des filtres, etc...
- **La réduction et l'identification de filières de revalorisation des déchets** : dans la filière céréales, rien (ou presque) ne se perd, tout est valorisé (cf. axe 1 action 4). De plus, les collecteurs, distributeurs d'agrofouritures, sont engagés volontairement à récupérer tous les déchets de l'agrofouriture apportés par les producteurs (collecte primaire) avant leur prise en charge par la filière ADIVALOR
- **La rationalisation des consommations en énergie et en eau** (cf. ci-dessous) : les Systèmes de Management de l'Énergie (SME) sont des dispositifs permettant de gérer sur le long terme l'optimisation de consommation d'énergie. Ils mettent en œuvre des outils d'analyse ainsi que des moyens de monitoring permettant de vérifier continuellement la performance énergétique des équipements comme par exemple la norme ISO 50 001 qui peut aboutir à une certification
- L'implication des clients et fournisseurs dans des chartes environnementales, aux travers par exemple d'engagements d'achats responsables
- La mise au point d'emballages éco-conçus
- La mobilisation des collaborateurs pour des gestes éco-citoyens

Focus sur l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre

L'énergie est un poste de dépense important dont la volatilité des coûts laisse planer des incertitudes sur l'avenir des industries céréalières (silos, usines de nutrition animale, moulins, amidonneries...). En parallèle, de nouvelles exigences sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont apparues, notamment suite à la COP21. Celles-ci sont de nature à accentuer la pression réglementaire et fiscale pesant sur les

consommations d'énergies, notamment d'origine fossile. L'augmentation de la performance énergétique reste donc un enjeu essentiel pour maîtriser les coûts et améliorer la compétitivité.

Collecte : les principaux postes identifiés sont :

- La ventilation des silos de stockage
- Le séchage des grains
- La manutention des grains
- Aspiration des poussières en silo

Meunerie : dans le cadre des ACV, le secteur meunerie a identifié des investissements nécessaires de remplacement de matériels comme par exemple des outils pour capter des paramètres en continu permettant de limiter les consommations énergétiques via des capteurs de granulométrie (réglages des appareils en fonction de la dureté des grains...) ou des moteurs plus économes en énergie.

Amidonnerie : le secteur a créé un observatoire des émissions de gaz à effet de serre depuis 2002 (étude réalisée avec l'assistance de PWC). Ce qu'il en ressort :

- Un **secteur intensif en énergie et soumis à risque de fuite de carbone** et des entreprises « grandes consommatrices d'énergie » (cf. Directive 2003/96/CE) qui ont pris très tôt la mesure de l'enjeu d'une réduction de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Un **secteur en croissance** dont la production amylacée a crû de 30% sur la période 2002-2015 alors que ses émissions directes sont restées stables
- En 13 ans, une **baisse de 20% des émissions** directes de CO₂ à la tonne produite
- Un approvisionnement en énergies renouvelables qui atteint près d'**un million de MWh** par an : autoproduction de biogaz, géothermie profonde, achat de vapeur issue de la combustion d'ordures ménagères, bois
- Les émissions directes et indirectes du secteur se sont réduites de 7,4% par tonne de produit amylacé entre 2009 et 2015, soit **une baisse de 1,3%/T.an**. Environ **70% de cette baisse est imputable à l'amélioration de l'efficacité énergétique et 30% au développement des énergies renouvelables**

Des sites et industries agiles grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

La production de céréales et de produits céréaliers commencent à connaître un vrai virage grâce aux NTIC, qui apportent la capacité de communication entre différents dispositifs numériques. Plus concrètement, le développement du numérique dans notre filière comprend les applications suivantes :

- Acquisition de données (capteurs et sondes de mesures, imagerie...)
- Transfert de données (Internet, réseaux 3G/4G...)
- Stockage de données
- Traitement et analyse (logiciels d'analyse)
- Prise de décision et OAD (logiciels de conseil)
- Robotisation

Grâce aux NTIC, la collecte massive de données agricoles ou industrielles (Big Data) est devenue possible et donne l'opportunité de délivrer des informations supplémentaires jusqu'au stade du consommateur (*voir également Axe 1 – Action 6*). Elles permettent de développer l'agriculture de précision, diminuer les intrants (*voir axe 2 – Action 1*), rationaliser les chaînes de production, garantir la traçabilité et la qualité des produits...

Les innovations en robotique permettent de gagner en compétitivité, réduire la pénibilité et envisager d'aller plus loin dans la transformation. A titre d'exemple, les drones sont maintenant utilisés pour inspecter les silos à grains. Grâce au drone, l'inspection passe d'une journée à moins de deux heures de vol. En temps normal, les audits des silos, mesurant jusqu'à 50 mètres de hauteur, étaient réalisés avec un camion nacelle,

des échafaudages ou bien encore via des cordistes. Une opération coûteuse – de 2 000 à 3 000 euros la journée – et qui n'est pas sans risque pour le personnel impliqué. Avec aujourd'hui une centaine d'inspections assurées par des drones un peu partout en France, Services Coop de France a confirmé l'attrait de la solution. Repérage de fissures, acier apparent, risques de perte de stockage, épaufrures critiques (défaut de surfaces), état de santé général, zones inaccessibles : les audits des silos sont entrés dans l'ère digitale. Avec une solution de géoréférencement couplée à une méthode d'acquisition automatisée, c'est la machine qui prend chaque cliché automatiquement. Le prix de l'audit est ainsi divisé par deux.

Objectifs et perspectives

- **Encourager les démarches de type RSE**

Dans le cadre de sa démarche durabilité, Intercéréales s'engage à accompagner les différents maillons dans leurs démarches de progrès, à suivre et à valoriser les avancées.

- **Promouvoir la culture de la sécurité**

- **Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations** que ce soit au niveau du stockage des matières premières dans les silos (production d'énergie, isolation, efficacité des séchoirs...) ou des industries de 1^{ère} transformation

- **Explorer la faisabilité d'une ACV à l'échelle de la filière céréalière.** En fonction des résultats, un plan d'action pourra être défini

- **Accompagner le déploiement du numérique dans l'industrie**

La révolution numérique permettrait notamment de concevoir des process intelligents par l'utilisation d'objets connectés, de capteurs et de leur intégration dans les systèmes d'analyse de l'ensemble des données collectées et de gestion des procédés de fabrication. L'intégration de ces outils connectés concerne aussi bien les matériels d'analyse des matières premières que les équipements de production.

Par exemple en Meunerie, ces outils connectés permettraient l'analyse automatisée et rapide des grains à l'entrée des moulins permettant de gérer l'acceptation ou refus de lot, modifier les diagrammes de mouture pour adapter la qualité au cahier des charges des clients (automatisation des ajouts d'ingrédient en fonction des lots de grains pour la production de farine). Un outil d'aide à la décision va être créé à l'aide d'un socle commun numérique et intelligent de savoirs et savoirs faire en meunerie permettant aux opérateurs de conduite de moulin de mieux anticiper la portée de leurs décisions et d'être pro-actifs sur leur process.

- **Gérer la variabilité grâce aux NTIC**

La variabilité sera de plus en plus forte même si des outils pour la réduire seront mis en œuvre. La filière doit être en capacité de valoriser cette variabilité et de ne pas la subir. Par exemple, en anticipant la localisation géographique des qualités (SIG, modèles, capteurs) pour valoriser le triage, les mélanges post-récolte ou en travaillant avec les usines pour tendre vers des process flexibles capables de valoriser cette diversité y compris pour de nouveaux usages.

Conditions de réussite

Un environnement normatif et réglementaire français cohérent avec celui des compétiteurs européens et mondiaux, afin d'éviter aux industries françaises de la première transformation agricole des distorsions de concurrence.

Une aide à l'investissement pour accentuer la R&D, et aller plus avant dans le cercle vertueux.

Une fiscalité énergétique qui encourage tous les modèles favorables aux économies d'énergie, qu'il s'agisse de soutien aux énergies renouvelables ou des systèmes d'efficacité énergétique comme les cogénérations à haut rendement.

Axe 3

**DEVELOPPER LES SOLIDARITES ENTRE LES ACTEURS :
AMELIORER LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE ET ASSURER
UN REVENU AUX PRODUCTEURS**

Action 1

Identifier les verrous de compétitivité à tous les niveaux de la chaîne (dont distorsion de concurrence au sein de l'UE) et améliorer la résilience des exploitations et des entreprises

Ambition

Face au contexte de marché des céréales en croissance et en pleine mutation au niveau des demandes et des acteurs, que ce soit à l'échelle internationale ou au niveau national, la filière a pour ambition de continuer à progresser et à gagner en compétitivité. Cela passe avant tout par un maintien de sa productivité dans un contexte incertain et chahuté (variations climatiques, prix bas, accès aux moyens de production dont la génétique...). Cela passe également par une réduction de toutes les distorsions de concurrence, notamment au niveau communautaire (moins de subsidiarité offerte aux Etats membres dans la PAC afin de ne pas gommer les efforts de la filière par des choix nationaux pénalisants, fin de la surtransposition réglementaire française...). Si les producteurs de céréales et tous les acteurs de la filière font des progrès en matière de compétitivité, il est incompréhensible que dans le même temps, les pouvoirs publics prennent des décisions qui annulent ces efforts en créant notamment un différentiel de soutien via les aides de la PAC, pouvant être de plus de 15 €/tonne, avec d'autres pays européens.

Diagnostic

Les mutations observées dans la production de céréales bouleversent les forces en présence sur l'échiquier mondial. Les échanges mondiaux progressent fortement depuis 10 ans. Auparavant les exportations mondiales de blé étaient aux mains de cinq grands acteurs (USA, UE, Canada, Australie, Argentine). Aujourd'hui, les pays de la Mer Noire (Russie, Ukraine mais aussi Roumanie) voient leur part de marché progresser dans les échanges, ces pays représentent plus de 30% des exportations de blé. Parallèlement à l'augmentation de leurs disponibilités exportables, des investissements massifs ont été réalisés dans les infrastructures portuaires. La Russie est devenue le premier exportateur mondial, devançant les Etats Unis, leader historique. Au cours de cette campagne, elle rafle tous les appels d'offres d'achats publics de l'Egypte, premier importateur mondial de blé. Côté maïs, les Etats Unis se sont recentrés sur leurs besoins intérieurs (éthanol) et leur suprématie dans les échanges se trouve ébranlée par la montée en puissance de l'Ukraine, du Brésil et de l'Argentine.

Dans ce contexte de marché des céréales mondialisé, en croissance et en pleine mutation au niveau des acteurs, il est primordial d'identifier et d'analyser les facteurs influençant positivement ou négativement les compétitivités des principaux exportateurs de céréales, au niveau mondial ou avec nos voisins européens. Le premier facteur à prendre en considération est bien entendu le coût de production sortie ferme. Si l'on prend l'exemple du blé, la France connaît ses atouts (des rendements élevés et plus réguliers, malgré la récolte 2016, une technicité élevée, une excellente qualité sanitaire, un progrès génétique constant, un coût du foncier relativement bas, une qualité technologique adaptée aux besoins intérieurs et aux process de nos clients traditionnels) et ses handicaps (structures de taille modeste qui engendrent des charges de mécanisation élevées, coût de la main d'œuvre, excès de normes et surtransposition des règles communautaires, accès aux moyens de production, subsidiarité française dans la PAC qui pénalise la filière céréalière par rapport à ses concurrents européens). La compétitivité prix ne s'arrête pas à la sortie de la ferme, il faut prendre en compte également le coût de mise en marché, le coût de transport et les orientations de politique agricole. La France, est certes plutôt bien placée, avec un coût de production du blé tendre dans le top 5 mondial, étant un « petit » pays avec des zones de production relativement proches des

ports et des grands bassins de consommations européens et pays tiers, et une filière structurée. Mais ses concurrents progressent et vont continuer de progresser sur ces aspects et la France peut elle-même s'améliorer au niveau de sa chaîne logistique déjà performante (*cf action suivante*).

Hors cahier des charges ou signes de qualité spécifiques, les prix des céréales pour les différents marchés sont donc étroitement corrélés aux prix mondiaux. La compétitivité est une question qui se pose sur l'ensemble des marchés, à l'international, sur l'intra UE, au niveau national avec une approche territoriale. Toute perte de compétitivité aura de possibles répercussions sur les différents marchés, et si le différentiel de prix s'accroît, la France serait non seulement fragilisée dans les échanges internationaux mais pourrait voir s'accroître les importations de céréales ou de produits transformés.

La compétitivité ne s'arrête pas au seul prix et est beaucoup plus englobante. Il faut proposer une offre qui réponde aux attentes de plus en plus segmentées des clients quels qu'ils soient (*cf axe 1*), où qu'ils soient, et au moment qu'ils souhaitent, en particulier au niveau qualitatif (offre adaptée en protéines, qualité sanitaire, qualité physique...). Elle est également fonction de l'organisation de la filière elle-même, de sa capacité à conquérir de nouveaux marchés, de l'environnement politique et réglementaire, mais aussi de facteurs macro-économiques (taux de changes, régimes fiscaux, tendances de consommation...). Des modes de production plus durables ou attachés à un terroir et leur accréditation auprès des consommateurs (notamment label rouge, CRC, AB...) peuvent être générateurs de meilleures valorisations pour les producteurs, pour autant que le consommateur soit prêt à en payer le dû prix.

Objectifs et perspectives

La filière **doit renforcer son observatoire de veille compétitive internationale**, en le rendant permanent, avec une approche espèce par espèce, et ceci à tous les niveaux : coût de production sortie ferme, coût et efficacité logistique, meilleure connaissance des couples produits x marchés et de leurs évolutions tant en volumes qu'en cahier des charges, qualités, environnements politiques, réglementaires, facteurs externes... Elle doit alors se structurer pour proposer une méthodologie de travail rassemblant diverses compétences complémentaires.

Cette analyse permettra de mieux connaître les différents facteurs influençant la compétitivité prix et hors prix des acteurs internationaux, puis **d'identifier collectivement les verrous de compétitivité** à tous les niveaux de la chaîne, pour améliorer la résilience des exploitations et entreprises françaises : à titre d'exemples, peut-on réfléchir différemment les structures des exploitations agricoles pour les rendre plus efficaces tout en conciliant les attentes environnementales et sociétales ? Quels gains attendus par l'innovation, le numérique, la robotique, les OAD, l'agriculture de précision ? Peut-on rationaliser les flux logistiques de la ferme à l'utilisateur en passant par les silos et gagner en performance (législation transports routiers, réflexions rail, fluvial...) ? Comment innover dans l'organisation de la filière, notamment pour mieux répondre aux appels d'offres au niveau de l'exportation ?...

Au regard des performances des producteurs qui deviennent de plus en plus hétérogènes, la politique d'appui aux investissements doit s'inscrire dans l'ambition d'encourager le déploiement d'une agriculture française plus précise, plus performante et plus compétitive en accompagnant la diffusion large des équipements, outils de gestion et d'aides à la décision.

Il s'agit également de permettre aux producteurs et aux filières de résister aux fluctuations de volumes et de prix par une politique de gestion des risques adaptée et concertée avec les pouvoirs publics face à l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques et de la pression des bioagresseurs. (assurances, gestion de l'eau, épargne de précaution, fonds mutuels, politique de contractualisation pluriannuelle pour stabiliser l'approvisionnement de certaines filières (orge, blé dur, blés de qualité...) et les équilibres économiques des acteurs de la filière.

- *Gagner plus de 15 € /tonne sur l'ensemble de la filière*
- *Identifier les leviers à mettre en œuvre dans les exploitations pour produire durablement par exemple du blé à 140€/tonne*
- *Suivre les parts de marchés de la France, des niveaux d'exportation et d'importation de grains et produits céréaliers, suivre la balance commerciale céréalière*
- *Identifier les opportunités de produits « premiums » à plus forte valeur ajoutée, avec des critères de compétitivités plus larges que la compétitivité prix (cahiers de charges, traçabilité...)*

Conditions de réussite

Réduction de toutes les distorsions de concurrence, notamment au niveau communautaire

Politique d'appui aux investissements et de soutien à l'innovation

Politique de gestion des risques adaptée et concertée avec les pouvoirs publics face aux aléas

Action 2

Améliorer l'ensemble de la chaîne logistique transport, en particulier le transport fluvial et le rail

Ambition

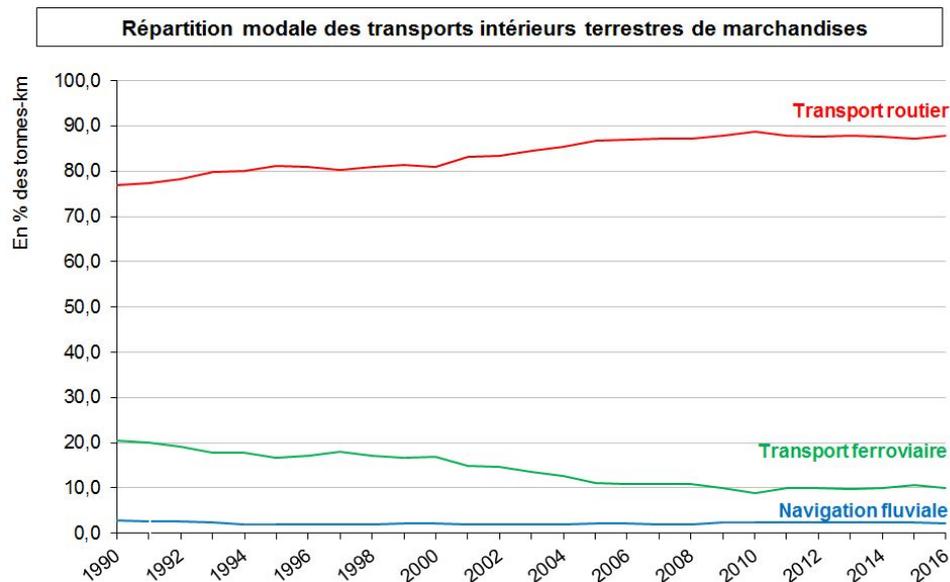
L'un des facteurs majeurs de la compétitivité de la filière réside dans la performance de sa logistique et des réseaux de fret empruntés. Situé au croisement des objectifs nationaux de performance économique, écologique et d'aménagement du territoire, l'optimisation des véhicules de transport de marchandise et le déploiement du fret ferroviaire et fluvial en France est indispensable à l'acheminement des productions de la filière céréalière vers les différents clients et donc à son dynamisme.

→ Intercéreales et ses membres s'engagent activement dans la recherche de solutions concrètes pour renforcer la compétitivité de la filière, au travers du levier logistique route / fer / fluvial. Cela passe notamment par la réduction des coûts mais également davantage de souplesse. Pour atteindre les objectifs de performance et de durabilité que se fixe la filière et qu'attendent les marchés nationaux comme internationaux.

Diagnostic

La logistique doit répondre à trois objectifs : transporter au meilleur coût ; sur l'ensemble du territoire ; dans le respect des engagements nationaux en termes de protection de l'environnement et de réduction des émissions polluantes.

En France, les transports intérieurs terrestres de marchandises sont largement dominés par le transport routier. 88% des marchandises transitent par la route, 9,9% par le rail et seulement 2,2% par le transport fluvial (Source CGDD 2016).



Note : transit inclus, oléoducs exclus.
Source : SDES; Eurostat ; VNF

Le transport routier

Le transport par route reste incontournable pour le fonctionnement de la filière céréalière. Pour la collecte des grains et leur transfert vers les lieux de stockage et de transformation mais aussi pour l'acheminement des produits jusqu'aux clients et consommateurs. L'optimisation de ces transports passe par l'optimisation des flux et des outils. Elle permet des gains de productivité significatifs pour la compétitivité de la filière mais aussi la réduction de la circulation et donc des émissions de CO2 correspondantes.

L'optimisation de la charge utile transportée par un camion est directement liée à la réglementation française, qui définit des poids totaux maximum autorisés en charge et des charges à l'essieu maximales. Dans la suite logique de l'augmentation du PTAC de 40 à 44 tonnes pour les véhicules à 5 essieux, l'augmentation du PTAC des porteurs à 4 essieux de 32 à 36 tonnes, avec le maintien des charges à l'essieu actuelles, est une mesure qui présenterait des avantages non négligeables en termes de gains environnementaux et économiques. Cela encouragerait également le renouvellement du parc par les opérateurs souhaitant pleinement en bénéficier, avec de fait, de nouveaux véhicules de norme EURO 6, moins polluants, configurés pour respecter les charges à l'essieu avec jusqu'à 4 tonnes de charge utile supplémentaire.

Un autre frein à l'optimisation du transport réside quant à lui au niveau communautaire. En effet, comme évoqué précédemment, la circulation des camions de marchandises à 44 tonnes est autorisée en France depuis le 1er janvier 2013. C'est également le cas dans d'autres pays européens, comme la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ou encore l'Italie. En revanche, le transport routier intracommunautaire est toujours limité à 40 tonnes (directive 96/53/CE du Conseil). Cette situation incohérente freine les échanges entre les pays autorisant le transport à 44 tonnes. Une modification de cette directive pourrait répondre à cette problématique mais une réponse plus rapide est souhaitée et possible. La Commission européenne interrogée sur ce dossier a confirmé que ce dossier était de la compétence exclusive des Etats membres. Ainsi, les pays du Benelux ont conclu des accords bilatéraux afin de régulariser le transport transfrontalier à 44 tonnes entre leurs pays. Pour clarifier cette situation ambiguë qui génère une insécurité juridique pour les acteurs économiques, la France et ses pays frontaliers, en particulier la Belgique, devraient également signer un accord bilatéral autorisant le transport transfrontalier à 44 tonnes.

Le transport ferroviaire

Le transport ferroviaire de marchandises est incontestablement un atout, notamment sur l'aspect environnemental, car il est bien moins consommateur d'énergie et responsable de seulement 0,4% des émissions de GES (5 trains complets, soit 5 000 tonnes de céréales = 250 camions), alors que le secteur des transports est l'un des principaux facteurs du changement climatique (données FranceAgriMer de 2016).

Cependant, le transport ferroviaire connaît des handicaps liés à son tracé en étoile (nœuds ferroviaires, goulets d'étranglement, manque de liaisons transversales Est/Ouest, etc.). Par ailleurs, la cohabitation des trains de voyageurs et de fret sur le réseau principal est un frein au développement du fret, la priorité étant donnée au transport de voyageurs. A noter également les travaux et les mouvements sociaux fréquents sur la ceinture parisienne qui pénalisent l'acheminement des trains de marchandises.

Parallèlement, les nouvelles technologies peuvent améliorer la logistique. Par exemple, des wagons connectés permettent une meilleure traçabilité, une amélioration de la performance au chargement et au déchargement grâce à l'automatisation de certains process. Il peut aussi s'agir de wagons en matériaux plus performants générant d'importants gains de productivité (une plus grande charge utile pour le même poids en lourd). A noter toutefois que le nouveau schéma de tarification des sillons ferroviaires prévu par SNCF Réseau à partir de 2019 visant à assoir les péages sur le tonnage brut des trains, est de nature à remettre en cause les gains de productivité réalisés ces dernières années.

Ainsi, même si des leviers de performance se démarquent, qu'ils soient permis par l'innovation technique (adaptation du référentiel techniques aux voies capillaires, essais de trains plus longs et plus lourds, renforcement des ballasts, wagons grande capacité), ou par l'entrée en concurrence du fret qui offre plus de flexibilité et de fiabilité, les attentes de la filière quant à l'amélioration du réseau ferroviaire national et des capillaires pour le transport de marchandises restent grandes.

La navigation fluviale

Le transport fluvial présente lui aussi de nombreux atouts : bien entendu du point de vue écologique car il est à la fois sobre sur le plan énergétique et vertueux en matière d'émission de GES (2 péniches, soit 5 000 tonnes de céréales = 250 camions), mais également sur le plan économique car le prix du transport fluvial de marchandises est particulièrement compétitif (deux à quatre fois moins cher que par la route). De plus, le transport fluvial concerne de nombreuses filières qui s'intègrent dans les chaînes logistiques internationales : la moitié des marchandises transportées sur le réseau national ont une origine ou une destination européenne. Enfin, ce mode de transport est peu accidentogène.

Cependant, le transport fluvio-maritime connaît lui aussi des freins à son expansion. Tout d'abord, l'entretien des canaux est à la charge de Voies Navigables de France (VNF), une charge croissante en raison de la vétusté des installations, notamment des écluses. De plus, les canaux à grands gabarits restent concentrés dans certaines zones : autour du Nord de la France, du Grand Est (Moselle et Rhin) et de l'aval de la Seine à partir de l'Île-de-France et l'axe du Rhône. Ils sont peu interconnectés entre eux et au niveau européen, ainsi l'axe Seine ne permet pas les échanges.

Par ailleurs, notre batellerie nationale est organisée autour de sociétés familiales de très petite taille (70% des entreprises fluviales), vieillissante (36% de la flotte à plus de 50 ans) et qui souvent n'ont pas les ressources financières nécessaires à l'achat de nouvelles unités et à la mise aux normes européennes relatives à la motorisation dont l'application sera rendue obligatoire en 2020. Notons au surplus qu'il n'existe plus de chantier naval français de construction de péniche. Enfin, les effectifs du secteur sont vieillissants et la relève semble peu assurée, le secteur peinant à attirer de jeunes ambitions.

Ainsi, les projets et attentes sont également nombreux dans le secteur fluvio-maritime : ouverture du canal Seine-Nord Europe, mise à grand gabarit (Bray-Nogent, Compiègne-Creil, Rhône-Sète, etc.), développement des installations à quai, water trucks, péniches.

Objectifs et perspectives

Développer la livraison directe, favoriser le fret ferroviaire et la voie d'eau, moderniser la logistique portuaire, pourraient permettre de gagner jusqu'à 10 €/t tout en évitant la circulation de milliers de camions, en réduisant les nuisances et en diminuant fortement les émissions de GES.

Dans ce contexte, les priorités de la filière céréalière en matière de logistique sont les suivantes :

➤ Propositions relatives au transport routier :

Optimisation logistique et harmonisation réglementaire : le transport routier doit pouvoir bénéficier de mesures réglementaires lui permettant d'optimiser son activité, le rendre plus compétitif et davantage protecteur de l'environnement. L'évolution de la charge utile de 32 à 36 T pour les porteurs 4 essieux, ainsi que l'autorisation du transport transfrontalier à 44 T sont des mesures simples, efficaces et non coûteuses pour améliorer l'efficacité de la filière céréalière.

➤ Propositions relatives au fret ferroviaire

Le réseau capillaire est composé des lignes à faible trafic dédiées au fret ferroviaire (4 200 km de lignes dont 3 200 km circulées). Elles relient les centres de production aux lignes principales par des installations techniques embranchées (ITE) qui permettent à 18 millions de tonnes de marchandises de circuler, soit 20% du tonnage transporté sur le réseau ferré national (RFN) parmi lesquels 7,2 Mt de céréales et oléagineux (soit 40% du fret ferroviaire céréalier).

Ces lignes capillaires sont le maillon faible du réseau national : 860 km de lignes sont à ce jour menacées de fermeture (données FranceAgriMer de 2016). L'absence d'entretien et d'investissements de régénération des lignes a d'ores-et-déjà conduit à la fermeture de certaines d'entre elles pour des raisons de sécurité. Et ce, non sans conséquences pour la compétitivité de la filière : impacts sur les métiers de la collecte, sur l'acheminement des silos de collecte aux ports, et plus globalement sur la capacité exportatrice de la filière.

Fort de ces constats, la filière céréalière formule les propositions suivantes pour redynamiser le réseau capillaire et assurer la performance et la durabilité de l'acheminement céréalier grâce à une politique d'investissements ciblés :

Entretien des installations :

- Remettre à niveau des lignes capillaires

Le coût global de remise à niveau de l'ensemble des lignes capillaires a été estimé par SNCF réseau à 40 millions €, ce qui représente 0,8% du budget total de la remise à niveau des lignes ferrées.

A ce jour les frais de maintenance et d'entretien des lignes capillaires sont à la charge des opérateurs de la filière. Ces frais devraient faire l'objet d'une évaluation plus compétitive afin d'en limiter l'impact sur la filière.

A ce jour les frais de maintenance et d'entretien des lignes capillaires ne font pas l'objet d'un plan national concerté et financé, mais les opérations sont réalisées au coup par coup sur proposition de SNCF Réseau. Cette démarche rend les coûts exorbitants car menées dans l'urgence et se répartissent entre les chargeurs et les propriétaires d'embranchement privé et parfois les collectivités locales.

Ces frais devraient faire l'objet d'une approche nationale et mutualisée, sous forme d'appel d'offres, afin que le jeu de la concurrence puisse s'exercer au profit d'une compétitivité accrue du réseau et d'une limitation de l'impact sur la filière.

- Maintenir les silos embranchés en état opérationnel

Grâce à une maintenance régulière des voies d'accès aux silos et des silos eux-mêmes, leur réduction progressive actuellement amorcée en France pourrait être évitée.

- Rénover certaines lignes critiques

Il est nécessaire d'entreprendre la rénovation de certaines lignes critiques telles que Auxy-Montargis.

Optimisation des installations :

- Développer les opérateurs de proximité et les transports combinés

Les opérateurs de proximité sont indispensables. Ces opérateurs ferroviaires de petite taille constituent une réponse pertinente au transport de courte distance dans les territoires ou vers les ports et contribuent au développement de l'intermodalité (agilité et précision au service d'un réseau efficace).

- Multiplier les trains complets

La multiplication des trains complets permet de réaliser des économies d'échelle sur le transport et l'entretien du réseau tout en apportant une réponse à la saturation du réseau routier :

- > La plupart des Trains Complets de céréales acceptent une masse brute remorquée de 1800 Tonnes Métriques (TM) soient 1300 TM nette, soit 22 wagons de 60 TM ancienne génération (le parc de wagons a été modernisé depuis 5 ans et ils peuvent dorénavant charger 70 TM net), avec un seul engin de traction.
- > Sur certaines lignes toutefois, il est déjà possible de tracter 33 wagons car le profil de la ligne le permet. La possibilité existe de tracter 3 600 TM brutes, ie 44 wagons et 2600 TM net avec un seul engin de traction, ce qui permettrait un gain important de productivité complémentaire.

- > L'ensemble des grands ports Français sont aptes à recevoir ce format de trains qui présenterait l'avantage d'économiser 1 sillon sur 2, ce qui doublerait la cadence de livraison en portuaire en période d'approvisionnement tendue.

Mettre en place une politique plus souple d'attribution des sillons

A ce jour, il est nécessaire de réserver les sillons 1 an à l'avance, ceci ne donne pas l'agilité nécessaire à une réponse performante aux besoins des marchés.

Financement des installations :

- Maintenir les soutiens financiers existant

Le transport ferroviaire de marchandises fait actuellement l'objet d'un double soutien financier public au travers d'une subvention allouée par l'Etat sur le montant des péages ferroviaires et d'un dispositif d'aides au transport combiné rail-route.

Jusqu'à ce que le fret ferroviaire parvienne à gommer ses handicaps structurels, renoue avec la qualité de service et atteigne sa viabilité économique, il est indispensable de maintenir ces soutiens financiers.

- Prolonger le dispositif de soutien financier actuel par un dispositif « d'aide à la marchandise »

Au-delà, il serait nécessaire de prolonger les mécanismes existant par un dispositif d'aide à la marchandise ouvert à tout chargeur.

Cet accompagnement financier serait assis sur les volumes confiés au mode ferroviaire sur le modèle institué récemment par l'Italie et validé par la Commission européenne.

- Mettre en place une tarification des sillons qui tienne compte également de la vitesse et de la fréquence des trains

A ce jour, seul le tonnage brut est pris en compte pour la définition de cette tarification, ce qui ne semble pas justifié.

➤ Propositions relatives aux voies d'eau (fluviales)

A ce jour, ce sont 6 700 km de rivières et canaux qui sont aménagés, mais les connexions sont encore faibles au niveau interrégional ainsi qu'au niveau européen (liaison Seine-Escaut et liaison Saône-Moselle-Saône-Rhin) et vers certains grands ports maritimes pour l'import et l'export par containers (lien fluvial vers Port 2 000 au Havre et vers Fos 2XL).

De même la mise en œuvre de solutions multimodales permettant d'optimiser l'utilisation combinée du fleuve, du rail et de la route, est encore peu développée en dépit du potentiel gain économique que cela représenterait, ainsi que ses bénéfices en termes de sécurité des approvisionnements.

Fort de ces constats, la filière céréalière formule les propositions suivantes pour redynamiser le transport de marchandises fluviomaritime et assurer la performance et la durabilité de l'acheminement céréalier grâce à une politique d'investissements ciblés :

Entretien des installations :

1. Moderniser la flotte et l'offre logistique fluviale

Cette modernisation doit passer par l'investissement dans des bateaux plus performants (innovation, énergie, émission), mais également par une intégration logistique plus forte et multimodale, ainsi qu'un engagement vers la mutualisation et la massification de cette logistique fluviale.

*Optimisation des installations :***2. Disposer d'un réseau fluvial H24 maillé à grand gabarit**

Un réseau fluvial H24 favoriserait le maintien des transformations primaires et secondaires sur le territoire national, car il permettrait les échanges par mode massifiés entre les zones de production, de transformation et de consommation et améliorerait la compétitivité nationale par rapport aux autres pays européens (notamment le Benelux).

La liaison Seine-Escaut est une priorité pour le secteur, car elle se situe au cœur des zones de production et de transformation (Somme, Aisne, Marne, Oise, Seine-et-Marne, Eure, etc.).

3. Développer des solutions multimodales pour mieux choisir et sécuriser les portes d'entrée et de sortie des matières premières ou des produits

Ces solutions sont tout particulièrement nécessaires entre le Nord (Dunkerque), l'axe Seine (Le Havre, Rouen, Paris), la façade Atlantique (Nantes, La Pallice,) et le Sud (Marseille, Sète).

4. Concentrer les unités de transformation et de stockage bord à voie d'eau

Réunir sur un même site plusieurs unités de transformation et qu'elles soient situées au bord de l'eau permettrait de baisser les coûts de la chaîne logistique et de développer la mutualisation des coûts d'installations.

5. Augmenter le nombre et le niveau européen des terminaux à conteneurs

Cela permettrait un meilleur maillage territorial, d'une part pour les échanges européens, et d'autre part pour des solutions plus massifiées et économiques (mutualisation) depuis et vers les Grands Ports maritimes.

6. Etudier et développer des chaînes intégrées Fleuve/Mer pour les échanges intra-européens et vers le Bassin méditerranéen, et pour les échanges internationaux

Une telle étude pourrait permettre la réduction des ruptures de charge et amoindrir la manutention des produits.

7. Valoriser le réseau capillaire sur l'ensemble des 3 bassins Seine-Escaut, Rhin-Moselle et Saône-Rhône quand il dispose d'installations embranchées*Financement des installations :***8. Préserver, en 2018, le dispositif d'aide au « coup de pince » pour soutenir le transport fluvial de containers**

En 2014, la Commission européenne a autorisé le régime français d'aides à l'exploitation de services réguliers de transport combiné pour la période 2013-2017. Ce programme de soutien a favorisé la mise en place et le développement de services de transport combiné pour contribuer aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Il est nécessaire de reconduire ce dispositif afin de poursuivre l'effort engagé vers le développement du transport combiné.

9. Assurer la mutualisation des Terminal Handling Charges (THC) dans les ports français

A l'instar de la décision prise par le GPM de Dunkerque, cette mutualisation des THC permet de ne plus faire peser de surcoûts sur le transport fluvial de containers.

Conditions de réussite

Intercéréales et ses membres en appellent au soutien des pouvoirs publics, passant notamment par une **révision de la réglementation** sur le transport routier **et de l'investissement dans les infrastructures de fret ferroviaire et fluvial**.

Un dialogue régulier entre les opérateurs de la filière et les différents intervenants publics, que ce soit à l'échelle régional ou nationale, permettrait d'étudier l'avancement des différentes solutions face à ces enjeux importants.

Action 3

Créer de la valeur dans le cadre de stratégies de segmentation de l'offre

Ambition

Les modes de production durables ou attachés à un terroir et leur labélisation pour une reconnaissance auprès des consommateurs (notamment Label Rouge, Bio, certification environnementale...) peuvent être générateurs de meilleures valorisations pour les producteurs. Cette politique de segmentation de l'offre qu'Intercéréales soutient pleinement est concrète dans la filière céréales. En effet, la part de céréales destinées à l'alimentaire humaine en France représente 5.6 Mt et plus de 17% (0,98 Mt) sont issues de filières « *premium* » ou « haut de gamme ». Toutefois, ces marchés restent limités en volume dans la filière avec 2% des céréales collectées en France (58 Mt en moyenne). C'est pourquoi, même si ces filières doivent poursuivre leur développement, elles ne peuvent constituer, à elles seules, la principale orientation de la production française. Le défi est aujourd'hui de faire évoluer l'essentiel des volumes produits en France en réponse aux attentes des clients nationaux, européens et internationaux, productions dont les prix sont fixés par le marché mondial. La montée en gamme est parfois un simple droit d'accès au marché sans valorisation ni contractualisation sur des volumes ou des prix comme dans la filière brassicole. Renoncer à cette ambition amènera inévitablement à laisser les autres producteurs mondiaux renforcer leurs positions sur les marchés, avec des conséquences économiques et géopolitiques néfastes. Encourager et promouvoir le développement des filières *premium* doit s'accompagner d'un gain de compétitivité de la filière française au risque sinon de voir le développement d'importations de matières premières moins chères ou même de produits finis avec comme conséquence une réduction de la contribution à la balance commerciale de la filière céréalière voire des fermetures d'unités de transformation ou d'entreprises en France. L'ambition de la filière est donc d'encourager tous les segments de marchés à se développer et pas uniquement les segments *premium* avec comme enjeu majeur, la montée en gamme de l'essentiel des volumes produits en France pour rester dans la course internationale.

Diagnostic

La filière céréale a construit des démarches volontaires, parfois reconnues par l'Etat, pour créer de la valeur et organiser son partage. Le développement de ces filières sous cahier des charges entre dans le cadre de stratégies de segmentation de l'offre et représente aujourd'hui des volumes limités. Parfois, certaines exigences matérialisées dans des cahiers des charges ne font l'objet ni de contractualisation particulière, ni d'engagements sur des prix (ou primes) ou des volumes mais constitue uniquement une condition d'accès au marché.

Une filière structurée avec des collecteurs déclarés

À l'interface du monde agricole et des industries de transformation, la collecte et le stockage forment un maillon clé de la filière céréalière assurant ainsi la commercialisation des productions agricoles. Ces activités réparties sur l'ensemble du territoire et ancrées dans les zones de production favorisent le maintien d'une économie de proximité tout en contribuant aux performances de la filière, y compris à l'export. La « collecte » est un terme générique familier au monde agricole qui recouvre en réalité quatre grandes activités : la collecte des grains auprès des agriculteurs, le travail de ces grains - tri, nettoyage, allotement, analyses..., leur conservation et, enfin, la commercialisation.

Ces métiers sont opérés par deux catégories d'acteurs : des coopératives agricoles (2/3 des volumes collectés), des négociants agricoles (1/3 des volumes).

Pour exercer leurs activités, les coopératives et négociants agricoles doivent être déclarés en tant qu'organisme collecteur auprès de FranceAgriMer dans le cadre des dispositions du code rural. Il existe en France plus de 7 000 centres de collecte et/ou de stockage répartis sur la totalité du territoire, principalement au cœur des zones de production céréalière mais aussi sur des sites stratégiques tels que les terminaux céréaliers des ports fluviaux et maritimes : Dunkerque, Nantes-Saint-Nazaire, Rouen-Le Havre, Bordeaux, La Rochelle, Fos-sur-Mer, Metz, Corbeil-Essonnes...

Le stockage joue un rôle de régulation des approvisionnements. Il permet de servir la demande des clients industriels à tout moment, tout au long de l'année, et pour toutes les utilisations (alimentation humaine, alimentation animale, chimie du végétal...).

En France, la commercialisation des grains est assurée par les organismes collecteurs. Les grains sont livrés aux sites de première transformation (moulins, semouleries, amidonneries, malteries, fabricants d'aliments pour animaux...) qui, dans la plupart des cas, sont situés à proximité des silos de stockage. Cette particularité fait de la filière céréalière française un secteur très organisé et à fort ancrage territorial qui, de l'exploitation agricole à la transformation, contribue au tissu économique local et à l'emploi en zone rurale. Pour des clients plus éloignés et pour les marchés d'export, les céréales sont transportées par différents moyens (route, fer, fluvial) dans le cadre d'une approche logistique souvent gérée par l'organisme collecteur.

Toutes céréales font l'objet de contrats

Dans le secteur des céréales, acheteurs et vendeurs disposent d'outils aboutis pour le marché physique (formules Incograins du syndicat de Paris, qui existent depuis 1869) et les marchés financiers (Marchés à terme Euronext et CME).

Les relations commerciales dans la filière céréales sont formalisées par des contrats. Le contrat a pour vocation de fixer les droits et devoirs du vendeur comme de l'acheteur, notamment concernant le paiement et la livraison. Il permet également de prévoir tout ce qui est susceptible de conduire à un litige. Des contrats-types existent, le plus courant en France étant les Incograins. Ils permettent aux différents acteurs de définir des règles d'exécution communes connues de tous. La partie variable spécifie généralement la marchandise, la quantité, le prix, la qualité, le point de livraison et la période d'exécution, les modalités et délais de paiement... Pour tout le reste, on se réfère à un contrat-type. Ces contrats types sont basés sur les us et coutumes de la filière et réunissent des clauses reconnues comme équilibrées pour les deux parties. Les incograins contiennent une clause compromissoire qui prévoit que tout litige éventuel sera jugé par arbitrage organisé par la Chambre arbitrale de Paris, ce qui évite de recourir aux tribunaux d'État. Dans le cas des Incograins, il existe plusieurs formules, codifiées selon le moyen de transport et la position de la marchandise (départ ou rendu). Des « addenda techniques » spécifiques à chaque marchandise complètent les formules afin de fixer les normes de qualité et/ou de tolérance. Les contrats Incograins sont disponibles auprès du syndicat de Paris du commerce et des industries des grains.

Les filières premium (haut de gamme)

Les normes de production « céréales à paille et maïs » Afnor NF V30-001, ex charte de production Arvalis/Irtac devenue « Charte de la Production Agricole Française »

Les Chartes de production ARVALIS – Institut du végétal / IRTAC ont été élaborées à la fin des années 90 sous **un référentiel conciliant les attentes et objectifs des citoyens, des industriels et des agriculteurs**. Ces chartes ont évolué vers une norme Afnor NF V30-001 "Céréales à paille et maïs : bonnes pratiques de culture et de stockage à la ferme".

Environ 9 000 agriculteurs et 300 000 ha sont engagés dans cette démarche et fournissent 30% du blé panifiable en France.

Cette norme est révisée au minimum tous les 5 ans en fonction des évolutions réglementaires, des attentes des marchés et de la société, tout en tenant compte des innovations techniques.

La diffusion de bonnes pratiques agronomiques, de récoltes et de post-récoltes via l'adoption de cette norme permet d'améliorer globalement la qualité des blés dans le respect de l'environnement.

De plus, les exigences de cette norme servent de socle à de nombreuses démarches volontaires de la filière auxquelles s'ajoutent des exigences spécifiques en fonctions des clients de l'aval (ex : la biodiversité pour Lu'Harmony).

Les filières haut de gamme avec rémunération spécifique

La contractualisation, au sens d'obligations réciproques sur périodes annuelle ou pluriannuelle s'applique aussi aux filières sous cahiers des charges spécifiques et/ou labélisées.

Sur environ **58 millions de tonnes de céréales collectées chaque année (en moyenne sur 5 ans) environ 2% font l'objet** de cahiers des charges spécifiques et d'une valorisation pour le producteur. A noter toutefois que **la part des céréales destinées à l'alimentation humaine en France représentant 5.6 Mt, c'est plus de 17% qui sont produites qui sont destinés aux filières premiums.**

Notons notamment :

- 300 000t de céréales bio, dont 140 000 t pour l'alimentation humaine
- 190 000t de blé Lu'harmony pour les biscuits LU
- 300 000 de blé CRC "Le blé de nos campagnes"
- 38 500t pour la filière des buns de Mac Donalds
- 55 000t de blé Agri-éthique
- 230 000t de maïs waxy
- 30 000 de blé durable pour les pains Harry's

Ce qui représente un total de 980 000 de tonnes et 17% des céréales consommées en France.

Dans ces filières, la construction de la contractualisation et la formation des prix sont variables. C'est l'organisme collecteur qui contractualise d'une part avec des clients de première voire de seconde transformation et d'autre part avec les producteurs pour assurer les volumes. Voici quelques exemples :

- Pour la filière Mac Donalds avec l'entreprise East Belt, il s'agit de contrats pluriannuels avec des engagements de volumes afin de donner de la visibilité aux acteurs de la filière. En ce qui concerne la formation des prix, **le prix de base est le prix du marché** auxquels s'ajoutent 2 primes (prime variétale et prime filière). La détermination d'un prix fixe est en cours d'expérimentation. La filière « *le blé de nos campagnes* » et Lu'Harmony relèvent du même principe.
- Pour la filière Agri-éthique, la volonté est de créer une filière de commerce équitable déconnectée des variations de marché. La contractualisation se fait en cascade avec un contrat central entre l'organisme stockeur et le meunier. Ce contrat de 3 ans minimum fixe les volumes et les prix. Les prix sont calculés **en fonction des coûts de production** dans la région donnée. L'organisme stockeur contractualise de son côté avec les agriculteurs partenaires et le meunier avec les boulangers artisanaux. Dans le cadre d'une filière industrielle, c'est une contractualisation tripartite entre l'organisme stockeur, le meunier et l'industriel. Grâce à un prix sécurisé, Agri-Éthique assure visibilité et sécurité à l'agriculteur.
- En céréales biologiques, les acteurs encouragent depuis des années la contractualisation pluriannuelle. L'interprofession a rédigé dès 2009 un guide d'appui à la rédaction de contrats pluriannuels en grandes cultures biologiques. Dans un premier temps, ce sont essentiellement les acteurs en lien avec l'alimentation animale qui se sont engagés dans ce type de contractualisation. Cette initiative est née en 2006 au constat d'une mauvaise adéquation offre/demande. Les prix des céréales biologiques sont depuis moins corrélés aux prix des céréales standards, qui suivent les cours

internationaux. Depuis 2017, il existe également des contrats pluriannuels pour l'alimentation humaine entre collecteur, meunier, boulanger et grande distribution. La priorité des acteurs est de pouvoir garantir aux consommateurs un approvisionnement 100% céréales françaises et notamment en blé biologique (actuellement environ 30% des blés bio sont importés). Pour cela les acteurs en grandes cultures biologiques effectuent un travail d'anticipation de nouveaux arrivants sur le marché, afin de consolider une production qui reste à ce jour une niche et donc sous tension en cas d'inadéquation offre/demande. Si la demande est trop forte au regard de la production, la France risque d'importer d'avantage de céréales biologiques. Si l'offre est trop forte au regard de la demande, les prix pourraient s'effondrer et amener certains producteurs à quitter le mode biologique. Une initiative de contractualisation tripartite s'est développée entre un organisme stockeur, un meunier et une entreprise de distribution, avec des engagements de volumes et de prix.

La certification environnementale

Certains volumes présentés ci-dessus s'inscrivent dans des démarches de **certifications environnementales niveau 2** (filiales CRC et Agriconfiance dispatchés dans les différents marchés) :

- CRC - Culture Raisonnée Contrôlée : reconnue pour la production de blé tendre, de blé dur et de seigle
- Agriconfiance
 - Norme NF V01-007 mise en place par la SCARA : reconnue pour la production de céréales de l'exploitation
 - Norme NF V01-007 mise en place par VALFRANCE : reconnue pour la production de céréales et d'oléoprotéagineux de l'exploitation
 - Norme NF V01-007 mise en place par la Coopérative de la Tricherie : reconnue pour la production de blé tendre, de maïs, de tournesol et de colza de l'exploitation

Signes officiels de qualité pour les céréales brutes ou produits transformés

Enfin certaines filières bénéficient d'un signe officiel de qualité, le label rouge ou l'IGP. Toutefois, les volumes restent anecdotiques (source INAO) :

- [Le riz IGP de Camargue](#) : 70 000t
- [Le petit épaautre de Haute Provence](#) : 350t de grain sur 333 ha
- [La farine IGP de petit épaautre de Haute Provence](#)
- [La farine de meule label rouge](#)
- [La farine de Froment Label rouge](#)
- [Farine Label Rouge panifiable pour pain courant](#)
- [Farine Label Rouge pour pain de tradition française](#)
- [Farine type 45 Label Rouge pour pâtisserie](#)
- [Baguette Label Rouge de pain de tradition française](#)
- [Pain de tradition française](#)
- [Pâtes d'Alsace IGP](#)
- [Brioche Label rouge](#)
- [Brioche vendéenne IGP](#)
- [Gâche vendéenne \(IGP\)](#)
- [Whisky de Bretagne \(IG\)](#)
- [Whisky d'Alsace \(IG\)](#)

A cela pourrait être ajouté les filières animales labélisées, autre valorisation des céréales françaises.

- Focus Farines Label Rouge

Le cahier des charges de la **farine pour pain de tradition française Label Rouge** définit les règles relatives aux bonnes pratiques culturales que les exploitants agricoles doivent respecter, depuis la sélection des variétés autorisées pour le semis jusqu'au stockage du blé. Il comporte en particulier l'absence de traitement insecticide de stockage des blés après récolte.

Seules les variétés de blé de la liste des VRM (Variétés Recommandées par la Meunerie - 34% des emblavements en 2015) peuvent être retenues pour l'obtention de farines panifiables pour pain de tradition française Label Rouge.

Les blés doivent également répondre à des exigences définies au niveau de leurs caractéristiques intrinsèques (taux de protéines, humidité ...)

Un nombre limité d'ingrédients peut composer cette farine et un contrôle de la qualité est effectué avant livraison aux boulangers.

40 moulins français sont habilités à ce jour à produire cette farine pour pain de tradition française Label Rouge.

Il existe aussi un cahier des charges :

- > **Farine pour pain courant label rouge** : 5 moulins habilités
- > **Farine sur meule label rouge** : 2 moulins habilités

Au global, on estime à plus de 25 000 ha de blé permettant de produire ces farines label Rouge.

Filières régionales

- Filière riz de Camargue

La quasi-totalité du riz français est produit en Camargue et bénéficie d'une IGP riz de Camargue. Cette filière locale est très concentrée et segmentée (Riz Bio ou standard, les 2 étant IGP, riz paddy, ...). Elle doit faire face à de nombreux défis. Les volumes ne cessent de décroître depuis 5 ans (de 114 000t en 2012/2013 à 68 000t en 2016/2017). Les principaux enjeux pour le riz aujourd'hui :

- recherche de variétés tolérantes à la salinité (Projet Neurice, enjeu climatique)
 - protection intégrée de la culture (lutte contre la pyriculariose, le charençon aquatique, la pyrale,...biocontrôle,...)
 - économie d'eau, durabilité de la production, GES... (projet Greenrice)
- **Respect' In®**, une marque créée par la coopérative Vivescia basée à Reims pour la commercialisation de céréales produites de manière durable, qu'il s'agisse de blé, d'orge ou de maïs
 - **Cultiv'Up**, une démarche client d'Axérial certifiée Agriculture Durable selon le référentiel SAI (Sustainable Agriculture Initiative)
 - **Brasserie** : le secteur de la brasserie en particulier les microbrasseries locales connaissent un fort développement

Objectifs et perspectives

Une valeur ajoutée à partager pour les productions « premium »

A côté des productions « standard » valorisées au cours mondial, une partie des céréales est destinée à des segments de marché « premium », qui peuvent être fondés sur :

- La qualité intrinsèque du grain (spécifications variétales et/ou qualitatives)
- Des engagements sur les méthodes de production, leur traçabilité et leur durabilité
- Une garantie d'origine géographique
- Le développement de marchés à valeur ajoutée, qui vont de l'alimentaire (labels, agriculture biologique, gammes premium) à d'autres utilisations (semences, chimie du végétal)

Ces productions premium à valeur ajoutée font l'objet d'un contrat de production, visant à assurer un partage équitable de la valeur, entre l'agriculteur et son partenaire collecteur/industriel, basé sur un cahier des charges qui peut être à caractère public, interprofessionnel ou strictement privé (Label rouge, Culture raisonnée contrôlée, Label HVE, Maïs waxy, blé Lu Harmony, blé McDonald's etc.). Le contrat définit en particulier le prix payé à l'agriculteur (ou ses modalités de fixation), établi en fonction des surcoûts et contraintes supportés par le producteur par rapport à une production standard, et non en fonction de la prime payée par le consommateur pour le produit « premium » (exemple d'une baguette « tradition »).

→ **Intercéréales s'engage à suivre l'évolution de ces filières, à estimer leurs potentiels que ce soit en France ou à l'international, à diffuser ces informations aux acteurs et à valoriser ces initiatives**

Certaines filières poursuivent leur développement à l'instar de la filière Harry's qui prévoit le triplement des volumes d'ici 2 ans (de 30 000t à 110 000t) et les filières « *Le blé de nos campagnes* » CRC et Agri-éthique en pleine croissance.

Ces filières contractualisées peuvent être remises en causes :

- Quand les cours mondiaux volatils rendent les primes déconnectées des prix (en particulier en cas de cours haut)
- Lors d'accident de récolte comme en 2016 où les volumes et les qualités n'étaient pas au rendez-vous et où les contrats ne pouvaient pas être honorés

Focus nutrition animale

Le secteur de la nutrition animale est à l'interface des filières animales et végétales. Dans ce cadre, les professionnels de la nutrition animale souhaitent s'engager aux côtés de leurs partenaires des filières agricoles et agroalimentaires pour accompagner un développement des filières notamment par le biais de la contractualisation avec les filières animales. De plus, ils ambitionnent de favoriser avec les acteurs économiques la construction de filières de proximité efficaces et adaptées à leurs territoires, répondant à la demande des consommateurs et aux attentes sociétales.

→ **Développer la valorisation et les différentes formes de contractualisation en matières premières agricoles locales pour approvisionner des filières animales locales (Engagement pour couvrir 10% des besoins en matière première du secteur, céréales comprises) intégrant les besoins et exigences spécifiques au secteur (qualité sanitaire, qualité nutritionnelle, durabilité ...)**

L'ambition de la filière céréales est donc d'encourager tous les segments de marchés à se développer de manière à répondre à une demande, et non pas de pousser une offre qui n'aurait pas de marché. La montée en gamme de l'essentiel des volumes produits en France pour rester dans la course internationale.

Conditions de réussite

- Pour les démarches sous contrats, existence de procédures de gestion de crise : ex récolte 2016
- Passer d'une logique de flux poussés à une logique de flux tirés : répondre à la demande mais ne pas pousser une offre qui n'aurait pas de marchés
- Tenir compte des échelles avec 9,6 millions d'hectares de céréales cultivées en France : le cumul de logiques adaptées à l'échelle locale micro ne peuvent s'appliquer à l'échelle macro.
- Consolider l'organisation de la filière en maintenant notamment le statut du collecteur déclaré, l'aval...
- Renforcer le dialogue entre les membres sur les orientations stratégiques sur les marchés, en associant les représentants de la seconde transformation (alimentation humaine), ceci dans le respect du droit de la concurrence
- Améliorer les installations de stockage en les adaptant à l'allotement très segmenté

Action 4

« Développer la couverture des risques pour les agriculteurs et les autres acteurs de la filière dans un secteur aux prix structurellement volatils »

Ambition

Dans un contexte de prix volatils et d'accroissement de la variabilité climatique, il faut promouvoir une véritable culture commune de la gestion des risques au niveau de chaque entreprise de la filière, et en particulier les exploitations agricoles.

Pour cela il faudra :

- Développer l'utilisation des outils de gestion du risque climatique et prix permettant aux entreprises agricoles de sécuriser leurs marges dans les contextes de marchés volatils et promouvoir les démarches responsables concernant leur utilisation
- Mettre en œuvre un large plan de formation des agriculteurs à cette thématique, mettre à leur disposition les outils nécessaires (outils annuels : assurances climatiques, accès aux marchés à terme ; outils pluriannuels tels que l'épargne de précaution ou des fonds dédiés à l'atténuation des risques de marché) et en développer les usages
- Développer l'utilisation des instruments financiers pour atténuer les effets de la variation des marchés à tous les maillons et fluidifier les marchés physiques, tout en adoptant des pratiques responsables pour sécuriser les entreprises et éviter les risques systémiques

Diagnostic

A l'échelle de l'exploitation

L'ouverture des produits de grandes cultures aux marchés mondiaux, le démantèlement de fait des outils européens de marché pour les céréales et les betteraves, la variabilité croissante du climat et des prix, et l'évolution des conditions de culture (nouveaux ravageurs, moyens de lutte limités, ...) mettent les producteurs dans une situation inédite depuis la création de la PAC. Atteindre l'équilibre économique en année moyenne ne suffit plus, il faut maintenant être capable de résister à des baisses importantes de chiffre d'affaires, parfois pendant plusieurs années consécutives.

Pour compléter les aides directes qui contribuent à la stabilisation des revenus, il convient de permettre à chaque agriculteur de gérer au mieux les différents risques dans leur intensité et leur échelle de temps, en fonction de la réalité de l'exploitation, grâce à une palette d'outils complémentaires individuels et collectifs, privés et publics.

Depuis 10 ans, la céréaliculture française est confrontée à la conjugaison d'aléas climatiques dont la fréquence et l'ampleur augmentent, ainsi qu'à l'impact d'un marché mondial en croissance et de plus en plus ouvert, du fait soit de l'abaissement des protections aux frontières de l'Union Européenne, soit de multiples accords commerciaux.

L'année 2016 a rappelé à tous les producteurs que l'agriculture était climato-dépendante, avec une ampleur qu'ils n'avaient pas connue depuis 40 ans.

Lancée en 2005 par les pouvoirs publics et les assureurs, l'assurance « multirisques climatiques » (26% des surfaces actuellement) est venue compléter l'assurance grêle largement diffusée depuis près de 100 ans (70% des surfaces en grandes cultures), pour couvrir une douzaine d'aléas supplémentaires et se substituer au fond national de garantie des calamités agricoles pour les grandes cultures. La céréaliculture a été exclue du régime des calamités en 2010, le gouvernement jugeant alors le taux de diffusion de l'assurance climatique suffisant (environ 30% des surfaces) pour transférer la couverture des risques du régime public vers un régime mixte public/privé. L'assurance climatique ou assurance récolte a alors été subventionnée non plus uniquement sur fonds nationaux mais à partir des possibilités offertes par le bilan de santé de la PAC, puis lors de la PAC 2014-2020 sur fonds du 2^{ème} pilier.

Mais force est de constater que trop peu de producteurs de céréales s'assurent contre le risque climatique, c'est pourquoi il convient d'organiser les conditions d'un accompagnement public d'une plus grande diffusion tendant vers 50% des surfaces en grandes cultures contre 26% actuellement.

A l'échelle de la filière

Avec la forte volatilité des marchés des céréales observées à partir de 2006 et 2007, les acteurs de la filière céréalière (collecteurs, industriels, exportateurs) ont généralisé le recours à des outils de couverture s'appuyant sur les marchés à terme. Ainsi, la filière utilise de manière significative ces instruments et la gestion du risque de prix s'est imposée comme une composante à part entière de la mise en marché des grains.

Nombre d'entreprises, notamment les collecteurs, du fait de leur exposition importante au risque de marché, et de leur recours à l'aval de FranceAgriMer se sont engagés dans une démarche responsable de maîtrise de leurs risques, au travers de chartes de gestion des risques déployées par Coop de France Métiers du grain² ou par la fédération du négoce agricole.

Le recours aux instruments financiers permet également de proposer des conditions de contractualisation innovantes au sein de la filière, favorisant le partage des risques entre les différents maillons (contrats d'indexation sur le marché à terme, mécanisme de moyenne de cours, de tunnels et de participation à la variation des marchés par le recours à des options - cf. axe 3 – action3) et devrait, en théorie, contribuer à la fluidité du marché physique.

Toutefois, le recours à ces formes de contrats nécessite une bonne maîtrise des instruments par l'ensemble des parties prenantes. Un mauvais usage des contrats et des instruments limite leur pertinence et leur efficacité, et peut même générer des effets contraires à ceux souhaités.

La filière céréalière dispose, avec les contrats d'Euronext, de plusieurs contrats à termes. Celui du blé meunier fonctionne bien et est très largement utilisé. En revanche, le contrat du maïs peine à se développer, de même que le contrat engrais azoté, lancé par Euronext en 2016. Pourtant les producteurs céréaliers sont confrontés au manque d'outils pour gérer toutes les composantes de leur marge (énergie, engrais).

Perspectives et objectifs

Les avancées du règlement européen (dit OMNIBUS) offre de nouvelles perspectives de redéploiement en abaissant le seuil de déclenchement subventionné à 20% et en offrant la possibilité de subventionner la prime d'assurance jusqu'à 70%. Que ce soit sous forme de contrats individuels ou contrats collectifs négociés, par exemple via des organisations de producteurs, il s'agit désormais d'allouer progressivement les moyens budgétaires, afin de mettre en œuvre ces nouvelles avancées au plus vite, pour **faire progresser le recours des producteurs aux assurances climatiques** à la fois par abaissement des franchises et par des possibilités de rachat de rendement.

² L'équivalent de 65% de la collecte coopérative est engagé dans la charte

Mais cet outil ne suffit pas. Il apparaît indispensable de proposer d'autres mécanismes que celui de l'assurance qui n'intervient que pour les risques climatiques, et uniquement à partir de pertes dépassant 20%, alors que le revenu des producteurs céréaliers représente en moyenne 15% du chiffre d'affaires. Il doit être complété par **l'épargne de précaution**, par la voie d'une refonte en profondeur de la fiscalité nationale, voire par des dispositifs complémentaires de gestion des risques prix adaptés à chaque filière.

L'épargne de précaution individuelle est un outil essentiel de gestion des risques économiques interannuels. C'est l'instrument le mieux adapté aux spécificités de chaque exploitation, et le plus efficace économiquement grâce à l'absence de coûts d'intermédiation, d'interactions politiques et d'aléa moral. Son encouragement par la PAC est un enjeu important à approfondir. La fiscalité constitue le levier de soutien le plus évident. Mais elle est de compétence nationale, ce qui rend délicat son intégration dans la PAC. A minima, il est indispensable que toute incitation fiscale à l'épargne de précaution soit reconnue comme légitime dans la prochaine PAC.

Les outils privés doivent être privilégiés pour la gestion des risques économiques à court terme. La filière céréalière a démontré sa capacité à organiser des conditions de contractualisation équilibrées au sein des filières s'appuyant notamment sur les marchés à terme mais également sur la qualité des relations commerciales inscrites dans la durée, grâce à la structuration forte du métier de la collecte. C'est bien d'ailleurs la force du collectif qui a démontré toute sa réactivité lors de la crise sans précédent de 2016, apportant une forme de résilience inégalée aux producteurs.

Les fonds mutuels sectoriels de stabilisation des revenus (instruments de stabilisation des revenus « ISR » sectoriels) garantissent tout ou partie des marges brutes de chaque production. Le nouveau règlement Omnibus les a introduits dans la PAC avec des conditions très favorables : seuil de déclenchement à 20% de perte, taux de soutien jusqu'à 70%, possibilité d'utiliser des indices et de subventionner non seulement les indemnités versées aux agriculteurs mais aussi leurs cotisations annuelles ainsi que le capital social initial. Ces outils, en cours d'expertise par les organisations françaises de grandes cultures, posent question sur leur mode de fonctionnement, leur efficacité économique et surtout leur financement. Il est nécessaire d'évaluer les conséquences budgétaires de leur éventuelle généralisation, et leur compatibilité avec le maintien de paiements directs. La faisabilité d'autres sources pour les financer reste également à approfondir (contribution de l'aval de la filière, fonds de crise européen...).

Enfin la question de la **mutualisation des risques sanitaires** doit être confortée au travers du FMSE.

La **prise de risques** sur des durées limitées de **changement de systèmes de production** doit aussi être réfléchi collectivement pour aider à surmonter les freins à l'adaptation vers des systèmes plus résilients. Outre une phase d'apprentissage et d'adaptation indispensable qui nécessitera un accompagnement par la formation et le conseil, il s'agit plutôt de mesures de type MAEC qui doivent être conçues pour accompagner la prise de risque plus que pour compenser des baisses de production ou hausse de charges, afin d'amener plus d'autonomie dans la gestion de ces recompositions de systèmes ou d'assolements. (cf. Axe 2 action 1)

→ Mettre en place des programmes de formation, notamment auprès des agriculteurs, aux **stratégies de mise en marché et aux outils de gestion de risque** proposés par les acteurs économiques

→ Poursuivre le développement de l'utilisation des instruments par l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les maillons aval (éleveurs, 2^{ème} transformation, ...)

→ Augmenter le nombre d'acteurs engagés dans des démarches responsables (en incluant cette partie dans les démarche RSE ou en déployant des référentiels spécifiques, ...)

Conditions de réussite

Mettre en place avec les pouvoirs publics un dispositif de gestion des risques cohérent et complémentaire des aides de la PAC pour les agriculteurs, notamment dans le cadre de la mission gestion des risques et fiscalité incluant un dispositif efficient d'épargne de précaution en loi de finances.

Définir les conditions de montée en puissance progressive des moyens financiers qui doivent être alloués aux différents outils de gestion des risques pour les grandes cultures, en les rendant compatibles avec des soutiens de la PAC recentrés permettant de préserver la compétitivité des céréales françaises.

Amélioration des instruments existants de manière à ce qu'ils répondent mieux aux besoins de la filière.

Développement de nouveaux marchés à termes permettant de couvrir plus largement les risques des acteurs

Mise en application pragmatique et efficace de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIFID II) pour apporter transparence et garanties aux acteurs de la filière comme aux opérateurs financiers.

Action 5

Mettre les céréales françaises au cœur de la diplomatie économique et développer la coopération avec les pays partenaires clients

Ambition

Les céréales françaises font les pains du monde : au-delà de la formule, il s'agit d'une réalité concrète dont il convient de prendre la mesure stratégique. Centrales dans l'activité de nos territoires ruraux (couvrant 20% de la superficie de l'Hexagone) et dans l'économie de notre pays, les céréales produites en France assurent à la fois la sécurité alimentaire du pays, mais participent également à celle du continent européen et de plusieurs régions dans le monde.

Compte tenu de leur rôle sociétal, économique, commercial et géopolitique, les céréales pourraient être classées parmi les secteurs clefs de la diplomatie française. En dépassant la seule lecture agronomique ou technique qu'elles suscitent, et positionnant le curseur sur l'analyse stratégique, il est possible de considérer les céréales comme un atout de la France dans la mondialisation.

Les céréales se situent en parfaite cohérence avec les objectifs d'une diplomatie économique qui puisse valoriser le *Made in France* et favoriser le *Peace building*. Ce sont des atouts majeurs pour la préservation des intérêts souverains de notre pays et pour l'action qu'il mène dans le monde en faveur du développement et de la sécurité humaine. **Il importe donc de voir les céréales plus souvent présentes dans les éléments de langage d'un réseau diplomatique français qui demeure l'un des plus importants au monde.**

Diagnostic

Les céréales sont au cœur de nos ruralités sans cesse innovantes, assurant une sécurité pour notre alimentation et celles de clients étrangers, créant de la valeur économique multiple et circulaire puisqu'elles sont aussi destinées à des usages énergétiques ou industriels, et soutenant concrètement l'action de la France en faveur de la paix et du développement dans le monde.

Compte tenu de leur rôle sociétal, économique, commercial et géopolitique, les céréales pourraient être classées parmi les secteurs clefs de la diplomatie française. En dépassant la seule lecture agronomique ou technique qu'elles suscitent, et positionnant le curseur sur l'analyse stratégique, il est possible de considérer les céréales comme un atout de la France dans la mondialisation. Vu de l'extérieur, notre agriculture et nos grains apparaissent comme des ressources précieuses. Notre pays doit cultiver cette force pour continuer à exister, à travers des domaines aussi essentiels, sur l'échiquier international. C'est capital pour sa sécurité intérieure et approprié pour sa coopération extérieure.

Une certaine responsabilité géostratégique de notre pays s'est dessinée avec le temps vis à vis de pays importateurs qui doivent faire face à des besoins en croissance, dans des contextes climatiques en souffrance qui se combinent parfois avec des situations sociopolitiques fragiles. Notre commerce de céréales, principalement polarisé vers le bassin méditerranéen, le Proche-Orient et l'Afrique, mérite donc d'être perçu avec ce double regard : bon pour l'économie française, il constitue également un atout déterminant dans notre politique de coopération extérieure. Il conjugue en effet des échanges économiques, techniques, scientifiques et humains, bien assistés très souvent par le socle en partage de la francophonie. Ces solidarités reposent sur une vision de partenariat concret pour la vie des populations, mais aussi sur une logistique efficiente - terrestre et maritime.

En plaçant les céréales dans une diplomatie économique française soucieuse de proposer aux partenaires internationaux des terrains de coopération adaptés à leurs besoins - signifiant qu'il faille à la fois les traiter comme des clients aux exigences spécifiques et les écouter pleinement vis à vis de leur priorité d'action - notre pays ferait coup double dans sa stratégie de *soft power*. D'abord, assumer que l'agriculture française, riche de sa diversité, veut répondre à des demandes plurielles, émanant de consommateurs différents, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux. Ensuite, souligner que ces produits emblématiques de l'économie française sont partis prenantes de la politique nationale déployée pour nourrir la stabilité et le développement dans le monde, à commencer par ces régions méditerranéennes et africaines incontournables.

Une telle diplomatie céréalière serait stratégique vis à vis du Sud de la Méditerranée, où la France occupe une place importante dans les dynamiques commerciales alimentaires. 15% du blé récolté dans l'Hexagone depuis le début du Millénaire ont été consommés dans les 4 pays partenaires nord-africains que sont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. Ce sont nos principaux clients, bien qu'ils ne soient pas les seuls et que d'autres puissances céréalières affichent leur présence sur ces marchés de proximité. L'Office d'Etat Algérien (OAIC) est le premier client du blé français, loin devant les différents moulins, français ou étrangers.

Perspectives et objectifs

L'entretien des échanges entre la France et l'Afrique du nord nécessitent de dépasser des logiques de production agricole et d'échanges commerciaux. Les dimensions culturelles, scientifiques, logistiques et politiques s'avèrent déterminantes. La diplomatie française peut donc accompagner des dynamiques entrepreneuriales où le commerce se marie de projets de développement local ou de co-production. Sur le continent africain, cette stratégie de différenciation vis à vis de concurrents céréaliers pour la France peut nous permettre de préserver des positions, de cultiver des intérêts et d'offrir un partenariat global avec nos clients privilégiés.

Si la France veut se démarquer des autres pays dans ces destinations africaines, elle doit combiner ses stratégies économiques avec des outils d'aide au développement, des investissements dans le stockage et les infrastructures, des initiatives de recherche ou de l'assistance technique. La compétitivité de l'origine France peut se trouver renforcée si commerce et développement font alliance dans l'objectif d'améliorer la sécurité alimentaire de ces États structurellement importateurs de céréales – quand bien même leur production augmenterait, ils auraient toujours recours à des approvisionnements extérieurs – et confrontés à des contraintes colossales (hausse de la population, manque d'eau et de terre, etc.). Enfin, il pourrait être intéressant d'observer, dans les années à venir, des partages d'expériences et des transferts de connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques et de gestion de crises liées à des épisodes météorologiques extrêmes, dans une perspective Sud-Nord. La France aura sans doute à apprendre des États africains vis-à-vis de ces défis communs qui s'expriment aujourd'hui avec des intensités et des temporalités bien différentes.

Il importe donc de voir les céréales plus souvent présentes dans les éléments de langage d'un réseau diplomatique français qui demeure l'un des plus importants au monde. Ce réflexe agricole dans le discours politique et stratégique aurait le mérite de valoriser une production nationale qui attend des responsables publics des messages porteurs d'avenir et d'optimisme. En outre, positionner les questions céréalières au centre du dialogue avec des pays clients partenaires permettrait de trouver des terrains concrets de coopération alliant diplomatie, développement et sécurité. Dans les Ambassades françaises, les céréales peuvent concerner tant les services économiques que culturels, scientifiques, éducatifs ou de défense. La diplomatie céréalière de la France peut s'appuyer sur des initiatives nombreuses émanant des entreprises et des opérateurs de la filière, qui cherchent à mener leurs activités commerciales dans un objectif de développement durable et responsable. Il conviendra d'encourager des approches plus collectives, plus compactes et plus stratégiques en direction des pays partenaires clients afin que la France céréalière, des producteurs aux diplomates en passant par les opérateurs et les logisticiens, puisse peser davantage dans l'équation de sécurité alimentaire des pays concernés.

Compter sur la France pour qu'elle continue à produire et à exporter des céréales d'une part, et pour qu'elle accompagne, d'autre part, le développement local sur des besoins concrets touchant à la sécurité humaine, voilà pourquoi il convient d'intégrer la dimension géopolitique à cette approche intégrée et globale à propos des céréales. Si sa production doit s'adapter à des attentes spécifiques de ses clients, la France et ses opérateurs de la filière céréalière devraient aussi privilégier certaines destinations pour permettre au pays de concilier performance économique et responsabilité géopolitique. Pour consolider des parts de marché et fidéliser des relations, la question de la contractualisation pluriannuelle peut se poser par ailleurs. Dans cette perspective, tournée vers le Sud du bassin méditerranéen, nous soulignons ainsi l'importance des considérations sociales et des rapports de confiance dans l'ensemble des variables-clés composant l'originalité du « paquet céréales » que la France peut proposer.

Conditions de réussite

- Développer un « réflexe agricole » dans le discours politique et stratégique, positionner les questions céréalières au centre du dialogue avec des pays clients partenaires permettrait de trouver des terrains concrets de coopération alliant diplomatie, développement et sécurité. Dans les ambassades françaises, les céréales peuvent concerner tant les services économiques que culturels, scientifiques, éducatifs ou de défense
- Développer la promotion dans certaines destinations pour permettre de concilier performance économique, coopération technique et responsabilité géopolitique

Action 6

Développer le dialogue avec différentes parties prenantes nationales dans une logique de co-construction

Ambition

La filière céréalière, par ses activités économiques diverses, son fort ancrage territorial et la puissance symbolique de ses produits est un acteur global des transitions attendues. Elle est ainsi engagée à apporter des solutions innovantes et ambitieuses aux défis de ce début de XXIème siècle : contribuer à une alimentation saine et de qualité pour tous ici comme ailleurs, participer au développement d'une économie bas carbone, contribuer à la vitalité des territoires ruraux en lien avec les espaces urbains et métropolitains, inventer de nouveaux rapport homme-nature apaisés, faire vivre nos cultures gastronomiques alliant tradition et modernité.

Consciente du haut niveau d'exigence que cela sous-tend, la filière céréalière a engagé une démarche globale de progrès à trois niveaux : faire bien ses métiers et renforcer son positionnement d'excellence, faire mieux et devenir davantage encore un partenaire fiable et responsable de la puissance publique, faire autrement pour inventer avec ses parties prenantes des chemins de changement réalistes qui permettent d'embrasser la complexité de ces enjeux.

Sur ce dernier volet, la filière céréalière est convaincue que les démarches de co-construction sincères sont un levier de son développement actuel et futur.

Diagnostic

La filière céréalière est à la croisée des chemins face à une concurrence internationale intense et des attentes sociétales fortes. Pour prendre en main son avenir, Intercéréales a lancé en 2017 une démarche de durabilité pour la filière sur le modèle des stratégies RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette démarche volontaire d'amélioration continue n'est pas un projet isolé mais constitue un cadre de cohérence pour l'ensemble des actions interprofessionnelles et des membres et matérialise le projet stratégique d'Intercéréales. Elle vise également à développer le dialogue avec différentes parties prenantes via de nouvelles formes dans une logique de co-construction.

La filière céréalière a déjà éprouvé l'intérêt des démarches associant plusieurs acteurs. Elle est ainsi déjà engagée dans des systèmes territoriaux de recherche-développement : pôle de compétitive (IAR), cluster (Céréale Vallée), programme de recherche localisé et inclusif (Arvalis). Elle anime également depuis plus de cinq ans le pôle accessibilité Céréales et Produits Céréaliers. Enfin, elle a pu également éprouver l'intérêt d'approches pluralistes et ouvertes pour dépasser des conflits de légitimité, notamment face aux problématiques environnementales où encore trop souvent les rapports de force stérilisent voire dégradent les solutions possibles. (Duralim, AgriPer'Ainse)

Elle regrette néanmoins que, trop souvent encore, les approches binaires et simplificatrices annihilent les bonnes volontés. Elle déplore également qu'un climat de défiance se soit installé vis à vis d'elle. Le choc des caricatures conduit malheureusement à la catégoriser dans un camp forcément rétrograde fermant de facto tout horizon.

Il y a bien donc, au-delà des efforts engagés en son sein, à restaurer les liens de confiance avec ses parties prenantes du local au national.

Objectifs et perspectives

La filière céréalière souhaite devenir un apporteur de solutions en cultivant une posture d'écoute et d'ouverture exigeante. Elle souhaite pour ce faire engager une démarche avec la société en poursuivant cinq objectifs :

- 1) Objectiver la contribution globale de la filière céréalière au développement durable en définissant un ensemble d'indicateurs dont certains seraient intégrateurs et croiseraient les impacts économiques et sociaux, territoriaux et écologiques de la filière ; et rendre compte des différentes initiatives engagées par les acteurs
- 2) Définir ainsi un tableau de bord stratégique rendu publique permettant de suivre les progrès de cette empreinte sociétale de la filière
- 3) Participer à la vie des idées afin de contribuer positivement aux nécessaires débats que supposent les enjeux de transition. Plutôt que des arènes, il est nécessaire de construire de nouveaux forums d'intelligence partagé
- 4) Proposer des agoras régionales afin de faire naître en leur sein de nouveaux projets – alimentaires, touristiques, énergétiques, ... - valorisant le potentiel de la filière ; et en associant l'ensemble des partenaires y compris en amont et en aval de la filière

Développer une communication de sens afin d'alimenter l'imaginaire des céréales dans la vie de notre société.

Conditions de réussite

Ces objectifs seront atteints en s'appuyant sur ses outils de recherche et de réflexion-communication directement associés ou partenaires : Arvalis Institut du Végétal, Passion Céréales, Think-tanks agricoles (Demeter, Sol et Civilisation).

Ce dialogue rénové aura également besoin de s'incarner dans des temps, des lieux et des outils neufs de mise en lien des hommes, des idées, des projets. La filière céréalière continuera d'investir les moments agricoles de l'année comme le salon de l'agriculture mais pourra provoquer d'autres événements. Elle recherchera également à développer des processus de dialogue constructifs entre parties prenantes (Forum ouvert notamment) et appuiera ensuite des projets ainsi co-construits.

PLAN DE TRANSFORMATION FILIERE CEREALES

ANNEXE COMPLEMENTAIRE

ELEMENTS DE CHIFFRAGE

Le plan de filière porté par l'interprofession des céréales est ambitieux. Il porte des objectifs de transformation qui vont nécessiter des surcoûts d'investissement pour les opérateurs, des prises de risques nécessaires au changement de modèle de production et de transformation, une augmentation des moyens alloués à l'innovation opérationnelle et technologique. Il nous est donc apparu indispensable d'estimer le coût global de cette transition et de partager cette estimation avec la filière des productions céréalières lorsque l'origine de ces surcoûts nous concerne mutuellement. Compte tenu des délais, cette estimation reste assez générale.

Au total : le coût global de transformation est estimé à 13,9 milliards d'€ dont

- ▶ 10,2 milliards communs avec la filière des oléoprotéagineux
- ▶ 1,5 milliard concernant l'eau pour l'agriculture
- ▶ 2,2 milliards spécifiques à la filière céréalière (stockage, logistique, recherche innovation, transformation)

La transition au niveau de la production est envisagée sur 15 ans (chaque exploitation engagée étant elle sur une dynamique chiffrée sur 5 ans). Par contre pour les autres maillons les coûts ont été évalués sur 5 ans.

► Production agricole : 10,2 milliards d'€

Nous estimons conjointement avec Terres Univia et les organismes représentant les producteurs que les transitions prévues par nos plans de filière à l'échelle de l'exploitation vont générer des besoins d'accompagnement et de conseil (20€/ha), de formation et d'information (30€/ha), des fluctuations des rendements et des prises de risques (30€/ha), des investissements en agro-équipement (70€/ha).

La diffusion effective de cette transition auprès des producteurs de céréales s'étalera sur 15 ans et son coût est estimé en moyenne à environ **150 €/ha pendant 5 ans**³. Au total, sur l'ensemble des 12 millions d'ha de grandes cultures, le besoin total cumulé représenterait **9 milliards d'€**. Il convient d'ajouter à cela les coûts d'acquisition des nouvelles technologies liées au numérique (drone, RTK, OAD, capteurs...) dont le besoin d'investissement moyen par exploitation est évalué à environ 10 000 € (sur 5 ans). Le potentiel d'équipement numérique des 120 000 exploitations les plus concernées représenterait un investissement total cumulé de **1,2 milliards d'€** qui aura des répercussions positives sur la maîtrise et l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des engrais. Cet investissement doit être éligible au crédit d'impôt.

Ainsi, les transformations envisagées par nos deux filières devront pouvoir compter sur un investissement de l'ordre de **10,2 milliards d'€** dans le maillon de la production agricole dont le financement reste à discuter entre les acteurs publics et privés.

► Allotement, stockage et logistique : plus de 1,5 milliard €

▪ Allotement, stockage

Le développement du stockage **sans insecticides** ou de **filiales spécifiques** dites « premiums » ne peut être envisagé sans une adaptation des logistiques aux contraintes qui lui sont associées, notamment par l'amélioration des conditions de stockage.

Les investissements nécessaires au stockage, à l'allotement de petite taille et au travail des grains (tri, séchage, thermo-désinsectisation...) se chiffrent à un coût 450 €/T de grains.

Pour améliorer de manière significative le parc stockage en France, le rythme de reconfiguration devrait atteindre entre 600 000 Tonnes à 1 million de tonnes par an sur au moins 5 ans, totalisant un coût global compris de 1,3 et 2,2 milliards d'€.

Cette évolution des pratiques, pour l'optimisation de la qualité mais également de la consommation énergétique, doit s'accompagner de formations techniques. Des techniques plus fines sont à l'étude (fumigation, réfrigération) pour répondre à des marchés premiums (alimentation infantile, cultures sous contrats CRC...), engendrant des coûts additionnels à quantifier.

³ L'évaluation du prix de l'accompagnement et du conseil est une moyenne tenant compte de la grande diversité des exploitations (tailles, équipements existants, conditions pédoclimatiques, ...)

Concernant le marché particulier du bio, l'objectif de la filière de doubler la production nécessite un effort supplémentaire d'équipement en termes de stockage chez les organismes stockeurs estimé à 200 millions d'€.

Enfin, cet effort de construction ne peut faire l'impasse d'un accompagnement réglementaire et d'une instruction des dossiers de dépôt de permis favorables et plus rapide.

Ce chiffre ne tient pas compte des besoins de logistique et de stockage de la filière oléoprotéagineuse (voir chiffrage du Plan de filière oléoprotéagineux).

- **Logistique**

Les besoins à l'échelle de la filière sont importants en matière d'infrastructures ferroviaires et fluviales.

Concernant le ferroviaire, la priorité est de **remettre à niveau des lignes capillaires**. Le coût global de remise à niveau de l'ensemble des lignes capillaires a été estimé par SNCF réseau à 40 millions d'€, ce qui représente 0,8 % du budget total de la remise à niveau des lignes ferrées.

► Transformations industrielles : plus de 550 millions €

- **De manière transversale**

S'agissant des surcoûts liés aux adaptations industrielles (évolution des process, efficacité énergétique...), ils sont en cours d'estimation (plus de 300 industriels concernés, dont les tailles sont très variables).

- **Sur l'enjeu protéines**

Forte d'un potentiel d'augmentation de sa production agricole de protéines, doublé d'un savoir-faire et de compétences devant lui permettre de mieux extraire et valoriser cette ressource tant en alimentation animale qu'humaine, la France dispose des atouts spécifiques lui permettant de devenir un leader mondial de l'approvisionnement en protéines à l'horizon 2030.

Sur les 5 prochaines années, les transformateurs de céréales membres de Protéines France estiment que les moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour développer l'industrie des protéines végétales représenteront 1 milliard d'€, dont 550 millions pour les seules protéines issues des céréales.

Les opportunités à saisir pour la France, tant en termes de création et de renforcement d'emplois directs et indirects que de croissance économique, sont importantes. L'accompagnement de l'Etat accélèrera ce développement et permettra de faire de la France un leader mondial d'un marché en devenir.

► Recherche et Développement - Innovation : 140 millions d'€

En dehors des moyens à mobiliser par la recherche publique (INRA notamment), les opérateurs privés doivent engager des moyens de recherche opérationnelle à vocation court terme (3 ans) et moyen terme (5 ans) pour proposer aux producteurs agricoles de solutions à la hauteur de la transition envisagée dans chacun des bassins (innovation et évaluation variétale, évaluation de solutions de bio-contrôle, optimisation des systèmes de cultures et des itinéraires, gestion des ravageurs et protection des cultures...).

Cet investissement passe par la mobilisation récurrente des moyens interprofessionnels (CVO) pour un montant d'environ (136 millions d'€ sur 5 ans qui financent les programmes de recherche mis en œuvre par l'Institut technique ARVALIS Institut du végétal à 50 %) ainsi que le soutien à des entreprises innovantes pour obtenir des solutions à court terme.

Les transformations envisagées nécessiteront néanmoins de la R/D complémentaire à deux vitesses :

- ➔ sur le court terme (3-5 ans) pour déployer, à grande échelle, les solutions alternatives connues nécessitant des adaptations locales et un accompagnement spécifique
- ➔ Sur le moyen terme (5-10 ans) pour mettre au point des solutions de rupture à tester et consolider avant essaimage

Ces actions vont générer les surcoûts suivants pour la mise en œuvre de la R/D court terme, un apport complémentaire de 8 millions d'€/ an et de 20 millions d'€ /an sur le moyen terme en provenance des politiques publiques (Etat, région, EU) ; soit un total de **140 millions d'€ dont**

- le doublement des plateformes SYPPRE (expérimentation de systèmes de cultures innovant) actuellement au nombre de cinq, afin de mieux couvrir la diversité des environnements pédoclimatiques. Ce doublement représente un surcoût de 2.5 millions d'€ (une plateforme = 100 k€/an). Ce coût serait commun avec la filière oléo protéagineuse.
- les besoins d'obtention de solutions sur les semences et intrants
 - 10 M€ pour contribuer à faire émerger 10 projets
 - 30 M€ pour accompagner le développement de 3 projets

► Stockage de l'eau : 1,5 milliards d'€ pour l'agriculture

L'eau est un enjeu fondamental en agriculture, et aussi pour certains process agroalimentaires tel la malterie. Le stress hydrique est d'ores et déjà un des principaux freins à la compétitivité des cultures, et le changement climatique accroîtra cet état de fait, en accentuant les irrégularités pluviométriques. Développer le stockage de la ressource en eau est donc une assurance de production. **Pour toute l'agriculture, le besoin a été évalué à 500 millions m³, soit 1,5 milliards d'€.** Il n'y a pas beaucoup de sens à réaliser un chiffrage pour la seule filière céréalière, l'eau étant un enjeu pour l'ensemble de l'agriculture.